

**SERVICE DE PNEUS**  
TIRE SERVICE  
Firestone MICHELIN  
"LA PLUS VASTE ORGANISATION DE VENTE,  
SERVICE ET RECHAPAGE DE PNEUS AU QUÉBEC"  
128 avenue St-Sacrement, Québec — Tél.: 681-0511

# l'Action Québec

Québec  
66e année, No 429  
Jeudi,  
1er février 1973  
15 cents

DOCTEURS  
**DORION** | **DIONNE**  
ANDRE | CHISLAIN  
**OPTOMETRISTES**  
EXAMENS DE LA VUE  
LUNETTES • VERRES • LENTILLES CORRECTIVES  
870 est, rue St-Joseph — Tél.: 529-9642  
(Face à l'ancien bureau)



Les trois chefs syndicaux : Charbonneau, Pepin, Loberge.

## Les trois chefs passeraient 7 mois derrière les barreaux

Par Jacques BOUCHARD

QUÉBEC (PC) — Si l'on en juge par l'attitude du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, les trois chefs syndicaux du Front commun passeront les sept prochains mois derrière les barreaux de la prison d'Orsainville.

M. Choquette, a été catégorique. «La justice devra suivre son cours normal dans le cas de la condamnation à un an de prison des trois leaders syndicaux.»

M. Choquette, interrogé lors d'une conférence de presse mercredi, au Parlement, a dit que pour le moment, du moins, il n'envisageait aucune élévation particulière pour MM. Marcel Pepin, CSN; Louis Laberge, FTQ, et Yvon Charbonneau, CEQ, qui ont vu leur demande d'aller en appel rejetée hier par la Cour suprême du Canada.

Interrogé sur la possibilité du lieutenant-gouvernement en Conseil, c'est-à-dire le conseil des ministres, de commuer la peine d'emprisonnement d'un an, à la suite des événements de mai 1972, M. Choquette a tout simplement dit:

«Sur le plan juridique, ce serait une chose à vérifier. De prime abord, je suis porté à croire que oui, que c'est un pouvoir légal qui appartient au lieutenant-gouvernement en conseil.»

### Possibilité ?

Puis, des journalistes ont demandé à M. Choquette s'il avait l'intention d'examiner cette possibilité.

«Actuellement, je crois que tout cela n'est pas à propos d'en discuter. D'ailleurs, nous prenons les mesures nécessaires pour que les trois personnes qui ont été trouvées coupables soient incarcérées.»

«Je ne veux pas examiner cette possibilité, je ne veux pas juger de ce qui peut se produire dans l'avenir. Je ne veux pas laisser entendre des choses qui pourraient ou qui ne pourraient pas se produire dans l'avenir.»

«En somme, je ne veux pas répondre à des questions qui m'apparaissent comme complètement hypothétiques, à l'heure actuelle.»

«Je crois que la justice doit suivre son cours et c'est le principe qui s'applique. Il est probable qu'ils soient incarcérés vendredi, pour certains d'entre eux. MM. Pepin et Charbonneau sont au Québec et M. Laberge à l'étranger à l'heure actuelle.»

«Il y a eu des communications entre leurs avocats et le ministère de la Justice et il semble, du moins pour MM. Pepin et Charbonneau qu'ils se présenteraient volontairement au cours de la journée de vendredi», a noté M. Choquette.

### Régime

M. Choquette a aussi précisé que les trois prisonniers seront astreints au régime habituel qui s'applique à «nos prisonniers sans qu'on leur applique un régime pour prisonniers qui offrent des dangers. Ils ne seront pas incarcérés dans des conditions de sécurité maximale. Ils auront le traitement ordinaire.»

«Normalement, avec bonne conduite, ils seraient tenus de purger encore 7 mois environ, parce qu'ils ont déjà passé environ un mois en prison en mai dernier. Avec les délais qui sont prévus dans les lois, ils auraient droit de bénéficier de la libération au bout de 8 mois.»

Concernant la possibilité que les leaders syndicaux puissent se rendre à leur travail le jour, et revenir se constituer prisonniers le soir et les fins de semaine, M. Choquette, l'air embarrassé, a rétorqué:

«Je ne veux pas m'engager sur des hypothèses et tromper ou laisser croire à des possibilités...»

«Chaque chose en son temps et la justice sera bien servie», a conclu le ministre de la Justice.

## Réactions de MM. Marcel Pépin et Yvon Charbonneau

MONTREAL (PC) — Les réactions des centrales syndicales suite à la décision de la Cour suprême de rejeter l'appel des trois leaders syndicaux se sont élevées avec véhémence, mercredi.

«Un an de prison, c'est le prix que nous avons à payer pour... avoir eu, collectivement, la force d'améliorer la qualité de vie de quelques centaines de milliers de travailleurs québécois en obtenant le minimum de \$100 par semaine», a déclaré M. Marcel Pépin, président de la CSN.

«Nous aurions pu nous attendre à une plus grande ouverture d'esprit, pour ne pas dire à une plus grande objectivité de la part de la Cour suprême», ajoute de son côté le président de la Fédération des travailleurs du Québec qui se dit «abasourdi».

Les trois chefs syndicaux avaient été trouvés coupables d'outrage au tribunal et condamnés à la prison pour avoir recommandé à des membres de leurs centrales de ne pas respecter les arrêtés de cour leur ordonnant d'assurer les services essentiels dans certains hôpitaux au cours de la grève des employés de la fonction publique et parapublique réunis en front commun en avril dernier.

### Grande agitation

Un emprisonnement de deux semaines des trois chefs syndicaux avaient, en mai, secoué la province, provoqué une grande agitation dans le monde ouvrier et entraîné plusieurs grèves.

Les trois chefs se portaient alors en appel de leur sentence, et mercredi, trois juges de la Cour suprême ont refusé le droit d'appel aux trois présidents des plus importantes centrales syndicales québécoises.

«Trop de structures ont été dérangées, trop de plans de technocrates ont dû être mis de côté... à la suite de cette lutte» du Front commun «pour une société plus conforme aux besoins des gens. La cour suprême a finalement refusé d'entendre nos arguments», commente Pépin.

À Québec, M. Yves Charbonneau, président de la Corporation des enseignants du Québec lui fait écho, rappelant que dans une cause de même nature, impliquant le syndicat des employés des transports de Montréal, l'appel avait pu être plaidé et le dénouement avait été bien différent.

Qualifiant les trois juges de la Cour suprême de «maudits vieux bonzes» M. Charbonneau s'indigne en effet que les trois chefs syndicaux ne puissent même pas plaider leur cause.

«On peut maintenant se demander à quel point une cour suprême si l'on ne peut s'y faire entendre», commente de son côté M. Fernand Daoust de la FTQ.

### Action collective

Se rejoignant dans la protestation, les trois chefs syndicaux sont d'accord sur un point: le pouvoir craindrait que les travailleurs ne «relevassent la tête» et ne préfèrent «saluer le jour debout».

Mercredi matin, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette ayant déclaré qu'il n'était pas question que le premier ministre Bourassa ou le ministre de la Justice commue les sentences d'un an de prison qu'auront à purger MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, il ne reste plus maintenant pour les trois leaders syndicaux que le recours en pardon auprès du lieutenant-gouverneur.

Frappés en même temps, on peut se demander si, comme le souhaite Yvon Charbonneau, les mois à venir rapprocheront les syndiqués «encore davantage dans une action collective.»

## Victimes d'une hausse abusive du prix de leur logement

# Tous les locataires pourront en appeler

par Jacques BOUCHARD

QUÉBEC (PC) — Tous les locataires du Québec, qui sont victimes d'une hausse abusive du prix de leur logement, pourront contester de cette décision auprès de la Régie des loyers du Québec.

C'est ce qu'a annoncé, mercredi, au cours d'une conférence de presse, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, en mentionnant que le gouvernement avait décidé devant la masse de protestation actuelle, de présenter d'urgence un projet de loi à cet effet lors de la reprise des travaux parlementaires le 20 février.

Avant cette décision du gouvernement, la Régie des loyers ne s'adressait qu'à une certaine catégorie de locataires habitant des maisons d'un certain âge. C'est donc dire que toutes les hausses de loyers au Québec sont pratiquement gelées si un locataire décide de contester la décision du propriétaire, et la Régie devra trancher la question.

Selon M. Choquette, cette nouvelle mesure législative intitulée «Loi pour empêcher les hausses abusives de loyer en 1973», devrait être adoptée très rapidement par l'Assemblée nationale.

Le fardeau de la preuve, a précisé le ministre, incombera aux propriétaires qui désirent augmenter le prix de location de leur logement. S'il y a contestation, la nature de l'augmentation sera décidée par la Régie, et elle sera rétroactive à l'expiration du bail.

Tous les baux qui se terminent au cours de l'année 1973 seront ainsi protégés, même ceux qui ont expiré depuis le 1er janvier 1973.

Par ailleurs, a affirmé M. Choquette, tous les avis d'éviction ou d'augmentation de loyer donnés par les propriétaires à leurs locataires la journée d'hier, mercredi, sont sans effet et, les propriétaires s'ils veulent maintenir leur position, doivent envoyer de nouveaux avis.

M. Choquette espère que l'existence de cette nouvelle loi amènera les locataires et les propriétaires à négocier le prix du logement et en arriver à une solution équitable pour les deux parties.

### Avis

Avec l'adoption de cette loi, a dit le ministre, le propriétaire qui veut évincer ou augmenter son locataire, devra dans les cas de baux payés par versements mensuels donner un avis d'au moins un mois avant son expiration.

Pour sa part, le locataire devra prendre position et donner un avis d'au moins 15 jours précédant l'expiration de son bail, et indiquer soit son intention de quitter le logement, soit de s'adresser à l'administrateur de la Régie pour contester.

Si le locataire, a ajouté M. Choquette fait défaut d'informer le propriétaire de ses intentions, il est présumé avoir accepté les revendications du propriétaire.

Dans les baux où les loyers sont payés à des intervalles moindre qu'un mois, le propriétaire devra donner un avis

d'au moins une semaine avant l'expiration du bail et le locataire devra faire connaître sa réaction trois jours avant la fin de celui-ci.

Le ministre a aussi mentionné que pour les baux se terminant entre le 1er février et le 20 février, les avis donnés entre ces deux dates par les propriétaires seront suffisants. Les locataires devront répondre avant le 1er mars.

Pour les baux qui se terminent entre le 20 février et le 15 mars, l'avis sera d'au moins une semaine avant l'expiration du bail pour le propriétaire et le locataire devra donner une réponse trois jours avant l'expiration de son contrat.

Enfin, un locataire qui a renouvelé son bail entre le 1er janvier et le 2 février 1973, peut obtenir une réduction du loyer s'il a consenti à une augmentation qu'il juge abusive. Il doit en faire la demande avant le 15 mars 1973 à la régie.

## Les unités de langue française ne deviendront plus qu'un "minable maquillage"

Par ANDRÉ BELLEMARE

OTTAWA (P.C.) — L'extension du français comme langue de travail au sein de la fonction publique fédérale n'a pas encore répondu aux objectifs de la loi sur les langues officielles adoptée en juillet 1969.

A défaut d'une «prompte et éclatante percée» d'Ottawa sur ce front, la loi sur les langues officielles sera amputée d'une partie vitale de sa signification.

Quant aux quelque 460 unités de langue française mises sur pied depuis 1971 pour faciliter le travail des fonctionnaires francophones, elles ne sont pas d'une grande utilité si l'on considère que 26,000 des 29,000 personnes qui y travaillent employaient déjà cette langue comme langue de travail, avant leur formation.

Elles ne deviendront plus qu'un minable maquillage si les autorités fédérales ne peuvent accepter et obtenir que le français soit la langue «normale» dans les services fédéraux installés au Québec.

Le projet d'établissement de districts bilingues contenu dans le rapport Duhamel devrait faire place plutôt à une application plus ferme de la loi sur les langues officielles dans des cas de «demande importante».

Si le gouvernement voulait donner suite à la proposition de former des districts bilingues au Canada, il devrait prendre en considération d'encourager «la saine prédominance» du français dans tous les aspects de la vie québécoise.

Voilà quelques-uns des éléments contenus dans le deuxième rapport annuel du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, rendu public hier.

Dans son ouvrage, l'auteur souligne la complexité d'application du bilinguisme dans les divers ministères et services fédéraux, résume les conclusions de 25 études spéciales menées dans divers ministères et fait état de la façon dont il a traité les 745 plaintes que son bureau a reçues en 1971-72 concernant des atteintes aux droits linguistiques.

C'est aux termes de la loi sur les langues officielles de juillet 1969 que le gouvernement a nommé un commissaire aux langues, un genre d'ombudsman pour les droits linguistiques, chargé de surveiller la réalisation des objectifs de la loi d'assurer l'égalité du fran-

çais et de l'anglais au sein de l'administration fédérale.

Pas un paradis  
Dans les premières pages du document, M. Spicer souligne que «Ottawa est encore loin d'être un paradis pour les fonctionnaires fédéraux francophones; et pour ce qui est de leurs semblables en dehors d'Ottawa, et parfois même au Québec, l'environnement administratif, linguistiquement parlant, tient plutôt de ces lieux par Dante célèbres».

Le rapport de l'ancien journaliste précise qu'en 1971, seulement 8,3 pour cent des 66,675 postes de la fonction publique souffraient un titulaire francophone unilingue au regard de 80 pour cent pour les unilingues anglophones, à dépit du fait que les francophones forment 27 pour cent de la population totale du Canada.

«La tradition, la timidité sinon une intimidation discrète, la lassitude et, par-dessus tout, la seule complexité pratique que suscite toute tentative sincère d'implantation du français comme langue de travail, tous ces facteurs tendent à rendre extrêmement difficile l'emploi du français pour le travail sur un pied d'égalité avec l'anglais».

Les plaintes  
En 1971-72, le bureau qui dirige M. Spicer a ouvert 745 plaintes contre 181 seulement l'année précédente. De ce nombre, 602 dossiers ont été fermés et 492 étaient jugés recevables aux termes de la loi. Près de 80 pour cent des plaignants, ou 591, étaient de langue française.

Les Québécois ont fait parvenir 167 plaintes, les gens de l'Ontario, 222, et ceux de la Saskatchewan, 131.

La plus grande partie de ces récriminations traitaient de l'absence de français dans des services comme ceux fournis par Air Canada, le Canadien National, la commission de la fonction publique, l'absence d'émissions de radio et de télévision de langue française en dehors du Québec, entre autres.

Le rapport relève, cependant, une plainte d'un anglophone partiellement bilingue à l'effet qu'il y a trop de français sur la base de Bagotville, 12 milles de Chicoutimi, une ville à très forte majorité française.

Sur les 602 dossiers fermés en 1971-72, 262 étaient des plaintes fondées et recevables.

## 91 ans aujourd'hui

QUÉBEC (P.C.) — C'est dans l'intimité la plus stricte que l'ancien premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent, célèbre aujourd'hui son 91e anniversaire de naissance.

Depuis son retrait de la vie politique, il y a 16 ans, M. Saint-Laurent a mené des jours paisibles dans sa vaste demeure de la Grande-Allée à Québec, consacrant le plus clair de son temps à la lecture des journaux.

Du à son état de santé et à ce qu'il appelle «ses petites misères», l'illustre vieillard ne peut se déplacer qu'à l'aide d'un appareil orthopédique — M. Saint-Laurent ne participe plus depuis longtemps à la vie sociale et politique de la Capitale. C'est en compagnie de sa fille, Madeleine, qu'il passe cette journée d'anniversaire, dans le calme, sans aucune festivité.

M. Saint-Laurent a dirigé les destinées du pays de 1948 à 1957, date de la fin de sa libération aux mains du parti Tory de M. John Diefenbaker. On doit à M. Saint-Laurent l'abolition du Conseil privé de Londres et la nomination du premier Canadien au poste de vice-roi, M. Vincent Massey.



Louis SAINT-LAURENT

## L'affaire des armes saisies finit en queue de poisson

Par Lionel GALLICHAN

Aucune arrestation n'a encore été annoncée par la police de Ste-Foy, en rapport avec l'importante saisie d'armes effectuée par les membres de la Sûreté de Sainte-Foy, le 18 janvier, dans un appartement du chemin Saint-Louis et celle qui a été faite dans un logis du boulevard Cloutier, de Charlesbourg, quelques jours plus tard. Toutefois, après enquête, il se peut qu'une plainte soit logée éventuellement contre un individu qui aurait déposé ou caché les armes, à l'insu des occupants des lieux concernés dans les perquisitions.

Pour sa part, l'inspecteur chef Paul-Emile Blouin, responsable de la division de Québec de la SQ, nous a déclaré ce matin que la Sûreté du Québec n'a jamais eu quoique ce soit à faire, de près ou de loin avec cette saisie de caches d'armes. Les

membres de l'Etat-major l'ont appris comme tout le monde, par la radio et les journaux.

Quant à ce qui concerne la prévention du crime, les enquêteurs des différentes escouades s'y adonnent quotidiennement, et l'affaire des caches d'armes n'est nullement reliée au travail des limiers de la SQ.

## la météo

Le mercure continuera de monter aujourd'hui. Le temps commencera à se couvrir aujourd'hui et on nous annonce même de la pluie pour demain. Un minimum cette nuit de zéro et un maximum demain de 25 à 30.

— plus de détails en page 13

## Mini-Une

### Tabac interdit

RABAT (Reuter) — La Régie des tabacs marocaine a annoncé mercredi que 121 tonnes de drogue (cannabis) et 921 «unités de transport» ont été saisies en 1972 au Maroc au cours d'opérations anti-droque qui ont entraîné l'arrestation de 3.018 personnes dont 392 étrangers.

### Froid meurtrier

NOUVELLE DELHI (Reuter) — Quelque 249 personnes sont mortes de froid dans les Etats d'Uttar Pradesh et du Bihar, au nord de l'Inde, au cours du mois de janvier, annoncent les autorités de ces Etats.

### Sénateur surveillé

WASHINGTON (Reuter) — Le dernier bulletin de santé sur la condition du sénateur John Stennis était moins pessimiste que le premier, mais indiquait mercredi soir que le blessé était toujours l'objet de soins intensifs et constants.

Attaqué et blessé de deux coups de feu par deux jeunes Noirs près de sa maison de Washington mardi soir, le sénateur Etensin, âgé de 71 ans, a subi une opération de six heures et demie.

### Plan Marshall

MANILLE (AFP) — Un ancien parlementaire philippin a lancé, mercredi, l'idée d'un «programme économique de type plan Marshall, portant sur \$10 milliards», destiné à l'Asie du sud est et englobant les \$7,5 milliards affectés pour la reconstruction de l'Indochine. M. Jose de Venecia fait cette suggestion au président Nixon dans un message qu'il a envoyé à M. Spiro Agnew, actuellement à Saigon.

### Sursauts terrestres

MEXICO (AFP) — Neuf secousses telluriques de faible intensité ont été enregistrées, mercredi, dans la région centrale du Mexique, où une forte secousse avait déjà été observée mardi, annonce le service sismologique de l'université Nationale. Selon son directeur, M. Cinna Lomnitz, la terre tremblera encore légèrement durant une semaine ou deux. Toutefois, il apparaît peu probable que se produise une secousse de l'amplitude de celle enregistrée mardi, qui avait atteint 7 degrés et demi sur l'échelle de Richter.

### Vents funestres

BUENOS AIRES (AFP) — C'est à vingt morts et une soixantaine de blessés, dont plusieurs grièvement atteints, que s'élevait mercredi soir le nombre des victimes de l'ouragan qui s'est abattu dans la matinée sur la région de Buenos Aires.

## Sommaire

Classées .....	12
D'un océan à l'autre .....	8
Décès .....	13
Finance .....	7
Horoscope .....	13
La Belle Province .....	6
La famille .....	5
Mots croisés .....	12
Opinions .....	4
Patron-Mode .....	5
Québec centre .....	3
Québec métro .....	3
Québec Sud .....	2
Québec région .....	2
Sports .....	9-10-11

Course à la chefferie du RC

Dupuis se fait le défenseur de la veuve et de l'orphelin

Par Jacques BOUCHARD

QUÉBEC, P.C. — Remettre le Québec sur le droit chemin, endiguer le fléau de la dénatalité faire régner la paix, tout cela enrobé dans la philosophie du "respect de la personne humaine".



Le juge en chef Frédéric Dorian, de la Cour supérieure du Québec, qui a été pendant longtemps président du Mouvement eucharistique du Canada, a été l'objet d'une fête intime récemment, à Montréal, alors que les dirigeants et les membres de ce groupement national pour l'adoration nocturne, lui ont rendu un hommage de gratitude pour les immenses services qu'il a rendus au mouvement eucharistique. A cette occasion, une plaque - souvenir lui a été remise par le directeur national Raoul Gagnon, p.s.s.

Tels sont les thèmes du dernier né des créditistes québécois, M. Yvon Dupuis, qui n'attend rien d'autre qu'une consécration définitive de son leadership lors du congrès de fin de semaine.

M. Dupuis, âgé de 46 ans, ex-ministre libéral dans le cabinet Pearson, et par la force des choses devenu animateur radio-phonique à Montréal, entend faire endosser son leadership par les militants provinciaux, sur des thèmes "coportés" à travers le Québec depuis nombre d'années par les Bérêts blancs de Gilberte Côté-Mercier, les "pèlerins d'un monde meilleur".

M. Dupuis, sans fausse modestie, se présente comme le sauveur de la race canadienne-française, le défenseur des faibles, et le redresseur de torts.

Depuis le début de sa campagne le 7 janvier, il a parcouru la province en auto et en avion, faisant 3 ou 4 assemblées par jour. Il a rencontré à chaque fois, dit-il, une moyenne de 150 militants, qui tous sans exception l'accueillent chaleureusement.

Leur explication, sans rejeter aucune thèse en particulier, qu'il veut un Québec propre, digne, honnête et qui se fera respecter par le fédéral. Sinon, il n'écartera pas la possibilité de faire l'indépendance si la majorité se prononce en ce sens lors d'un référendum.

Pour appliquer son programme, il a un long chemin à parcourir. Tout d'abord recevoir l'investiture des militants créditistes, puis se faire élire à l'Assemblée nationale. Ensuite, il devra, lors d'une élection générale, faire élire assez de députés pour prendre le pouvoir.

Depuis, en examinant la feuille de route politique de M. Dupuis, plusieurs vieux militants créditistes se posent de sérieuses questions et se demandent s'il est vraiment "ouvert" aux théories créditistes où s'il est un imposteur ou un opportuniste.

Adversaire Yvon Dupuis a été le plus dur

des adversaires politiques des créditistes fédéraux au cours des années 63-64, alors que ce parti avait réussi à faire élire 28 députés aux élections de 1962. L'action qu'il menait avait fait baisser ce nombre à 15.

Il avait ridiculisé, en 1963, le chef national du parti, M. Caouette, sur les ondes de tous les postes de télévision.

M. Dupuis déclare qu'à cette époque il ne connaissait et ne comprenait pas la philosophie monétaire du major Douglas, qui lui avait été expliquée en une seule soirée, et fort mal selon lui, par le sénateur Maurice Lamontagne.

Cible principale de M. Dupuis, le chef créditiste fédéral est devenu soudain en 1970, et à la surprise générale des créditistes, l'un de ses plus fervents supporters.

Lors du lancement du parti provincial le 25 mars 1970, M. Caouette avait pris une heure pour essayer de vendre la candidature de son "poulain". Ce dernier attendait dans "la toilette" la clameur qui devait le porter sur l'estrade en triomphateur.

Stratégies Les créditistes ont de la mémoire. Contrairement à ce qui avait été prévu par M. Caouette, lorsqu'il prononça son non à l'assistance à la fin de son long monologue, il fut copieusement hué, et Camil Samson, accéda malgré son "père spirituel", à la direction du parti.

Mais Réal, comme on l'appelle dans le parti, ne s'escomptait pas pour battu aussi facilement. Les tractations qu'il a entretenues depuis les deux dernières années ont porté fruit.

La scission brutale est survenue en février 1972. Sentant son leadership contesté, M. Samson décida de remettre sa démission et demanda un nouveau congrès afin d'être reporté à la direction par les "vrais créditistes". Il veut avoir les coudées franches, notamment vis-à-vis le parti fédéral.

Yvon y va

Après s'être laissé courtiser par des militants, des députés provinciaux et fédéraux, M. Dupuis décida de tenter à nouveau sa chance.

Fort de l'appui de M. Caouette qui a désavoué publiquement M. Samson au beau milieu de la course à la direction, M. Dupuis a décidé de faire face à celui qu'il n'avait pas ouvertement affronté au congrès de 1970.

Selon M. Caouette, "Samson pourrait faire et fait un bon député, mais il n'a pas la classe ni l'envergure pour être le chef de ce parti et éventuellement devenir premier ministre. Il ne faut pas rêver en couleur".

Issu d'un milieu modeste, M. Dupuis s'occupait d'assurances et possédait un magasin de musique lorsqu'il décida d'entrer en politique.

Des hauts et des bas

Il tenta sa chance au provincial et y réussit. De 1952 à 1956, il représenta la circonscription de Montréal Ste-Marie. Après avoir subi la défaite en 1956, il fit le saut au fédéral et en 1963 il fut élu dans St-Jean-Iberville-Napierville, comme libéral.

Il fut nommé ministre d'Etat en 1964 par le premier ministre Lester B. Pearson, en guise de récompense pour le combat qu'il avait mené au Québec contre "le fléau" créditiste.

Puis vint la période critique. La même année, accusé d'avoir accepté un pot-de-vin concernant l'octroi d'un permis pour la construction d'un hippodrome dans son comté, il fut reconnu coupable en première instance et condamné à \$5.000 d'amende. Trois ans plus tard, il était cependant acquitté de ces accusations, en appel.

Il a toujours soutenu que cette mésaventure tenait à un complot des libéraux provinciaux. M. Jean Lesage, en tête, Jean-Louis Lévesque et Eric Kierans. C'est ce qui l'amena à faire une campagne contre les libéraux provinciaux en 1966, se faisant passer pour "la conscience de Jean Lesage".

Prié de quitter le cabinet et le Parti libéral fédéral, par M. Pearson lui-même, M. Dupuis soutint que ce premier ministre "a toujours été un faible et qu'il n'a jamais été capable de prendre des décisions personnelles et de les maintenir".

L'UPA tient à augmenter le nombre de ses membres à 40,000

Par Claude GREGORE

L'Union des producteurs agricoles du Québec s'est fixée un objectif: Atteindre 40,000 membres, comparativement à 30,000 actuellement. L'UPA a tenu une réunion à huis clos hier, au motel Rond-Point de Lévis, à laquelle a pris part le président de l'organisme, M. Albert Alain.

Les présidents et secrétaires des fédérations de l'UPA de toute la province ont participé

à cette importante réunion secrète qui avait comme principal but de résoudre certains problèmes techniques, suite à l'application de la loi 64, sur le syndicalisme agricole.

Il semble d'autre part que le président de l'Union des producteurs agricoles tiendra bientôt une conférence de presse à Québec, au cours de laquelle le problème de l'augmentation des prix de la moulée sera dénoncé.

On croit dans les milieux

syndicaux agricoles que la politique fédérale favorise actuellement l'Ouest, au détriment des provinces de l'Est et en particulier du Québec. Les responsables de l'UPA sont d'avis que ni les libéraux, ni les conservateurs n'ont intérêt à protéger ceux du Québec, principalement à cause de l'impact électoral des décisions gouvernementales à ce sujet.

Il s'agira pour l'UPA, a-t-on défini hier, d'écarter les faux-membres qui risquent de s'in-

filtrer à l'intérieur du mouvement. A la suite de la loi 64, le producteur agricole doit en effet produire 1.000 livres de récoltes annuellement, pour être considéré comme tel.

Or, les cultivateurs sont exemptés de certaines taxes. Ce bénéfice pourrait attirer des professeurs par exemple qui demeurent en campagne durant une certaine partie de l'année, à tenter de se faire passer pour un membre de l'UPA afin d'en retirer les avantages.

Le taux de taxes demeurera le même à St-Louis-de-Pintendre

(C.G.) — Il n'y aura aucune augmentation des taxes à St-Louis de Pintendre pour 1973. C'est le maire de cette municipalité du comté de Lévis, M. Joseph-Henri Labrie, qui a annoncé cette nouvelle hier.

M. Labrie a préféré toutefois ne pas donner de plus amples détails concernant le budget municipal, considérant que toute cette question financière sera probablement étudiée lors de la séance du conseil la semaine prochaine.

Saint-Louis de Pintendre devient ainsi l'une des nombreuses municipalités de la Rive-Sud à ne pas hausser les taxes, contrairement à celles de la Rive-

Nord, pour qui, il est devenu une véritable habitude d'annoncer ces augmentations aux contribuables intéressés.

Saint-Louis de Pintendre est d'autre part l'une des seules municipalités du comté de Lévis à n'avoir pas encore adopté son budget. Lauzon est la ville qui pose actuellement le plus de points d'interrogation. On sait qu'en principe, tous les budgets municipaux se devaient d'être acceptés avant la fin de l'année 1972.

Or, celui de Lauzon ne sera vraisemblablement pas encore adopté la semaine prochaine. Tout dépendra en fait, des résultats de la visite qu'est sensé

faire le maire de Lauzon, M. Pierre-Emile Ruel, au ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier.

Quant à St-Louis de Pintendre, M. Joseph-Henri Labrie a

affirmé que, si pour une raison ou pour une autre, le budget de cette municipalité n'était pas adopté lundi soir prochain, il le serait certainement le 12 février.

Au menu du jour

Dîners — Conférences — Assemblées

Société de Géographie

Conférence par M. Rodolphe De Koninck, géographe, sur Java. À la salle Marquette, rue Joffre à 20 h.30

Association de l'Adoration perpétuelle

À 20 h. au 388 Grande-Allée est, heure sainte prêchée par le R. P. Adrien Fontaine, p.b.

Société mimismatique de Québec

Réunion à 20 h. 30 au Château Bonne-Entente. Il y aura élection pour le comité exécutif.

Librairie Gameau Lancement du livre "Sylvaine" de Georges Tefas, à 18 h.

Spectacles

Grand Théâtre de Québec salle Octave Crémazie

Le Théâtre du Trident présente "Eva Peron" de Copi et "En pleine mer" de Mrozek, à 20 h. 30

Expositions

Galerie d'Art Bibliothèque de Ste-Foy

Peintures de Umberto Bruni (jusqu'au 9 février)

Caisse populaire Laurier

Collages de Michel-Alain Forgues (jusqu'au 13 février)



Mlle Louise McGowan-Gagnon vient d'être nommée au poste de directrice des programmes de la station CKRL-FM qui entrera en opération bientôt, sur le campus de l'université Laval. Agée de 21 ans, Mlle McGowan-Gagnon a été à l'emploi du Service des loisirs socio-culturels de l'université ainsi que des stations radiophoniques CJSO Sorel et CJBR Rimouski.

Votre DENTIER vous gêne-t-il?

Si votre dentier adhère mal à vos gencives, recourez à la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

Advertisement for Emilien Rochette featuring a corn illustration with '28' and 'GRAND SOLDE' text. Text includes: 'La tradition a fait de FEVRIER notre mois de GRAND SOLDE', 'Durant 28 JOURS vous obtiendrez des rabais de 10 à 50% sur nos tapis et moquettes de belle qualité.', 'La même qualité et les bons prix qui ont fait notre renommée. Consultez nos spécialistes mais décidez par vous-même.', 'Vérifiez nos étiquettes prix tourne-soleil. À partir de JEUDI nous vous attendrons.', 'ÉMILIE ROCHETTE 555 DE LA COURONNE (CÔTÉ ST-VALLIER) 529 4164'

Campus

Perfectionnement original pour les administrateurs du Cegep de Limoilou

par Guy GIROUX

Depuis deux semaines, un groupe d'administrateurs du Cegep de Limoilou suivent des cours à l'École nationale d'administration publique de l'Université du Québec, sur la rue Mont-Carmel, dans la capitale, où ils ont l'occasion d'être sensibilisés à leurs besoins d'administrateurs et aux lacunes de leur formation.

Coordonnateur de l'enseignement au Cegep de Limoilou, M. Gaston Côté est un de ceux — parmi les quelque 24 administrateurs inscrits — qui participent activement aux cours donnés par l'Enap et qui, d'ailleurs, s'est engagé, sous une base de volontariat, à donner gratuitement de son temps pour se consacrer à trois périodes d'enseignement de la philosophie, à chaque semaine.

Tel que nous en informe M. Côté, qui voit dans la pratique occasionnelle de l'enseignement une excellente façon pour l'administrateur scolaire de mieux remplir son rôle de cadre dans un collège, parce que plus sensibilisé aux problèmes de son milieu, les cours de

L'Enap, tout comme l'enseignement que sont engagés à offrir un certain nombre d'administrateurs du Cegep de Limoilou, représentent un projet original de perfectionnement, prévu depuis quelque temps dans cette institution d'enseignement post-secondaire.

Origine L'origine du projet remonte à l'adoption, par le collège, en 1971, du rapport 1969-70 du Conseil supérieur de l'éducation, relatif à l'"activité éducative". Ce rapport favorise une approche éducative dite "organique", qui fait de l'étudiant l'agent principal de sa formation. Cette philosophie de l'éducation est celle qu'a faite sienne le Cegep de Limoilou, depuis, en mettant l'accent sur une foule de projets originaux, souvent à caractère expérimental, qui sont largement axés sur cette dite philosophie de l'éducation.

C'est dans cette optique que s'est inséré le projet de perfectionnement des administrateurs du Cegep de Limoilou. A l'origine, ce projet devait s'échelonner sur une période de quatre à cinq ans, projet dont

la réalisation intégrale a dû être remise en question parce qu'il risquait de "doubler" un projet analogue que prépare actuellement le ministère de l'Éducation. Or, d'ici à ce que le ministère précise quelle allure prendra son projet de perfectionnement des cadres et des professionnels scolaires, les administrateurs du Cegep de Limoilou se sont engagés dans une formule de perfectionnement à court terme, susceptible d'être intégrée à celle, plus globale, qu'appliqueront éventuellement les autorités gouvernementales.

Les cours offerts aux administrateurs du collège de Limoilou, par l'Enap, visent davantage à sensibiliser ceux-ci à leurs besoins d'administrateurs et aux lacunes de leur formation plutôt qu'à leur faire acquérir des techniques particulières à appliquer dans l'exercice de leurs fonctions, bien que ce dernier objectif pourra être suivi ultérieurement, dans le cadre d'une nouvelle session de cours.

Quoi qu'il en soit, M. Côté précise que l'objectif ultime des cours consiste à modifier les comportements qui sont actuellement propres aux administrateurs du Cegep de Limoilou qui se sont inscrits aux cours de l'Enap, de telle sorte qu'ils exercent leurs fonctions. Cette préoccupation est fondée sur le fait qu'ils ne sont pas, en général, formés dans la discipline des sciences de l'administration, puisqu'ils sont pour la quasi totalité des enseignants de formation.

La méthode Les cours offerts aux administrateurs du Cegep de Limoilou par l'Enap sont répartis sur 15 semaines, au rythme de trois heures par semaine, de 15h à 18h, chaque lundi. La méthode didactique employée par l'Enap est très souple, tel que le souligne M. Côté, qui affirme qu'on laisse le choix aux étudiants d'orienter les cours tels qu'ils l'entendent, c'est-à-dire en fonction de leurs besoins spécifiques.

Les cinq ou six premiers cours porteront sur des problèmes "connexes" au travail habituel de l'administrateur, auxquels il n'est pas directement confronté mais dont il a quand même à tenir compte. Tels sont, par exemple, les problèmes de motivation et de communication, qui touchent, somme toute, les professionnels de diverses disciplines.

Par la suite, les administrateurs du Cegep de Limoilou seront appelés à se soumettre à des tests qui auront pour objet de leur faire connaître leur "type" d'administration. "Nous serons amenés à définir nos comportements et à prendre conscience des conséquences que ceux-ci peuvent avoir sur l'administration du collège", remarque M. Côté.

C'est dans cette perspective que ce dernier affirme que l'objectif ultime des cours consiste à modifier les comportements acquis, considérant les limites qui leur sont inhérentes et les avantages qu'il y a à acquérir une plus grande souplesse dans la gestion de la "chose scolaire".



Professeur de philosophie de formation, M. Gaston Côté, qui occupe présentement le poste de coordonnateur de l'enseignement au Cegep de Limoilou, est du nombre des administrateurs de ce collège qui prennent part à un projet de perfectionnement original. (Photo l'Action-Québec, par François Boulay)

Advertisement for LPS courses: 'LPS® cours de conversation ANGLAIS - ESPAGNOL \$99.00 (10 SEMAINES) 529-0331 500 EST, GRANDE-ALLÉE - 4e ÉTAGE Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation'

Comité formé pour l'élimination des voies ferrées

par François Linteau
Le Comité exécutif de la ville de Québec a adopté une résolution, hier matin, pour constituer un comité en vue de l'élimination et de la relocalisation des voies ferrées du centre-ville.

deront à l'élimination et à la relocalisation des voies ferrées. On sait d'autre part, de façon non officielle, que les deux compagnies ferroviaires concernées, soit le Canadien Pacifique et le Canadien National, demanderaient une somme de \$23 millions en dédommagement. Ce montant, s'il est accepté, serait fourni par la Commission des transports, le ministère de l'Expansion économique régionale et l'Office de planification et de développement du Québec.

son utilisation future, plusieurs hypothèses ont été mises de l'avant. L'une d'entre elles, que les autorités municipales semblent retenir, suggère que la gare du Palais serve de nouveau site au marché St-Roch. On sait qu'il est dans les intentions de la ville de Québec de relocaliser le marché St-Roch, mais les endroits qui pourraient accueillir un tel centre. C'est pourquoi on pense de plus en plus à la gare du Palais.

Des travaux pour plus de \$500,000 à Orsainville

(B.B.) — Les membres du conseil d'Orsainville ont accepté hier d'exécuter des travaux de l'ordre de \$700,000 pour 1973. La majeure partie de ce montant, soit \$665,000, sera utilisée pour divers travaux d'égout pluvial, de voirie et de pavage. A cela s'ajoute des travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour \$20,000 sur les rues des Tulipes et Lozère, de même que l'aménagement du stationnement de la Fabrique, au coût de \$10,000.

secteur sud-ouest est particulièrement dispendieuse à cause de la nature marécageuse du sol. Signalons en fin de compte des travaux d'aqueduc, d'égout sa-

nitaire, et de construction de ponts, sont actuellement en cours et coûteront \$575,000. Au total, donc, Orsainville déboursera cette année, \$1,200,000 en travaux.

Handico répondra aux attaques

Handico, organisme voué aux intérêts de l'handicapé, entend répondre aux accusations qui ont été portées récemment à l'endroit de son administration. C'est ce qu'a fait savoir, hier, le service des relations publiques de l'organisme qui affirme dans un communiqué remis à la presse son désir de rétablir les faits lors d'une conférence de presse convoquée pour le 6 février.

On se souvient que dans une déclaration faite à un quotidien québécois, le président de la Société des handicapés, un organisme subventionné par la Plume rouge depuis plusieurs années, s'était interrogé sur l'administration de Handico, qui est soutenu par les Initiatives locales.



Les invités d'honneur au lancement du timbre à la mémoire de Mgr de Laval : M. et Mme Larkin Kerwin, Mgr Louis-Albert Vachon, M. Gilles Lamontagne, le cardinal Maurice Roy, le lieutenant-gouverneur Hugues Lapointe, M. André Ouellet et Mme Claire-Kirkland Casgrain. (Photo l'Action-Québec, par François Boulay)

Timbre commémoratif en l'honneur de Monseigneur de Laval

(par N.B.) — Les postes canadiennes émettront, en tout, en 1973, une douzaine de timbres commémoratifs, à part les timbres spéciaux pour l'affranchissement du courrier de Noël. C'est ce qu'a fait savoir hier, le ministre des postes, M. André Ouellet, lors du lancement du timbre à la mémoire de Mgr de Laval, au petit séminaire de Québec.

commémoratif en l'honneur de ce grand personnage que fut Monseigneur de Laval en est un témoignage éloquent", a-t-il rappelé. M. Ouellet a souligné que des timbres ont déjà été mis en l'honneur de Cartier, Champlain, Dollard-des-Ormeaux, Cavellier de la Salle, la Verendrye et Frontenac; il a indiqué son intention de continuer à honorer d'autres grands personnages; ainsi, un timbre sera émis le 18 avril prochain à la mémoire de Jeanne-Mance, première infirmière laïque en Amérique du Nord, et la série consacrée aux Indiens du Canada se poursuivra en 1973 par l'émission de

timbres consacrés à la culture des Algonquins. "Les Postes canadiennes, a dit le ministre, ont décidé depuis quelque temps déjà, d'imprimer un nouvel élan à la philatélie, et de faire de ce loisir un instrument d'éducation et d'enrichissement culturel". Après les discours prononcés par l'archevêque de Québec, le cardinal Maurice Roy, le ministre québécois des Affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain et le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, M. Ouellet a remis des répliques en bronze du nouveau timbre ou des cadeaux personnels à chacun des invités d'honneur.



René Verreault (à gauche) escorté par deux policiers, à sa sortie de la morgue de Québec, à l'issue de l'enquête du coroner présidée par Me J.-Armand Drouin, c.r., qui l'a trouvé criminellement responsable de la mort de Rénéald Boissinot, dans une taverne de Québec, le 19 janvier dernier. (Photo l'Action-Québec, par François Boulay)

René Verreault tenu responsable de la mort de Rénéald Boissinot

René Verreault, un denturologue de 34 ans, domicilié au 8 de la rue du Roi à Québec, a été tenu criminellement responsable hier de la mort de Rénéald Boissinot, âgé de 43 ans, qui a été abattu de deux balles de revolver de calibre .22, le 19 janvier dernier, dans la Taverne des sports, située au 111 ouest, de la rue Saint-Vallier, à Québec. Se référant au témoignage du pathologiste, le Dr Michel Marois, qui a pratiqué l'autopsie sur le cadavre de la victime, le coroner de Québec, Me J.-Armand Drouin, c.r., a déclaré, en rendant son verdict, que deux des projectiles tirés par le meurtrier, avaient provoqué des blessures mortelles: le premier ayant lacéré le cerveau de Boissinot et le second ayant causé la rupture de l'aorte. La mort a été foudroyante. Quant au 3e projectile tiré par l'agresseur, il n'a causé qu'une blessure superficielle au corps de Boissinot, qui était déjà étendu sur

le plancher de la taverne. Le représentant du ministère public, Me Maurice Lagacé, c.r., a également fait entendre des témoins visuels du drame, lesquels ont affirmé que l'issue fatale était consécutive à une beuverie au cours de laquelle Verreault et Boissinot jouaient à pile ou face au moyen d'une pièce de monnaie, avec un enjeu de \$10. C'est au moment du règlement de compte, qui totalisait \$50, que les deux antagonistes en sont venus aux gros mots, puis aux menaces. C'est après avoir été menacé de mort par Boissinot que Verreault est sorti pour revenir quelques minutes plus tard avec un revolver et décharger son arme en direction de la victime. Le témoin impliqué dans cette affaire, René Verreault, devait être mis en accusation aujourd'hui même en Cour des Sessions de la paix de Québec.

Chaude lutte prévue pour le prix Esso

L'édition 1973 du Grand Prix Esso, présentée dans le cadre du Carnaval, promet d'être chaudement disputée puisque l'excellent pilote de stock car, Langis Caron, participera à toute la série des courses sur glace des provinces de Québec et d'Ontario. Le champion de l'an dernier, Yvon Walsh, lui a prodigué plusieurs conseils et il est fort possible que ces deux pilotes fassent équipe ensemble. Caron a décidé de suivre son collègue dans les six épreuves du championnat afin de prendre de l'expérience pour la dernière et grande finale qui aura lieu sur les Plaines d'Abraham les 24 et 25 février. Le pilote de stock car bien connu, Langis Caron s'est classé 3ème à Pembroke, en fin de semaine dans la course préliminaire de la classe "A". C'était la première expérience de

Caron. Fait à noter, il n'avait même pas eu l'occasion de pratiquer au préalable. D'autre part, Yvon Walsh, champion de l'an dernier, s'est classé premier de cette course. Lors de la grande finale à la fin de la journée, Walsh s'est classé premier et Caron deuxième. Il se pourrait bien qu'après quelques compétitions, Caron devienne le plus dangereux rival de Walsh. La prochaine course est prévue pour le 3 février à Ottawa sur le lac Dow. Comme on le sait, le Grand Prix Esso sera la deuxième course de la série et c'est à Québec que le grand champion sera couronné. Les compétitions se dérouleront sur une période de deux jours avec pratiques et qualifications le samedi. Les deux préliminaires et la finale se feront le dimanche à compter de 13h.



Quelques membres du Comité du Grand Prix Esso font voir le nouveau sigle de la classique sur glace. (assis de g. à d.) l'on aperçoit le vice-président Michel Hansen, le chef-chronométrateur Mme Renée Hansen et le président Raymond Poitras. A l'arrière plan (de g. à d.) Jacques Rainville le publicitaire accompagne Jacques Gravel, aménagement de piste, Pierre Sanfaçon, secrétaire et Jean Malépart, services spéciaux.

Le CDQM attaque la politique de logement du maire Lamontagne

"Nous voulons une ville pour l'homme et non pour le capital". Tel est le vœu exprimé hier par le Conseil de développement du Québec métropolitain à la suite d'une étude qu'il a menée sur la rénovation de l'aire 10, à la demande du comité des citoyens de l'endroit. Le CDQM s'oppose notamment à tout projet de démolition de logement dans les zones 1 et 2 de l'aire 10, et demande aux autorités municipales une révision de l'orientation actuelle de la rénovation dans cet aire. Le président de l'organisme, M. Viateur Dupont a expliqué que la rénovation était faite en fonction des marchands et des promoteurs immobiliers aux dépens des citoyens. Tout est axé, dit-il, vers une rentabilité pour les promoteurs, et par ricochet pour la municipalité. "On veut revaloriser le centre commercial et en même

temps attirer une nouvelle classe de résidents. Pour ce faire, l'on démolit les logements existants qui sont pour la plupart des logements à loyers modiques, et l'on construit des logements ou le prix des loyers n'est pas à la portée des résidents actuels du quartier. D'autre part, le CDQM demande aux autorités municipales de rendre publique toute l'information sur les projets de rénovation de l'aire 10 (complexe de la Palaise, autoroute de la Palaise, aménagement des berges de la Saint-Charles, zone 3), et aux autorités municipales de procéder à une consultation publique auprès de tous les groupes ou citoyens concernés par ses projets de rénovation urbaine, et cela avant toute décision sur l'évaluation finale des projets. Par ailleurs, M. Dupont a annoncé que le CDQM, de concert avec les groupements de

citoyens, créera une équipe de travail qui cherchera à établir d'autres hypothèses d'aménagement de l'aire-10, pour les opposer à celles de la ville de Québec. Nous croyons qu'en travaillant avec les citoyens, cette équipe arrivera à des solutions qui seront plus équitables pour les citoyens du quartier. Il faudra que cette équipe regarde la rénovation en fonction du citoyen, en fonction du côté social plutôt que du côté économique". Le CDQM constate finalement que dans les plans du service d'urbanisme, même si l'on réserve des espaces résidentiels sur les bords de la Saint-Charles, rien n'indique quelle partie la ville réserve au logement social subventionné. Il est évident, conclut-il, que seul ce type d'habitation est accessible aux gens vivant dans les logements que l'on projette de démolir.

Le manifeste du PQ sur l'agriculture qualifié de pessimiste

Par Guy GIROUX
Le vice-président général de l'Union des producteurs agricoles du Québec, M. Paul Couture, a qualifié hier de pessimiste la vision de l'agriculture que projette la brochure "L'agriculture chez nous" qui vient de publier le Parti québécois. M. Couture, qui participait à un débat à l'université Laval, tenu à l'occasion de la parution de la brochure, remplaçait M. Albert Alain, le président de l'UPA (l'ancienne UCC), retenu ailleurs par d'autres engagements. De l'avis de M. Couture, il ne faut pas se laisser sur les problèmes de l'agriculture au Québec, parce que l'agriculteur de la Belle Province sera toujours en minorité et parce que le consommateur voudra toujours se nourrir à meilleur prix. L'intervention du vice-président de l'UPA, qui se voulait toute générale, donnait le "ton" aux allégations parues dans la brochure du PQ, qui souligne notamment que le gouvernement du Canada a décrété la "disparition de l'agriculture québécoise" et, d'autre part, que l'auto-suffisance alimentaire du Québec injecterait près d'un demi-milliard de dollars de plus dans l'économie agricole de la province.

Le manifeste de l'Amérique du Nord, d'où l'idée suivant laquelle le marché agricole de la province ne devra jamais être fermé. Le professeur de Laval considère cependant que, dans un Québec indépendant, certaines mesures protectionnistes ne devraient pas être écartées, quoiqu'il soulève la possibilité qu'il pourrait être plus avantageux pour un État québécois indépendant de se spécialiser dans le développement de certains secteurs — tels que les mines, la forêt et le tourisme — quitte à ce que les produits agricoles soient importés des autres provinces. "Ce choix est conditionnel aux relations commerciales avec l'étranger", devait-il conclure.

Impuissance du Québec
Après que M. Gérard Turcotte, agriculteur de la région, eut apporté son témoignage, hier, en affirmant qu'il appartient à la classe sociale qui est à peu près la plus "malmenée" par le régime fédéraliste, ajoutant que l'agriculture n'aurait pas pu le faire vivre, lui et sa famille, s'il n'avait fait appel à d'autres moyens de subsistance, le député péquiste Charles Tremblay, de Montréal-St-Marie, devait adresser la parole. Dans l'optique de ce dernier, qui joue le rôle de critique agricole pour le PQ, s'il y a un domaine dans lequel le Québec est impuissant à contrôler son autonomie, c'est bien en matière agricole. "Je fais miens les propos du ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Tou-

pin, lorsqu'il disait il y a quelques mois que si le fédéral continue à empiéter dans le domaine de l'agriculture au Québec, celui-ci n'aura plus d'autre alternative que de fermer son ministère", remarque M. Tremblay. D'après ce dernier, le Québec ne pourra pas enregistrer de progrès notables dans le domaine de l'agriculture, tant et aussi longtemps qu'il se heurtera — dans le régime fédéraliste actuel — à un conflit de juridiction avec Ottawa.

La brochure
Si les conférenciers ont plus ou moins abordé le problème de "fond" auquel s'attaque le PQ dans sa brochure sur l'agriculture, soulignons que ce problème se manifeste dans la différence considérable qu'on remarque entre le revenu moyen des agriculteurs québécois, par rapport au revenu moyen des agriculteurs des autres provinces. En 1971, par exemple, le revenu moyen des agriculteurs québécois a été le plus bas au Canada, exception faite au Saskatchewan dont il achève les grains de provenance à un prix trop élevé", note le président du PQ, René Lévesque, dans la brochure du parti.

Face à la cour

Amende de \$12,500
Après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir pollué les eaux du Saint-Laurent, en y déversant du mazout, les armateurs et propriétaires du pétrolier "M. V. Capricorn" ont été condamnés hier par le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix de Québec, à payer une amende de \$12,500.

Tentative de meurtre
Claude Bédard, âgé de 52 ans, de Donnacona, a subi hier son enquête préliminaire devant le juge Roch Léfrancois, de la Cour des sessions de la paix de Québec, sous une accusation de tentative de meurtre sur la personne de son épouse. Le principal témoin de la Couronne a été l'épouse de l'accusé, âgée de 47 ans, qui est venue dire au tribunal que son mari avait absorbé plusieurs bouteilles de bière avant le drame qui s'est déroulé à sa résidence vers 11 heures du matin, le 17 décembre dernier. C'est à la suite d'une altercation que le mari aurait déchargé un fusil de calibre .12 en direction de sa femme. Celle-ci a alors pris la fuite pour se réfugier chez un voisin, d'où elle a appelé la police.

CAMELOTS (Porteurs) demandés pour faire la livraison de l'Action-Québec dans la ville et la banlieue. Faire application par téléphone au numéro suivant: 522-4771



# L'éditorial

PAR ROGER BRUNEAU

## Le vieux lion toujours agressif

M. John Diefenbaker, député de Prince-Albert, ancien chef national des progressistes-conservateurs, ancien premier ministre du Canada, n'a rien perdu de son agressivité. Il l'a prouvée une fois de plus aux Communes mardi, lorsqu'il prit la parole pour appuyer un projet de loi visant à prolonger à titre d'essai, l'abolition de la peine capitale comme châtiment de l'homicide. Il a même suggéré de référer toute la question de la peine de mort à la Cour suprême du Canada pour que ça lève, juge de sa validité en gard à la déclaration canadienne des droits de l'homme.

M. Diefenbaker avait été l'un des plus farouche partisans de l'abolition de la peine de mort, en 1967 au moment où on étudiait la possibilité de suspendre l'application de ce châtiment pour une période d'essai de cinq ans. Il avait des raisons particulières de s'objecter à cette sentence puisqu'il était premier ministre lorsque survinrent les deux dernières pendaisons au Canada en 1962. Il a avoué que rien ne l'avait plus troublé que de signer le document envoyant deux hommes à la potence.

Le député de Prince-Albert fait-il cette suggestion parce qu'il commence à douter de la valeur et de l'influence des arguments qu'il invoque à l'appui de son opinion? Il est assez surprenant de l'entendre suggérer de confier à un autre tribunal le soin de trancher une question dont la responsabilité relève essentiellement des représentants

de la population. En outre, la Déclaration des droits de l'homme a-t-elle la même valeur pour ceux qui volontairement se sont mis au ban de la société et qui ont accepté de se voir déchu de leurs droits? Dans l'affirmative et en supposant que la Cour suprême soit appelée à trancher la question, ne devrait-on pas lui demander d'abord si les victimes éventuelle de meurtres ont droit à la protection découlant de la Déclaration canadienne des droits de l'homme? Et si les victimes ont droit à la vie, si les meurtriers ont aussi droit à la vie, le meurtre et la pendaison disparaîtront d'eux-mêmes pour autant que chaque citoyen sans exception sera respectueux des droits de l'homme. Mais lorsqu'un de ces citoyens viole d'abord le droit d'un autre à la vie, tel que reconnu par la Déclaration des droits de l'homme, n'accepte-t-il pas implicitement d'agir comme si cette déclaration n'existait pas et comme s'il refusait son application et pour sa victime et pour lui-même?

Il nous semble que dans tout ce débat on oublie trop facilement les victimes pour ne penser qu'aux pauvres individus affligés qui auront occi quelques uns de leurs semblables dans un moment d'égoïsme ou d'expression passionnelle trop ardente.

En 1967, l'argument principal de M. Diefenbaker consistait à dire qu'il était possible de se tromper sur la culpabilité d'un inculpé et qu'on pouvait par une telle erreur, tuer un innocent. Il insistait sur la nécessité d'abolir la peine capitale

pour tous les cas, ne serait-ce que pour sauver une seule vie innocente sur mille. Que ne prend-on de telles précautions pour sauver une seule des éventuelles victimes de meurtriers?

La peine capitale n'est pas la seule façon de punir l'homicide. Les meurtriers, auteurs de meurtres qualifiés notamment, peuvent être extirpés de la société par l'emprisonnement. Mais cette alternative ne plaît pas beaucoup lorsqu'on soit comme il est facile pour certains spécialistes de s'évader des prisons, comme ils parviennent après avoir purgé une très faible partie de leur peine, à recouvrer leur liberté conditionnelle. Si la personne ayant l'intention de commettre un homicide savait qu'elle s'expose à passer le reste de sa vie dans un pénitencier sans aucune chance de pouvoir jamais en sortir, elle hésiterait dans bien des cas à commettre son forfait. Le rôle de l'Etat est de protéger la société, de protéger les honnêtes gens contre ceux qui n'ont aucun respect des lois.

Aussi, aux arguments d'un Diefenbaker, nous préférons ceux d'un Marcel Prud'homme, député de Montréal—St-Denis et d'un Jim Flemming, député de York-Ouest qui proposent que la loi visant à prolonger de cinq ans l'abolition de la peine de mort soit amendée pour que la peine de mort soit remplacée par un minimum de vingt-cinq années d'emprisonnement avant de pouvoir faire une demande de libération conditionnelle dans tous les cas de meurtre au premier degré.

## opinions

### Comment permettre à l'économie de reprendre son souffle?

Par Maurice HUOT

Le gouvernement de Londres n'a pas hésité à geler prix et salaires, en face de la situation actuelle, soit des déficits répétés dans la balance des paiements, l'inflation, la hausse incessante du coût de la vie. L'on se demande pourquoi on hésite tant au Canada à faire de même, alors que cela permettrait à l'économie de reprendre son souffle.

Les mêmes problèmes économiques existent aussi à des degrés divers aux Etats-Unis et dans nombre de pays d'Europe. Mais ici, on semble tergiverser, on établit des commissions d'étude pour voir jusqu'où le mal peut aller, mais on ne fait rien de concret. On a peur des syndicats et des gros indus-

triels. Evidemment, si un gel des prix et salaires était commandé, il faudrait voir à un rajustement préalable des salaires, car autre chose est de mettre un cran d'arrêt aux salaires qui varient selon les contrats, et autre chose est de geler les prix. Les répercussions ne sont pas les mêmes. Certains contrats syndicaux sont souvent signés pour deux ou trois ans. Geler les salaires en plein contrat et avant son expiration, niant tout rattrapage, ne peut évidemment faire l'affaire des syndicats. Il est plus facile de geler les prix. Dans le cas des prix, il faut veiller à l'honnêteté de l'opération et ne pas permettre aux grandes industries d'escompter le gel, en élevant préalablement les prix en vue du gel. Cela mettrait le consommateur moyen en mauvaise posture, car

lui, son salaire serait gelé sans tenir compte de la hausse du coût de plusieurs produits. Les combines sont toujours possibles.

De toute façon, on pourrait assainir le climat économique en décrétant un temps d'arrêt dans la fluctuation des prix et salaires.

Certes, il y a danger que lorsque l'expansion reprendrait, l'inflation pourrait être plus forte, à cause de la reprise de la course pour rattraper les bénéfices salariaux et des prix plus forts pour les produits. Mais le gel graduel pourrait-il pas être suivi d'un gel tout aussi graduel, pour éviter les soubresauts?

(Le Bien Public, 26.01.73)

### Est-ce assez renversant!

Les dépenses de boissons alcoolisées permettraient d'ériger 10 ponts Pierre-Laporte et 4 Place Desjardins!

Une étude publiée dans la revue COMMERCE révèle qu'en 1971-72 la Société des Alcools a vendu 121.171.000 gallons de boissons alcoolisées réparties comme suit: 5.481.000 gallons de spiritueux, 5.840.000 gallons de vin et 109.846.000 gallons de bière. Ces quantités représentent des montants de

\$194.834.000, pour les spiritueux, \$59.635.000 pour le vin et \$223.097.000 pour la bière, formant un total de \$479.566.000 pour ces trois formes de boissons.

Cette dépense est assez impressionnante quand on considère que le pont Pierre-Laporte à Québec a coûté environ 45 millions et que les dépenses prévues pour la réalisation de la Place Desjardins à Montréal sont de l'ordre de \$100.000.000. Les montants dépensés pour les boissons alcoolisées per-

mettraient en effet d'ériger 10 ponts Pierre-Laporte et 4 Place Desjardins.

Ce dernier projet pourtant est d'une envergure considérable. Il s'élèvera sur un terrain de 8 acres et comprendra trois tours de 25 à 40 étages, un hôtel de 500 chambres, des galeries, un centre commercial ainsi que des espaces de stationnement. Sa construction exigera l'emploi de 2.000 personnes et ne sera terminée qu'en 1974.

(Cf. L'E.C. donc et informations, Montréal, janv. 1973)

### Y a-t-il une crise de la vie religieuse?

Interview du cardinal Daniélou à Radio-Vatican

#### INTERVENTION DU CARDINAL DANIELOU A RADIO-VATICAN

Dans une interview accordée à Radio-Vatican, le 23 octobre 1972, le cardinal Daniélou, qui participait à la réunion plénière des cardinaux et des évêques membres de la congrégation des Religieux, où il avait fait un exposé sur l'état général de la vie religieuse, a déclaré que celle-ci traverse une crise très grave. Pour la surmonter, a-t-il dit, il faut mettre un terme à la fausse orientation que suivent beaucoup d'Instituts. Le cardinal a conclu en disant que, en cas de besoin, les supérieurs devaient permettre aux religieux qui "veulent rester fidèles aux Constitutions de leur ordre et aux directives de Vatican II" de former des communautés à part. Il a précisé par la suite qu'il ne pouvait s'agir que de solution extrême.

QUESTION: Eminence, existe-t-il réellement une crise de la vie religieuse et pouvez-vous nous en donner les dimensions?

REPOSE: Je pense qu'il y a actuellement une crise très grave de la vie religieuse et qu'il ne faut pas parler de renouvellement, mais plutôt de décadence. Je pense que cette crise affecte avant tout le monde atlantique. L'Europe de l'Est et les pays d'Afrique et d'Asie présentent à cet égard une meilleure santé spirituelle. Cette crise se manifeste dans tous les domaines. Les conseils évangéliques ne sont plus considérés comme consécration à Dieu, mais envisagés dans une perspective sociologique et psychologique. On se préoccupe de ne pas présenter une façade bourgeoise, mais, sur le plan individuel, la pauvreté n'est pas pratiquée. On substitue la dynamique de

groupe à l'obéissance religieuse: sous prétexte de réaction contre le formalisme, toute régularité de la vie de prière est abandonnée et les conséquences de cet état de confusion sont d'abord la disparition des vocations, car les jeunes demandent une formation sérieuse. Et, d'autre part, ce sont les nombreux et scandaleux abandons de religieux qui renient le pacte qui les liait au peuple chrétien.

Une fausse interprétation de Vatican II

QUESTION: Pourriez-vous nous dire quelles sont, à votre avis, les causes de cette crise?

REPOSE: La source essentielle de cette crise est une fausse interprétation de Vatican II. Les directives du Concile étaient très claires: fidélité plus grande des religieux et des religieuses aux exigences de l'Evangile exprimées dans les Constitutions de chaque Institut et, en même temps, adaptation des modalités de ces Constitutions aux conditions de la vie moderne. Les Instituts qui sont fidèles à ces directives connaissent un vrai renouveau et ont des vocations. Mais, dans nombre de cas, on a remplacé les directives de Vatican II par des idéologies erronées que répandent nombre de revues, de sessions, de théologiens et, parmi ces erreurs, on peut mentionner:

La sécularisation. Vatican II a déclaré que les valeurs humaines devaient être prises au sérieux. Il n'a jamais dit que nous entrions dans un monde sécularisé au sens où la dimension religieuse ne serait plus présente dans la civilisation. C'est au nom d'une fausse sécularisation que religieux et religieuses renoncent à leur costume, abandonnent des activités sociales et politiques à l'adoration de Dieu. Et ceci est, d'ailleurs, à contre-courant du besoin de spiritualité qui se manifeste dans le monde d'aujourd'hui.

Une fausse conception de la liberté qui entraîne la dépréciation des institutions et des règles et exalte la spontanéité et l'improvisation. Ceci est d'autant plus absurde que la société occidentale souffre actuellement de l'absence d'une discipline de la liberté.

La restauration de règles fermes est une des nécessités de la vie religieuse.

Une conception erronée de la mutation de l'homme et de l'Eglise. Si les environnements changent, les éléments constitutifs de l'homme et de l'Eglise sont permanents et la mise en question des éléments constitutifs des Constitutions des ordres religieux est une erreur fondamentale.

Au besoin, former des communautés distinctes

QUESTION: Mais entrevoiez-vous des remèdes pour surmonter cette crise?

REPOSE: Je pense que la solution unique et urgente est d'arrêter les fausses orientations prises dans un certain nombre d'Instituts. Il faut pour cela arrêter toutes les expérimentations et toutes les décisions contraires aux directives du Concile; mettre en garde contre les livres, revues, sessions ou ces conceptions erronées sont diffusées; restaurer dans leur intégrité la pratique des Constitutions avec les adaptations demandées par le Concile. Là où ceci apparaît impossible, il me semble qu'on ne peut refuser aux religieux qui veulent être fidèles aux Constitutions de leur ordre et aux directives de Vatican II de former des communautés distinctes. Les supérieurs religieux sont tenus de respecter ce désir.

Ces communautés doivent être autorisées à avoir des maisons de formation. L'expérience montrera si les vocations sont plus nombreuses dans les maisons de stricte observance ou dans les maisons d'observance mitigée. Au cas où cela arriverait, il faudrait arrêter ces demandes légitimes, un recours au Souverain Pontife est certainement autorisé.

La vie religieuse est appelée à un immense avenir dans la civilisation technique; plus celle-ci se développera, plus le besoin de la manifestation de Dieu se fera sentir. C'est précisément le but de la vie religieuse. Mais pour accomplir sa mission, il faut qu'elle retrouve sa véritable signification et rompe radicalement avec une sécularisation qui la détruit dans son essence et qui l'empêche d'attirer des vocations.

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE 19 novembre 1972 — No 1620

## Billets

### Oui, nous voulons l'autoroute 73

J'écris comme citoyen, et j'en suis; — comme curé, et pourquoi pas! — comme président du Conseil de développement de la Chaudière dont j'ai l'appui inconditionnel.

Mon communiqué porte sur l'autoroute 73. Et voici des idées, des arguments que nous ne cessons pas de redire, jusqu'à la fin, aussi longtemps qu'on ne nous aura pas entendus dans tout lieu. Je remercie à l'avance les quelques journaux qui accepteront de publier ce communiqué.

La semaine dernière, je suis descendu à Québec. L'affaire de rencontrer des responsables du CRDQ, le Conseil régional du développement du Québec, des responsables des ministères de la Voirie, du Tourisme, des Institutions financières. On reproche souvent aux régions périphériques de la capitale de demeurer plutôt inactives. Faut rappeler les raisons qu'on existe.

Je suis donc descendu à Québec. Une fois passé Beauveville, je me suis trouvé derrière deux voitures, deux camions-citerne et une immense vanne de "pitoune". La vanne allait bon train... 25 milles à l'heure! Elle nous a tenus en haleine comme ça, jusqu'à St-Joseph: un bon 12 milles. Dans la rue Principale surencombrée de St-Joseph, ça allait bien à 10 milles à l'heure. Et vous auriez dû voir la vanne excuser le "croche" mortel à la sortie de la cité!

Grâce à une certaine dextérité et une certaine audace et un certain danger, tout en restant dans la légalité, j'ai réussi à "avalier" les deux voitures dans des "bouts" droits, puis le camion-citerne, puis l'autre... Mais restait la vanne de "pitoune". Ce n'est qu'à la sortie de Vallée-Jonction que j'ai pu me libérer et arriver de justesse à mon premier rendez-vous de 4h., à Québec. "Prisonnier" pendant 15 milles à 25 milles à l'heure!

Ce que je raconte là n'est pas nouveau. C'est du "tous les jours" que nous devons vivre, comme du normal. Et cela, en 1973. Dans une province progressive!

Me voici à la Voirie. J'ai vu de mes yeux les plans, le tracé de l'autoroute 73, allant du pont Laporte à Scott. J'ai appris qu'une bonne partie des expropriations était chose faite, que les travaux d'exécution commencent au début de l'été. On nous avait assuré qu'ils commencent à l'automne 72.

Je me réjouis, nous nous réjouissons de cette nouvelle: 26 milles de route en trois ans. Et nous en donnons crédit au ministère. Mais nous sommes d'avis que c'est trop peu et trop lent. Par ailleurs tout le monde sait très bien que le tronçon le plus urgent à réaliser, est celui qui va de Scott à St-Georges. Or jamais, que je sache, on nous a consultés sur cet important problème alors qu'on parle tellement de consultation de la population.

Quels arguments faudrait-il donc

prendre pour convaincre, pour décoller des décisions opportunes et urgentes?

— Déjà le CDC, le Conseil de développement de la Chaudière, a publié une brochure où il expose le problème de l'autoroute 73, sans oublier les autres problèmes qui concernent la région. A l'occasion du lancement de cette brochure, il a organisé une vaste soirée d'information à Beauveville. Le CDC avait invité 10 ministres. Pas un seul n'a su se rendre à nos pressantes invitations.

— Déjà le CDC, grâce à la collaboration du CRDQ, a expédié un communiqué à 312 conseils municipaux. Ce communiqué comportait une série de 10 "Attendus" et 5 demandes qui exposaient les raisons justifiant la réalisation immédiate de l'autoroute 73, du pont Laporte à St-Georges pour 1975.

Toutes les réponses qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour, une centaine, sont favorables, excepté une. Nous avons lu avec grand plaisir une lettre de M. le maire Gilles Lamontagne qui nous dit tous les avantages économiques et touristiques que la ville de Québec et des environs retireraient grâce à cette autoroute 73.

— Déjà nous avons alerté l'honorable Bernard Pihard, ministre de la Voirie, et l'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale à Ottawa. Nous avons démontré, semble-t-il, l'urgence d'inclure le "corridor de la Chaudière" dans la zone spéciale de Québec: ce qui nous permettrait d'obtenir certains octrois du Fédéral, en vertu des ententes fédérales-provinciales.

Nous avons reçu des réponses: l'une de Québec, réponse évidemment habituelle: par d'argent disponible pour "l'autoroute de la Beauce". Comme si la Beauce avait partagé largement aux subsides du Provincial. — L'autre d'Ottawa, pour nous dire que les conseillers, les aviseurs de l'honorable Don Jamieson ne considéraient pas l'autoroute 73 comme une priorité.

Pour en arriver à des décisions opportunes en rapport avec l'autoroute 73, il nous vient à l'esprit de faire un souhait... Le trouvez-vous honnête? Je vous le livre comme ça. C'est que MM. les ministres et leurs aviseurs qui souvent ignorent tout de notre région, viennent vivre quelques mois à St-Georges. Je souhaite que, chaque matin ils aient à descendre à Québec... de Québec à partir de St-Georges, ou de Beauveville, ou de St-Joseph, ils aient le nez collé — sauf un certain respect — le nez collé au derrière de deux ou trois camions-citerne ou d'une Glandale. Et cela, pendant des milles et des milles. Assez du moins pour leur donner le temps de réfléchir sur l'opportunité de l'autoroute 73, et sur la nécessité de prendre immédiatement une décision, et d'accorder cette intégration

à la zone spéciale, et d'allouer les crédits nécessaires.

En écrivant ces lignes, je ne fais pas, comme on dit parfois avec raison, de la petite politique de "bouts de chemin". Au contraire, l'action que le CDC a entreprise et qu'il continuera jusqu'à l'obtention de résultats positifs, c'est une politique d'envergure qui est à la base d'un développement industriel, commercial et touristique de cette région, toute pleine de beautés et de possibilités inexploitées, qu'on appelle: la Beauce.

— Laisser se détériorer une partie très féconde de la "Belle Province", faute d'une voie adéquate de communication;

— tolérer plus longtemps une route extrêmement sinuose, ralentissante, dangereuse, meurtrière;

— priver un bassin d'un million de population d'une voie directe vers Boston et New York...

Une telle situation n'est plus tolérable, en 1973, par un gouvernement qui affirme des réalisations constantes et progressives pour le plus grand bien de la population.

Une telle situation ne sera plus tolérée par cette population active, ingénieuse, la Beauce, qui se sent négligée depuis des décades, et qui croit le temps venu de partager au trésor des impôts qu'elle a laborieusement gonfié de son argent.

Au nom du CDC, en terminant, je fais appel à tous ceux qui voient les problèmes dans leur objectivité, à tous ceux qui ont des vues qui dépassent leur propre région, et je leur demande de nous appuyer dans nos légitimes revendications. Ce n'est pas un secret, au contraire, c'est une politique courante: un gouvernement, les gouvernements, ayant en vue le bien de leur province... et de leur parti, finissent toujours par céder sous les pressions convergentes.

Et nous aussi du CDC, nous voulons considérer les problèmes dans toute leur ampleur et dans leurs implications locales. Nous appuyons et nous appuyerons, avec force et sans arrière-pensée: — le projet de l'autoroute Trois-Rivières, via Portneuf; — le projet du parc de la faune de la région de l'Amiante; — les projets touristiques de Charlevoix;

— les projets de la Côte Sud: le dragage du bassin de Montmagny et le village du Bas-Canada à St-Roch-des-Aulnaies.

Mais on nous, concédant volontiers, espérons-le, le droit légitime de donner à la Beauce un visage de prospérité, à commencer par l'autoroute 73. Oui, nous voulons et nous aurons l'autoroute 73 pour 1975!

Antonio Poulin, S.J., curé de Notre-Dame-des-Pins président du CDC.

## BILLET

### Le système

Ce qu'il faut, dit-on, c'est changer le système.

On a bien raison de le dire, car tout se tient: les manipulations d'argent et la quête perpétuelle d'un plus grand profit, l'organisation de l'éducation nationale, la publicité et l'érotisme, les structures et la mentalité. Si l'on veut qu'un individu soit libre, ouvrier ou chef d'industrie, il faut donc modifier de fond en comble le gouvernement, la gestion des entreprises, l'université, la distribution des biens de consommation. Toutefois j'ajouterais deux considérations.

La première c'est que tous les systè-

L'opinion du lecteur

### Un don de \$1,000

L'Institut de Cardiologie de Québec est particulièrement sensible au geste posé dernièrement par "Les Fondations de Joseph Rhéaume", à l'effet d'un don de \$1,000.00 attribué pour le développement des sciences cardiologiques.

Monsieur Joseph Rhéaume est décédé à Rivière-des-Prairies, le 10 mars 1947 à l'âge de 80 ans. Il avait confié aux fiduciaires de ses biens, la charge d'en distribuer le revenu annuel à des institutions déterminées et c'est ainsi que cette année, l'Institut de Cardiologie de Québec est devenu bénéficiaire d'un don tangible servant à la recherche et à l'enseignement en cardiologie.

L'Institut est très reconnaissant à la mémoire de ce grand homme qui, issu d'une famille modeste, a réussi dans la première moitié du siècle à bâtir une florissante entreprise. Auto-didacte, il avait nourri sa vie durant

mes possibles seront toujours humains et par conséquent appelleront constamment des révolutions: à Moscou, à Chicago, à Pékin et même à La Havane. Partout, les gros sont tentés de manger les petits et les médecins de se défendre contre tout changement.

Ensuite, il ne sert à rien de rêver à la transformation d'un système. Il faut commencer par attaquer le système en soi-même et autour de soi. Il faut refuser de se laisser guider par l'appât du gain, boycotter certaine publicité (mensongère ou basement intéressée, va sans dire), éduquer la liberté, partout où c'est possible, en soi ou

chez les autres. Faire tâche d'huile, travailler avec les autres politiquement et socialement, au bouleversement des mentalités, des habitudes et de l'organisation. La est la révolution. Cela s'appelle vivre en chrétien.

Il est vraisemblable que, malgré tout, le système nous aura engoulés comme il a engoulé Jésus-Christ, avant que nous l'ayons bouleversé conformément à nos aspirations et à notre liberté. Du moins aurons-nous grandi en Dieu: nous aurons bâti l'Eglise, ce qui, pour nous (royants et catholiques), importe d'abord et uniquement.

Jean Moutssé

(L'UNION)



L'ACTION-QUEBEC est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, l'Action-Québec est imprimé par l'Action Sociale Limitée, 3 Place Jean-Talon, Québec 2e, C.P. 1727, tél.: 522-4771. Président, Guy Harnel, vice-président, J.-R. Dalis, directeur général, Fernand Blais; directeur général adjoint, Denis Gauthier; rédacteur en chef, Roger Bruneau; directeur de la production, Alphonse Proulx; directeur adjoint de la circulation, Jacques Lévesque; directeur de la publicité, Gilles Normandin; comptable, Emilien Bonnelly; contrôleur, Hilaire Normandeau; directeur, Jules Lortie.



# Automobiles et accessoires en tête de liste des plaintes des consommateurs

par Thérèse DALLAIRE

Le secteur "automobiles et accessoires" arrive bon premier en tête de liste des plaintes portées à l'Office de protection du consommateur. Suivent, à distance éloignée, les catégories : appareils électriques, publicité et disques, divers, matériaux de construction, ameublement, cours de toutes sortes. Les quatre téléphonistes du bureau de Québec reçoivent en moyenne 60 plaintes par jour. Pour sa part, le bureau de Montréal enregistre quotidiennement quelque 400 appels.

Niquette Delage, la nouvelle directrice de l'Office de protection du consommateur, rencontrait hier les consommatrices de la région de Québec, à l'invitation de la section locale de l'Association des consommateurs du Canada.

La directrice de l'Office de protection du consommateur qualifie son travail d'exigeant. "C'est un travail très prenant, dit-elle, qui demande beaucoup de concentration. Mais j'aime ce genre de défi". La jeune femme qui poursuit des études à McGill, en vue de l'obtention d'une licence en droit, avoue que ses études sont un peu com-

promises par les exigences de ses nouvelles fonctions. "Mais j'y arriverai dit-elle, très combative... ça prendra plus de temps... mais j'y arriverai".

Le rôle du directeur général de l'Office de protection du consommateur se définit en une phrase qui sous-entend une foule d'activités très variées. "Créer une politique de la consommation" signifie dans la pratique : suivre l'application de la loi... recevoir les plaintes, protéger et éduquer le consommateur, faire des représentations auprès du gouvernement, prévoir des subventions pour mettre en place des organismes de protection... coopérer avec les différents ministères au niveau provincial et coordonner le travail... coopérer avec le gouvernement fédéral et les autorités des autres provinces...

Niquette Delage doit partager son horaire hebdomadaire entre les bureaux de Québec et de Montréal. Elle consacre trois jours de la semaine : mardi, mercredi et jeudi à la Vieille Capitale, où les activités sont un peu différentes de celles de la métropole. Certains services : du budget, du personnel, relèvent du bureau de Québec, alors que celui de Montréal est plus axé sur les plaintes. "Les problèmes, d'expliquer Niquette, sont différents..."

il y a des décisions à prendre". Ajoutons qu'en vertu de leurs fonctions, le directeur et son adjoint sont investis des pouvoirs d'un commissaire en vertu de la loi des commissions d'enquête.

Depuis un mois Niquette Delage n'en finit plus de débayer, de consulter les dossiers, qui se sont accumulés depuis la fondation de l'Office, il y a deux ans. Mais elle a quand même trouvé le temps de donner suite à des plaintes reçues concernant deux établissements. "Il y a, explique-t-elle des marchands négligents, mais il y a aussi ceux qui ignorent la loi. Notre tâche est de les mettre au courant... pour les autres, il faudra sévir." Combative, mais douée d'un jugement sûr; très au courant des problèmes qui confrontent les consommateurs, Niquette Delage au poste de directeur de l'Office, devient "ombudsman" pour les consommateurs.

Du 4 au 10 février

## Semaine de la canne blanche

L'an dernier, 520 transplantations cornéennes ont rendu la vue à plusieurs aveugles canadiens, nous dit M. Claude Maurice, administrateur régional de l'Institut National Canadien pour les aveugles, au cours d'une entrevue à l'occasion de la Semaine de la canne blanche.

"Dans certains cas, les résultats atteignent 90% mais malheureusement, les transplantations ne réussissent pas toutes", dit-il. "Quelquefois, il se développe de l'inflammation et le récipiendaire rejette la greffe cornéenne".

Grâce à la Banque d'Yeux du Canada, des recherches permettent de diminuer les problèmes du rejet. Des interventions sont effectuées continuellement sur des animaux afin d'améliorer la technique de la transplantation cornéenne et, dans les cas d'inflammation, on tente de nouveaux traitements.

Les rapports de la Banque d'Yeux indiquent que le diagnostic du rejet de la greffe cornéenne représente un problème. "Lorsque le médecin examine le patient et constate le rejet, il est trop tard", ajoute M. Claude Maurice.

Il explique que des chercheurs tentent de développer des examens pour détecter le processus de rejet en utilisant des échantillons de sang. La greffe cornéenne est un corps étranger qui, selon les chercheurs, éveille les globules blancs. Ces globules se dirigent vers l'oeil, porteurs d'anticorps et d'enzymes, et c'est, croit-on, la cause de la destruction. Lorsqu'ils auront découvert ce qui se produit et pourquoi, ils pourront alors y remédier.

"La Banque d'Yeux est née du principe que lorsqu'il ne nous sont plus utiles, nos yeux peuvent être donnés

gratuitement à quelqu'un qui en a besoin", nous dit l'officier de l'I.N.C.A. La Semaine de la canne blanche — un programme d'éducation du public, parrainé par le Conseil canadien des aveugles et l'Institut National Canadien pour les aveugles bat présentement son plein au Canada.

Des centaines d'enfants de moins de 4 ans perdent l'usage d'un oeil sans s'en rendre compte. Bien plus, leurs parents l'ignorent également. Mlle G. Bouchard, présidente du Club de Québec du Conseil Canadien des Aveugles nous explique que "leur problème relève d'une condition de l'oeil appelé amblyopie.

L'amblyopie n'est pas une maladie", dit-il, au cours d'une entrevue à l'occasion de la semaine de la canne blanche. "Il s'agit d'une condition des yeux chez les jeunes enfants qui réduit la vision à zéro dans un oeil. Le traitement est relativement simple. Il suffit d'obstruer le bon oeil pour que l'enfant utilise le faible. Quelquefois, l'usage de verres ou une intervention chirurgicale est prescrit".

Le président du Club du CCA raconta l'histoire d'un enfant vu par un oculiste à l'âge de deux ans. Le médecin décela la condition et prescrivit l'obstruction du bon oeil pour que l'enfant utilise le faible. Il devait le revoir trois mois plus tard, mais il ne se présenta pas au rendez-vous. Lorsqu'il le revit, il n'avait plus aucune vision dans son oeil. Le bandeau dérangeait l'enfant et les parents avaient cessé de lui mettre. "Ils ont systématiquement détruit la vision dans son oeil", nous dit le président du Club du CCA. "La plupart des parents ne comprennent pas et certains n'y croient pas, mais s'il n'est pas traité à temps, à l'âge de quatre ans, l'enfant a perdu

irréremédiablement toute vision dans un oeil. Une intervention peut guérir le daltonisme (le louchement) mais ne peut rendre la vision".

Il énuméra certains symptômes de déficience visuelle que les parents devraient surveiller : le clignotement ou le frottement des yeux, trébucher sur de petits objets ou une grande sensibilité à la lumière sont des signaux de troubles visuels possibles.

"C'est déjà dramatique de perdre la vision dans un oeil, ajoute-t-il, mais on estime qu'environ 200 enfants deviendront totalement aveugles cette année. Des parents consciencieux peuvent protéger les yeux de leurs enfants en les faisant examiner dès le bas âge".

"Souvenez-vous, une paire d'yeux doit durer toute une vie".

## Une femme en orbite

TORONTO (PC) — Helen Viennels vient de célébrer son centième anniversaire de naissance, à Toronto. Mais elle continue encore ses travaux de céramique à l'intention de sa clientèle.

Mme Viennels, originaire d'Orangeville, en Ontario, avait obtenu une mention l'an dernier à l'Exposition canadienne pour un spécimen de poterie inachevée.

Elle s'était également fait connaître autrefois comme pianiste de concert, et avait participé à des spectacles de théâtre amateur.

TORONTO (PC) — Au cours d'une réunion tenue en fin de semaine à Toronto, le Comité d'action nationale sur la condition de la femme a décidé de publier un journal dans la nuit dans le but de promouvoir l'avancement des Canadiennes.

On lancera une campagne de souscriptions en faveur de ce journal dont le rédacteur en chef sera Moira Armour, membre de l'association La Voix des Femmes.

Les déléguées à la réunion ont également voté en faveur d'une commission fédérale sur les droits des Invidus, sous la direction d'une femme commissaire, laquelle sera Marguerite Ritchie qui a déjà assumé le rôle de conseiller au ministère de la Justice.

Laura Sabia, de St. Catharines, Ontario, a été élue présidente du Comité d'action nationale.

PARIS (PA) — La duchesse de Windsor, qui avait dû être hospitalisée pour une fracture à l'os de la hanche, est retournée chez elle, samedi, où elle continuera sa convalescence. Des amis ont affirmé qu'elle pouvait maintenant marcher toute seule. La duchesse de Windsor est âgée de 76 ans.

NOUVELLE-ORLEANS (PA) — Soeur Gertrude Morgan, 73 ans, est connue comme une artiste dont le mysticisme religieux se reflète dans ses toiles aux brillantes couleurs. Une fois terminés, ses tableaux l'inspirent dans son apostolat.

Soeur Morgan habite à la Nouvelle-Orléans. Son oeuvre picturale a été représentée au Musée d'art folklorique de New York, et au Musée des Beaux-Arts de La Jolla, en Californie. Ses tableaux ont également fait partie d'expositions itinérantes aux Etats-Unis dans le cadre de "symboles et images", présentées par une association américaine.



## Mes amis les livres

par Guy GIROUX

QUESTIONS A L'ETAT SOCIALISTE (Michel Rocard, Editions Stock)

Socialiste d'allégeance, Michel Rocard pose certaines questions embarrassantes à l'Etat socialiste, dans son volume qui vient de paraître aux Editions Stock. Il s'agit, pour l'auteur, d'être conscient de la réconciliation nécessaire à établir entre le socialisme et la liberté, puisque, jusqu'ici, l'Etat socialiste s'est révélé un terrifiant réducteur des différences individuelles, soumises et anonymes.

Toutefois, tel que le remarque M. Rocard dans "Questions à l'Etat socialiste", un problème se pose, à savoir : selon quel critère faut-il apprécier la liberté ?

"La liberté d'expression d'un citoyen de la République indienne est sans doute supérieure à celle d'un citoyen de la République populaire de Chine. Mais des millions d'hommes meurent de faim chaque année en Inde alors que la liberté de survivre est aujourd'hui assurée à tous en Chine, ce qui est probablement la plus grande réalisation du pouvoir communiste chinois en vingt-cinq ans d'existence", souligne-t-il.

Quoi qu'il en soit, si de l'avis de l'auteur le socialisme apparaît comme le seul facteur d'espoir effectivement offert aux pays du Tiers-Monde, le modèle d'Etat socialiste n'est pas convaincant pour les pays capitalistes développés, tel qu'il le remarque par ailleurs, précisant que les éléments caractéristiques du socialisme en pays hautement industrialisés restent à inventer.

En somme, il ne fait aucun doute, dans l'optique de Michel Rocard, que le modèle d'Etat socialiste actuel ne correspond aucunement à une société prospère, alors même que l'observateur d'Occident ne peut manquer d'être frappé par la tonalité de la vie publique en pays socialiste :

"Conformisme de la presse, suffisance des déclarations émanant des autorités officielles, importance des procès politiques, secret statistique extrêmement étendu, silence total maintenu sur certains aspects de la réalité sociale, inexistence

à peu près complète des libertés d'expression, d'association et de grève en dehors de la caution du pouvoir, absence d'opposition reconnue, rôle essentiel de la police politique, tout cela qualifie des régimes intolérants et dogmatiques. Il n'est de vérité qu'officielle, il n'est de liberté que dans l'obéissance", remarque M. Rocard.

En conséquence, ce dernier ajoute que le fait que l'autoritarisme soit une caractéristique aussi commune à l'ensemble des pays socialistes devrait amener à une réflexion plus rigoureuse sur l'Etat socialiste, d'où les questions qu'il pose à celui-ci dans son volume.

Nouvelles lignes



9421 8-18

de Oh! Quelle silhouette vous aurez en portant ce nouvel ensemble-pantalon de même qu'avant cette robe aux nouvelles lignes incurvées. Le haut du l'épaule comme une petite cape.

Le Département des Patron, L'Action-Québec, 60, rue Front Est, Toronto 1 Ontario

Prix: 75¢ par patron (Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables, ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en annexe seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Ci-inclus \$ ..... (Les timbres ne sont pas acceptés)  
 Patron no ..... Taille: .....  
 Patron no ..... Taille: .....  
 Nom: .....  
 Adresse: .....

Pour les froids de l'hiver!

7187



Alice Brooks

Bravez les jours froids de l'hiver avec ce trois-pièces fait au crochet. Beret, écharpe et manchon rapide à faire.

Demandez le patron no:—7187 comprenant le patron pour le beret dans les grandeurs: petit, médium ou grand et en plus le patron pour l'écharpe et le manchon.



Les résidents de l'île des Soeurs protestent contre la hausse exagérée des loyers. Le ministre Jérôme Choquette les avait assurés de son assistance. Mais selon la loi, 500 locataires ont dû hier avorter leur propriétaire qu'ils désiraient le renouvellement de leur bail.

### VENTE-RECONNAISSANCE

du 5 au 17 février

chez

# Geneviève Morel

10% 50%

287 est  
RUE ST-JOSEPH  
522-1504

Plus 2h de STATIONNEMENT GRATUIT

Charbonneau rejette l'idée d'un recours en grâce

Par Paul Longpré

QUEBEC PC — Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, rejette catégoriquement l'idée d'un recours en grâce auprès du gouverneur général et entend continuer son travail syndical.

amertume du "lyrisme démagogique de messieurs Bourassa et Cournoyer" qui suppliaient alors les trois prisonniers d'aller en appel.

Pas de fuite

M. Charbonneau ne remet pas en cause les faits qui ont motivé la condamnation d'emprisonnement qu'il est maintenant appelé à purger. Il soutient cependant que la Cour suprême se devait d'entendre les accusés qui estiment que les poursuites intentées contre eux auraient dû être prises selon le Code du travail et non selon le Code des procédures civiles.

En pleine crise de mal, le match des négociations entre le front commun et le gouvernement étant interrompu du fait de l'emprisonnement des trois chefs syndicaux, M. Charbonneau s'était montré très réticent à aller en appel.

Il parle maintenant avec

en droit, note-t-il cependant, aurait eu pour effet de faire "avancer la réflexion" sur l'état actuel de nos lois ouvrières. A son avis, les chefs syndicaux n'ont pas commis de faute, d'où le refus du recours en grâce. Ils ont fait tout bonnement leur boulot et s'attendaient à un tel dénouement à partir du moment où leur action risquait d'enrayer la machine politique.

Dans l'immédiat du moins, il ne prévoit pas que ce jugement suscitera des manifestations violentes chez les syndicats qu'il invite plutôt à une mobilisation permanente.

Mobilisation

Dans un communiqué de presse ironiquement intitulé "Orsainement votre", le jeune chef syndical considère que ce dénouement n'était pas facile. Un tel débat

qu'il fallait au syndicalisme pour l'empêcher de s'assoupir.

Parmi les objectifs à court terme du mouvement syndical, il signale l'opposition systématique au bill 89 de M. Cournoyer portant sur le droit de grève.

"Le bill 89 n'est rien d'autre qu'un assaut avec violence et préméditation contre les travailleurs et le mouvement syndical. Pour le pouvoir, la lutte contre les travailleurs est permanente, c'est maintenant prouvée en noir sur blanc."

Quant à l'avenir du front commun, il maintient que cela aura été une belle aventure, particulièrement pour les syndiqués de l'enseignement qui auront fait leurs classes.

"La cause était d'envergure, conclut-il, pas surprenant que la répression l'ait été elle aussi."



Action politique

par GABRIEL LOUBIER

De l'Expo '67 aux Jeux Olympiques

Qu'est-ce qui a fait le retentissant succès d'Expo '67 ?

Je me garderais bien d'en attribuer tout le mérite aux gouvernements de l'époque. Je suis même convaincu que le facteur déterminant de ce triomphe a été l'enthousiasme de la population québécoise, soutenu par la coopération de tout le pays.

Ce fut, au plein sens du terme, une réussite collective. Une réussite dont nous gardons encore la nostalgie parce qu'elle affermissait notre foi en nous-mêmes et en nos potentialités sur tous les plans, y compris le plan économique.

Mais pour que naisse et grandisse une pareille ferveur, il faut non seulement des projets capables de séduire l'imagination populaire, mais encore un climat psychologique propre à stimuler les énergies créatrices. Et c'est là qu'entrent en ligne de compte les qualités humaines de nos dirigeants.

Le gouvernement Johnson était de ceux qui savent mobiliser les coeurs autant que les ressources matérielles autour de grands desseins comme ceux d'Expo '67 et de Manic 5. L'élan, le courage, la fierté d'un peuple ne comptent-ils pas autant que les millions ? Quant à la coopération avec l'ensemble du pays, elle était alors singulièrement facilitée par la diplomatie débonnaire de M. Pearson.

Quelle est aujourd'hui la situation en ce qui concerne les Jeux Olympiques ?

Les sondages démontrent que les Québécois dans leur ensemble, de même que la majorité des Canadiens, endossent volontier le projet et sont même disposés à y participer financièrement. Ce qui risque de tout compromettre et de couper les ailes à l'enthousiasme populaire, c'est la tiédeur et la mesquinerie des gouvernements, à commencer par celui d'Ottawa.

Tout en admettant que les Jeux Olympiques seront une bonne chose pour le Canada, M. Trudeau ne veut pas

que le gouvernement fédéral participe ou s'expose à participer à l'épave d'un éventuel déficit. Et quand on lui demande de coopérer sur d'autres plans, en acceptant par exemple d'émettre une monnaie spéciale ou d'autoriser une loterie, il répond qu'il n'en fera rien avant d'avoir obtenu une garantie écrite portant qu'aucune contribution spéciale ne sera demandée à Ottawa.

Notre ministre des Finances, M. Garneau, essaye de paraître un peu moins pingre que le chef de son parti à Ottawa en évoquant la possibilité d'une garantie québécoise de \$5 à \$10 millions. Mais M. Trudeau pince le nez. "Ce n'est pas, dit-il, une très bonne garantie." Beau compliment pour les libéraux québécois qui viennent encore de l'aider à se faire élire !

Ottawa agirait-il avec la même parcimonie si les Jeux Olympiques devaient avoir lieu à Vancouver ou Winnipeg ? Ce qui nous tient lieu de fédéralisme ne serait-il rentable que pour les autres provinces ?

Nos gouvernements ne sont pas aussi chiches quand il s'agit de subventionner de puissantes corporations internationales comme I.T.T., Michelin ou I.B.M. Est-ce qu'un événement de la dimension des Jeux Olympiques ne vaut pas, en ce qui concerne la création de nouveaux emplois et autres retombées économiques, l'implantation de dizaines et même de centaines d'industries ?

Il y a quelque chose de déprimant dans ce spectacle de deux gouvernements qui se renvoient constamment la balle et qui semblent vouloir étouffer dans une ambiance de pessimisme, de lésinerie et de médiocrité le grand projet du maître Drapeau. Ils voudraient provoquer les déficits redoutés qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

L'opinion veut les Jeux. Que le gouvernement de Québec se décide à entrer résolument dans la ronde et celui d'Ottawa sera bien obligé de suivre à son tour.

Épilogue d'une longue guérilla entre le gouvernement et les 210,000

Par Paul Longpré

de la Presse Canadienne

Le retour des trois présidents syndicaux québécois à la prison d'Orsainville, qui devrait avoir lieu incessamment, constitue le dénouement d'une longue guérilla qui a opposé en 1972 le gouvernement et les syndiqués de l'Etat.

Après un an d'échanges préliminaires au cours desquels le ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier avait tout fait pour éviter la formule de négociation à une table centrale, une bataille de titans s'engageait le 18 mars dans un hôtel de Sainte-Foy, en banlieue ouest de la Capitale, en vue du renouvellement des conventions collectives des secteurs public et para-public.

D'un côté, un jeune ministre de 33 ans qui refuse, dit-il, de "tirer boulets rouges sur le syndicalisme de crainte de compromettre l'équilibre social du Québec", tout en étant bien conscient de vivre dangereusement une première nord-américaine en matière de relations de travail. Plus de 15 secteurs de négociation impliquant 210,000 syndiqués.

Le trio

En face de lui, trois chefs syndicaux farouchement résolus à lutter jusqu'au bout pour arracher

cher le morceau. Marcel Pepin, 47 ans, président de la CSN, négociateur redoutable et dialecticien implacable, Louis Laberge, 47 ans, chef sorti du rang implacable, Louis Laberge, 47 ans, chef sorti du rang des métaux, bagarreur risé et roublard, Yvon Charbonneau, 31 ans, président de la CEQ, doctrinaire et froidement agressif.

Les pourparlers tournent en rond. L'impatience gronde vite dans les rangs syndicaux. De part et d'autre l'heure est aux tactiques de pression.

23 mars — Grève générale de 24 heures paralysant presque tous les services d'Etat. Les travailleurs de l'Hydro-Québec et ceux de 50 hôpitaux spécialisés sont maintenus au travail par des injonctions émises en vertu de l'article 99 du Code du travail.

11 avril — Grève illimitée des 210,000. L'Allier refuse de porter le débat à l'Assemblée nationale "tant que le droit de grève ne deviendra pas un moyen de tenir la population en otage".

12 avril — Le ministère de la Justice annonce que des poursuites seront intentées contre des syndicalistes qui ont empêché l'accès au travail à ceux qui étaient chargés d'assurer les services essentiels. Il y en aura une soixantaine.

19 avril — Le juge Georges Pelletier de la Cour supérieure condamne à de lourdes peines d'amende et de prison trois syndiqués et 18 chefs syndicaux. Aussitôt, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, annonce que les trois chefs syndicaux seront poursuivis pour avoir ordonné à leurs membres de ne pas obéir aux injonctions.

20 avril — Au dixième jour de la grève, devant la détérioration des services dits essentiels, notamment dans les hôpitaux, le gouvernement Bourassa dépose en Chambre le projet de loi 19 visant à mettre fin à la grève le 22 avril à 00h.1. Assortis de peines d'amendes très sévères, le projet de loi prévoit l'imposition d'un décret pour déterminer les conditions de travail des 210,000.

21 avril — Après un débat animé de plus de 20 heures, la loi 19 est adoptée à l'Assemblée nationale. Le front commun laisse d'abord planer le doute sur sa réaction, puis il baisse pavillon après un suspense intolérable en donnant l'ordre de retour au travail.

26 avril — Les trois présidents se voient signifier des poursuites en outrage au tribunal par le juge Samuel Bard, de la Cour supérieure. Ils doivent en répondre le 4 mai.

8 mai — Le juge Pierre Côté de la Cour supérieure condamne

ne Pepin, Laberge et Charbonneau à un an de prison. Dès le lendemain, ces derniers se livrent au Palais de justice de la vieille capitale accompagnés triomphalement par une couple de milliers de militants syndicaux.

12 mai — Le ministre Jean-Paul L'Allier se voit retirer le porte-feuille de la Fonction publique que M. Bourassa confie à son ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

25 mai — Les trois chefs sont libérés provisoirement, avant interjété appel de la sentence du juge Côté. Le jour même, les négociations reprennent avec une nouvelle équipe dirigée par M. Cournoyer. Sauf pour les enseignants, elles mèneront à la conclusion de conventions collectives.

13 novembre — La Cour d'appel du Québec rejette la requête des trois présidents. Ils décident peu après de porter leur cause en Cour suprême.

24 janvier — La Cour suprême prend la requête en délibéré.

31 janvier — Cette nouvelle requête est rejetée. La boucle est bouclée.

Les trois grands du front commun, qui s'étaient effondrés en-temps, préparent leurs valises pour le retour à Orsainville.

Suite à un ordre de Cournoyer Les techniciens d'ascenseurs retournent au travail

MONTREAL (PC) — Les 600 techniciens d'ascenseur du Québec reprendront leur travail à 8h00, HNE, jeudi matin, mettant ainsi un terme à la grève qu'ils poursuivaient depuis cinq mois.

M. Warner Baxter, directeur des négociations auprès de l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs, qui regroupe quelque 2,300 membres, a déclaré lors d'une conférence de presse, mercredi, que ce retour au travail résultait d'un ordre en ce sens émis par le

ministre québécois du Travail, M. Jean Cournoyer, mais qu'il se réalisait dans les faits "avec des protestations".

Les techniciens ne se sont pas pliés au délai de retour au travail fixé à mardi par M. Cournoyer vendredi dernier.

Les techniciens dans tout le Canada, ont quitté le travail le 7 septembre.

Après la réunion de mercredi des travailleurs québécois, qui construisent et réparent des ascenseurs pour cinq compagnies américaines, M.

Baxter a déclaré que les hommes retournaient au travail sans enthousiasme puisque un nouveau contrat de travail n'a pas encore été signé.

Le retour au travail a été décidé afin de donner à M. Cournoyer l'occasion de nommer un conciliateur comme il l'a promis.

M. Cournoyer, en ordonnant aux hommes de retourner au travail, avait fait valoir que la grève était illégale puisque les constructeurs d'ascenseurs étaient inclus dans le décret

provincial qui interdit les grèves et les lock-outs dans l'industrie de la construction. De plus, le syndicat qui représente les constructeurs d'ascenseurs n'est pas accrédité en vertu du code du travail québécois.

Le principal grief des employés touche la sécurité d'emploi, les patrons voulant changer le contrat de travail, terminé depuis le mois de mai dernier, de façon à permettre une plus grande automatisation dans la construction des ascenseurs.

Une politique sociale débouchant sur la création d'emplois

Par Pierre BELLEMARE

QUEBEC (P.C.) — Le conseil des affaires sociales et de la famille préconise une stratégie de développement qui débouche sur la création d'emplois et des politiques d'incitation au travail.

Dans son rapport annuel remis au ministre Claude Castonguay et rendu public mercredi à Québec, cet organisme, rattaché au ministère des Affaires Sociales, insiste particulièrement sur la mise en valeur des ressources humaines qui sont sous utilisées au Québec.

Le conseil incite cependant le titulaire des Affaires sociales à poursuivre cette année sa réorganisation du système de santé et des services sociaux, tout en se penchant sur la prévention sanitaire et sociale. Il fait en outre référence aux problèmes d'intégration de la sécurité du revenu. D'ailleurs, le conseil voit la nécessité d'une telle intégration pour poursuivre les objectifs du ministère de M. Castonguay dans sa lutte contre la pauvreté.

Celui-ci a pris connaissance du document avec un "intérêt considérable", document qui recoupe plusieurs des priorités de son ministère. Du reste, M. Castonguay déclare dans un communiqué qu'il s'appliquera surtout à freiner les coûts de santé et à implanter solidement ses nouvelles politiques centrées autour de la loi 63.

Emplois Ainsi, le conseil explore plusieurs avenues pour en arriver à un programme de plein emploi et pour remotiver l'assisié social à réintégrer le marché du travail. Il voudrait notamment qu'on amende la loi d'aide sociale pour permettre à certains bénéficiaires de cumuler un salaire et des prestations.

Comme autres moyens, il favorise : — le développement de programmes de logements et de rénovation urbaine créateur d'emplois ; — le développement de l'équipement collectif néces aire aux loisirs de la population, à son éducation physique, au développement de la culture et du tou-

risme ; — une étude de l'impôt sur le revenu comme principal instrument de redistribution du revenu net des charges parmi les individus, les familles, les ménages et les groupes.

Le conseil donne son appui entier au ministre Castonguay dans ses revendications auprès du gouvernement fédéral au chapitre de toute la sécurité du revenu, dont l'élément majeur est celui des allocations familiales.

M. Castonguay a déjà dénoncé les programmes fédéraux Perspectives-jeunesse et Initiatives locales, mais les membres du conseil souhaitent que le Québec s'en inspire pour encourager l'assisté social à tirer la plus grande part de son revenu du travail rémunéré.

Citant le conseil économique du Canada et le rapport Castonguay-Noyeu, le conseil est d'avis que l'objectif du plein emploi serait réalisé quand l'offre du travail maintiendrait le taux de chômage en-deça de trois pour cent.

Au Québec comme ailleurs au Canada, poursuit-il, les taux de chômage demeurent très éle-

vés, en dépit d'un taux de croissance des emplois reconnu comme également très élevé.

Services

Le document contient ensuite une série de recommandations au sujet de l'implantation des services de santé et des services sociaux, recommandations qui pour la plupart ont été ou qui seront suivies du ministre des Affaires sociales.

Néanmoins, il suggère à son équipe de mettre la priorité sur la mise en place de plans et de programmes de prévention ainsi que de développer des services préventifs au sein des centres locaux de services communautaires.

Dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, il serait aussi nécessaire de promouvoir des mesures de prévention par une action d'enseignement et de formation de cadres et d'éducateurs organisateurs préventifs et par une action d'éducation et d'information du public. "Mieux vaut prévenir que guérir", dit-il en conclusion.

Développement

SHERBROOKE (PC) — Selon un conseiller municipal de Sherbrooke, cette ville aurait perdu quelque 2,524 emplois et 22 industries au cours des dernières années, faute d'infrastructure suffisante pour les recevoir.

Sherbrooke ne possède pas en effet de parc industriel adéquatement aménagé pour répondre aux besoins des investisseurs éventuels et, de nouveau, la ville se trouve confrontée à ce problème.

Dans les milieux autorisés de l'hôtel de ville, on affirme en effet qu'il y a possibilité d'un investissement total de \$6 millions par quatre entrepreneurs créant, dès octobre prochain, 385 emplois environ. Les projets nécessitent cependant 45 acres de terrain et la ville ne peut répondre à ce dernier besoin, faute de parc industriel.

Depuis plus d'un an déjà, les responsables municipaux ont élaboré un volumineux dossier sur les besoins industriels de Sherbrooke et ont conclu à l'urgence d'un parc pour accueillir les industries intéressées à l'Estrie.

Poursuites

QUEBEC (PC) — Le ministère de la Justice n'entend pas entreprendre de procédures judiciaires contre les responsables de l'incident survenu à l'hôpital Fleury de Montréal, le 2 novembre.

Cette décision, précise un communiqué remis à la presse mercredi, fait suite à une requête policière "approfondie menée par la Sûreté du Québec".

Cette enquête avait été instituée par le ministère de la Justice à la suite de la mort de M. Paul-Emile Demers, après que certains dirigeants de l'institution eurent refusé de l'admettre à la salle d'urgence pour lui prodiguer des soins.

Transporté à l'hôpital Saint-Michel, M. Demers devait succomber quelque temps plus tard à ses blessures.

Toutefois, le ministre de la Justice "tient à bien préciser que cette décision est prise sans préjudice des mesures que pourraient prendre les organismes concernés dans cette affaire, tels que le Collège des médecins et la corporation de l'hôpital Fleury.

M. Choquette note qu'il n'y a pas lieu de rouvrir l'enquête du coroner et la lecture du rapport de la SQ, "il ne lui apparaît pas qu'il y ait eu infraction de nature criminelle".

Acquitté

NEW CARLISLE (PC) — L'ancien gardien de l'école de Restigouche, Octave Raymond, âgé de 46 ans, a été acquitté, vendredi dernier, de l'accusation qui avait été portée contre lui à la suite d'une manifestation survenue en septembre 1971 dans cette localité, à 220 milles au nord-est de Québec.

Motoneige

QUEBEC (P.C.) — Le nombre des accidents mortels de motoneige a considérablement diminué au Québec depuis le début de la présente saison.

Un porte-parole du ministère des Transports a révélé, mardi, que l'on avait enregistré 22 accidents mortels jusqu'à maintenant, comparativement à une "quarantaine" durant la même période l'an dernier.

Selon M. Yves Boucher, responsable de la coordination du secteur motoneige au ministère des Transports, cette diminution est attribuable en grande partie à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1er décembre 1972, aux campagnes de sécurité et d'information menées par le ministère et à l'essor grandissant que connaissent les clubs de motoneiges.

Cette année, le gouvernement du Québec a consacré un budget de \$600,000 pour lancer une campagne d'information sur la nouvelle réglementation, améliorer les conditions de sécurité sur les sentiers et venir en aide aux clubs de motoneige.

L'hiver dernier, un total de 73 personnes ont perdu la vie dans des accidents de motoneige au Québec, selon le Conseil canadien de la sécurité routière.

Environnement

QUEBEC (P.C.) — Un consortium formé de trois firmes américaines, dirigé par la firme québécoise Mineau, Allard et associés, vient d'entreprendre une étude de \$120,000 en vue d'instaurer au Québec un système intégré de recyclage des débris.

"Nous n'avons d'autre choix que d'organiser notre propre protection", a déclaré M. Johnstad.

Placement

QUEBEC (P.C.) — Le lancement de l'"Opération placement" qui a pour but de procurer un emploi aux personnes aptes au travail, et qui dépendent de l'aide sociale pour leur subsistance, a été annoncé mercredi dans un communiqué remis à la presse par le premier ministre du Québec.

Dirigé par un représentant de chaque ministère concerné, soit, ceux du Travail et de la Main-d'Œuvre, des Affaires sociales et des Finances, ce programme sera sous la responsabilité de M. Gérard Frigon, conseiller spécial au Conseil exécutif.

Président à plein temps de ce comité, M. Frigon devra soumettre chaque mois au Conseil des ministres, par l'intermédiaire du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, un

Olympiques

QUEBEC (PC) — Il est impérieux que les députés de l'Assemblée nationale scrutent les activités du Comité d'organisation des Jeux olympiques pour permettre à la population d'obtenir les informations auxquelles elle a droit, a affirmé mercredi, M. Marcel Léger, député péquiste de Lafontaine.

Dans un communiqué, M. Léger demande à nouveau au premier ministre Bourassa de convoquer devant une commission parlementaire, les membres du COJO, "pour avoir une information complète sur leurs projets, leur mode de fonctionnement et de financement".

"Le pseudo budget de \$310 millions présenté il y a deux jours par le JOCO, avec peu de sérieux, nous incite à reformuler cette même demande avec insistance", de dire encore le porte étendard du Parti québécois.

Il considère que "la farce a assez duré", d'autant plus que le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a déclaré au début de semaine, que le Québec accepterait de combler un éventuel déficit de \$5 à \$10 millions à cette grande manifestation internationale de 1976, à Montréal.

Choquette

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice a tenu, mercredi, à démentir une nouvelle parue dans un quotidien montréalais à l'effet que l'état des poursuites judiciaires contre certains administrateurs de Ville d'Anjou était retardé indument.

Selon cette nouvelle, ces poursuites étaient retardées indéfiniment parce que les dépositions faites à l'enquête préliminaire auraient été égarées lors du déménagement des dossiers de l'ancien Palais de Justice à la Place de la Justice.

M. Jérôme Choquette, dans un communiqué remis à la presse mercredi, soutient que cette nouvelle est fautive et que l'ensemble des dispositions et des exhibits produits à l'enquête préliminaire sont actuellement entre les mains du juge Maurice Rousseau.

Réunion

QUEBEC (PC) — Le Conseil scolaire de l'île de Montréal se réunira pour la première fois le 7 février, annonce le ministre de l'Éducation.

Dans un communiqué remis à la presse mercredi, M. François Cloutier qualifie cette première réunion publique "d'historique".

Cette nouvelle structure administrative a été mise en place afin de favoriser l'application de la loi 71, adoptée le 21 décembre dernier, pour favoriser le développement scolaire dans l'île de Montréal.

Tendance à Montréal

MONTREAL (P.C.) — Les cours grimpaient dans tous les compartiments de la Bourse de Montréal hier, dans une séance fortement animée.

Le volume combiné aux Bourses canadienne et de Montréal s'est inscrit à 2,22 millions d'actions, contre 2,04 millions mardi.

A l'indice, les papiers ont pris 1,21 à 111,75; les services, 1,20 à 161,11; les bancaires, 83 à 271,91; l'indice composé, 58 à 233,78 et les industrielles, 33 à 248,03.

Horne Pitfield s'est maintenu à \$5 1-8, sur un volume de 84,110 actions, tandis que New Inco Mines, cédait 20 cents à \$2,40 sur un volume de 343,257 actions.

A la Bourse de Montréal, Andres Wines a avancé de 1 3-4 à \$49 3-4; Laura Secord, 1 5-8 à \$13 5-8 et Peoples Stores, 1 à \$21 1-2; tandis que Woodward Stores cédait 2 1-8 à \$29 1-4; Pacific Petroleum, 3 à \$42 et Great West Steel, 1 3-8 à \$7 1-4.

À la Bourse canadienne, Miscocho a fléchi de 8 cents à 51 cents, sur un volume de 226,700 actions.

Comportement des valeurs

Table with columns: Mercredi, Mardi, GAINS, PERTES, INCHANGÉES, TOTAL

TITRES LES PLUS ACTIFS

Par la Presse Canadienne

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Titres, ventes, hauts, bas, ferm., chng.

MINES

Table listing mining stocks: N. Insc, M. Insc, N. Ash, M. Ash, etc.

Fruits et légumes

MONTREAL (P.C.) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures ce matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Fruits

Pommes: MacIntosh, \$2,75 à \$3,00 le boisseau; Greening, \$2,50 à \$3,00 le boisseau; Cortland, \$2,25 le boisseau.

Légumes

Betteraves: \$3,50 à \$4,00 les 50 lbs; \$2,25 pour 12 cellos de 2 lbs.

Carottes: \$3,25 à \$3,50 pour 24 cellos de 2 lbs ou 10 de 5 lbs; \$2,25 à \$2,50 les 50 lbs.

Choux verts: \$3,25 à \$3,50 les 50 lbs.

Oignons: jaunes moyens: \$4,75 à \$5,00 les 50 lbs; \$5,75 à \$6,00 pour 24 cellos de 2 lbs.

Panais: \$2,50 le 20 lbs; \$3,25 à \$3,50 pour 12 cellos de 2 lbs.

Poireaux: \$2,00 la doz de paquets.

Pommes de terre: \$2,50 à \$2,60 les 50 lbs; \$1,30 les 25 lbs.

Patabags: \$3,50 à \$3,75 les 50 lbs; cire \$4,00 à \$4,25 les 50 lbs.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE QUEBEC

DANS LA COUR SUPERIEURE

NATIONAL LIFE INSURANCE CO.

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

ORDONNANCE

Tendance à Toronto

TORONTO (P.C.) — Tous les compartiments étaient nettement à la hausse, à la clôture, hier de la Bourse de Toronto, exception faite des pétroles, l'Ouest, dont l'indice a enregistré 1,07 à 287,50, après avoir enregistré, pendant la journée, une hausse de plus d'un point.

A l'indice, les industrielles ont pris 93 à 223,03 les aurifères, 92 à 218,11 et les métaux de base, 47 à 97,37.

Les analystes ont été incapables d'expliquer ce renversement de courant, suivi d'ailleurs par le marché boursier de New York où l'indice des 30 industrielles de Dow Jones grimpa de 6,09 points à 999,02.

Les échanges ont été très actifs et le volume s'est inscrit à 3,07 millions d'actions, d'une valeur globale de \$30,75 millions, contre 2,73 millions d'actions, d'une valeur de \$25,77 millions mardi.

Parmi les compartiments qui étaient en hausse, on notait les bancaires, les pipe-lines, les sidérurgiques et les immobilières, tandis que les boissons, les communications, les matériaux de construction et les sociétés de prêt et de financement cédaient du terrain.

Toronto Star B a pris 1 3-4 à \$65 3-4; Bow Valley, 1 1-2 à \$47 1-4; Peoples Department Stores, 1 à \$21 1-2; Consumers Distributing, 1 à \$33 et B.C. Forest, 1 à \$28.

Pacific Pet a reculé de 2 7-8 à \$42 1-4; Crown Life, 1 à \$69; Imperial Oil, 1-8 à \$46 3-4; Acklands, 1-4 à \$11 5-8 et Agra Industries, 1-8 à \$13 1-2.

Kerr Addison a grimpé de 5-8 à \$11 1-2; Bethlehem, 1-2 à \$16 1-8 et International Mogul, 1-2 à \$14. Placer a fléchi de 1-8 à \$47 7-8 et Hudson Bay Mining and Smelting, 5-8 à \$22 3-4.

Ranger Oil a avancé de 3-4 à \$33 1-2 et Chieftrain, 5-8 à \$17. Clearcan Pete a baissé de 35 cents à \$9,50.

Dofasco a progressé de 1 à \$28 1-4.

Comportement des valeurs

Table with columns: Min, Max, Gains, Pertes, Inchangées, Total

TITRES LES PLUS ACTIFS

Par la Presse Canadienne

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Titres, ventes, hauts, bas, ferm., chng.

MINES

Table listing mining stocks: Subst, Nbl, Nbl M, Sennec, Sulfur, Jonsth

PETROLES

Table listing oil stocks: Lochl, Pm, All, C, C, Hostn

Winnipeg (P.C.)

La plupart des récoltes de colza accusent, à la fermeture du marché au céréales de Winnipeg, mercredi, une baisse maximale de 10 cents survenue au cours d'une séance très athermalisée.

Toutes les variétés de Thunder Bay accusaient des baisses de 10 cents tandis que celles de Vancouver indiquaient des pertes de 6 à 10 cents.

Le lin baissait de 10 cents dans les variétés actuelles mais celles de novembre enregistraient un gain de 10 cents.

Mardi, le volume des transactions comprenait 2,193,000 boisseaux de lin, 1,898,000 de seigle et 5,504,000 de colza.

Les exportations de blé canadien, pour la même journée de mardi, comprenaient 4,200,000 boisseaux à l'Allemagne, 1,281,000 à l'Inde, 875,000 au Japon, 108,000 à la Suisse, 1,482,000 au Royaume Uni et 903,000 à l'URSS.

À la fermeture, le lin, les colzas de Vancouver et de Thunder Bay, l'orge et le seigle accusaient des baisses. Seule, l'avoine enregistrait une hausse.

CHICAGO (P.A.)

Les anciennes récoltes de fèves de soja ont été victimes de fortes pressions de vente, mercredi au marché au céréales de Chicago, et ont cédé cinq cents.

Les nouvelles fèves de soja, qui avaient pris 4 1/2 cents en début de séance, accusaient une baisse de 1 1/2 cents à la fermeture. L'huile de soja a pris quelque 15 points mais la farine de soja a baissé de près de \$2 la tonne vers la fin de la séance.

À la fermeture, le blé avait pris 3; mais était mixte; l'avoine avait pris 1 1/4 et les fèves de soja accusaient des baisses.

Le napoléon

PARIS (Reuter) — Le napoléon cotait à \$87,00, mercredi, sur le marché libre de l'or français, comparativement à \$89,60 mardi. L'agio valait \$35,90 au regard de \$37,00 mardi.

Tendance à New York

NEW YORK (AFP) — Le marché est parvenu à interrompre la série de séances en baisse qui eurent lieu depuis plusieurs jours. Une légère amélioration des cours du New York Stock Exchange a commencé à se manifester peu après l'ouverture, dans un marché peu actif. Elle avait porté l'indice des valeurs industrielles en plus value d'environ cinq points. Elle a cependant atteint un gain d'un peu plus de six points en clôture, c'est-à-dire le meilleur niveau de la séance.

Toutefois, les hausses de plus d'un point restent l'exception et la modeste reprise d'hier semble plutôt due à des facteurs techniques qu'à un renouveau prononcé de confiance de la part des investisseurs et spéculateurs. Les pétroles sont à nouveau en demande, notamment Standard Oil of California, qui gagne 2 1-4. Les firmes de matériaux de construction s'améliorent d'une fraction.

Aux grands magasins, J. C. Penney et Sears gagnent respectivement 2 1-4 et 1 5-8, mais le reste de la liste termine sans changement. Certains aciéries sont en hausse d'une forte fraction. U.S. Steel et Bethlehem, mais les autres sont inchangées. La majorité des pharmaceutiques gagnent moins d'un point, mais Syntex s'améliore de 1 1-8. Le groupe des produits chimiques cède d'une fraction à plus d'un point, mais du pont gagne 1 dollar.

Les ordinateurs glissent d'une fraction, sauf IBM qui perd 3 1-2, tandis que Control Data 1 3-4. Les cuivres et les tabacs tombent généralement d'une fraction, mais parmi ce dernier groupe Philip Morris perd 5 3-4. Les mines d'or cèdent d'une fraction à 2 1-2 pour Dome, tandis que Merrimac Porcupine gagne 1 1-2. Aux machines de bureau, en très légère baisse, Xerox perd 1 1-4.

Les alimentaires, les caoutchoucs, les services publics et les autres cèdent ou gagnent une fraction. Enfin les aéropatiales et les compagnies aériennes clôturent irrégulièrement.

L'indice des 30 industrielles de Dow Jones prend 6,09 points à 999,02; celui de la Bourse américaine, a cédé .01 à 25,81 et le Standard and Poor's, a progressé de 20 à 115,05.

Dans les canadiennes, Dome Mines a reculé de 2 1-4 à \$89, tandis que Hudson Bay Mining, Granby Mining et Distillers Seagrams perdait chacun une fraction. McIntyre a avancé de 1 1-2 à 149 1-2; tandis que Canadian Pacific, Inco et Massey Ferguson enregistraient de légers gains.

À la Bourse américaine, Canadian Javelin, Canadian Marconi et Scurry-Rainbow enregistraient des gains fractionnels.

Comportement des valeurs

Table with columns: Min, Max, Gains, Pertes, Inchangées, Total

TITRES LES PLUS ACTIFS

Par la Presse Canadienne

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Titres, ventes, hauts, bas, ferm., chng.

MINES

Table listing mining stocks: Subst, Nbl, Nbl M, Sennec, Sulfur, Jonsth

PETROLES

Table listing oil stocks: Lochl, Pm, All, C, C, Hostn

Winnipeg (P.C.)

La plupart des récoltes de colza accusent, à la fermeture du marché au céréales de Winnipeg, mercredi, une baisse maximale de 10 cents survenue au cours d'une séance très athermalisée.

Toutes les variétés de Thunder Bay accusaient des baisses de 10 cents tandis que celles de Vancouver indiquaient des pertes de 6 à 10 cents.

Le lin baissait de 10 cents dans les variétés actuelles mais celles de novembre enregistraient un gain de 10 cents.

Mardi, le volume des transactions comprenait 2,193,000 boisseaux de lin, 1,898,000 de seigle et 5,504,000 de colza.

Les exportations de blé canadien, pour la même journée de mardi, comprenaient 4,200,000 boisseaux à l'Allemagne, 1,281,000 à l'Inde, 875,000 au Japon, 108,000 à la Suisse, 1,482,000 au Royaume Uni et 903,000 à l'URSS.

À la fermeture, le lin, les colzas de Vancouver et de Thunder Bay, l'orge et le seigle accusaient des baisses. Seule, l'avoine enregistrait une hausse.

CHICAGO (P.A.)

Les anciennes récoltes de fèves de soja ont été victimes de fortes pressions de vente, mercredi au marché au céréales de Chicago, et ont cédé cinq cents.

Les nouvelles fèves de soja, qui avaient pris 4 1/2 cents en début de séance, accusaient une baisse de 1 1/2 cents à la fermeture. L'huile de soja a pris quelque 15 points mais la farine de soja a baissé de près de \$2 la tonne vers la fin de la séance.

À la fermeture, le blé avait pris 3; mais était mixte; l'avoine avait pris 1 1/4 et les fèves de soja accusaient des baisses.

Le napoléon

PARIS (Reuter) — Le napoléon cotait à \$87,00, mercredi, sur le marché libre de l'or français, comparativement à \$89,60 mardi. L'agio valait \$35,90 au regard de \$37,00 mardi.

Valeurs industrielles hors-liste

Table listing industrial stocks: AGT Data, Abbey Life, Autocrown, Autotele, Bodi Gard, etc.

Bénéfices nets

Par la Presse Canadienne

Alberta Natural Gas Co. Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$1,977,000 soit \$1,66 par action; 1971, \$1,770,000, soit \$1,48.

Campbell Red Lake Mines Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$4,667,344, soit \$1,17 l'action; 1971, \$2,717,054, soit 68 cents.

Canada Mortgage Corp. — Exercice au 31 déc. 1972, \$12,700,000, soit \$1,79 l'action; 1971, \$9,400,000, soit \$1,33.

Canada Trust-Union and Erie Mortgage Corp — Exercice au 31 déc. 1972, \$12,954,000, soit \$2,35 l'action; 1971, \$10,162,000, soit \$1,84.

Consumers Glass Co Ltd — Exercice au 31 déc. 1971, \$2,494,000, soit \$1 l'action; 1971, \$2,256,000, soit 91 cents.

Comtech Group International Ltd — Semestre au 31 déc. 1972, \$96,014, soit 13 cents l'action; 1971, \$5,537, soit 1 cent.

Conduits National Co Ltd — Exercice au 30 nov. 1972, \$14,821, 1971, \$5,866.

Richard Costain Canada Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$1,269,000, soit 95 cents l'action; 1971, \$1,023,000, soit 77 cents.

Crown Life Insurance Co — Exercice au 31 déc. 1972, \$9,068,000, soit \$4,53 l'action; 1971, \$5,397,000, soit \$2,70.

Steel Lion Foundries and Sheet Metal — Exercice au 31 déc. 1972, \$36,123,000, soit \$2,25 l'action; 1971, \$28,019,000, soit \$1,74.

House of Braemore Furniture Ltd — Semestre au 31 déc. 1972, \$246,591, soit 37 cents l'action; 1971, \$197,774, soit 29 cents.

Indal Canada Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$29,000,000, soit \$1,38 l'action; 1971, \$163,000, soit \$1,2.

Interprovincial Pipe Line Co — Exercice au 31 déc. 1972, \$40,100,000, soit \$1,57 l'action; 1971, \$35,600,000, soit \$1,40.

Microsystems International Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$4,200,000 de pertes; 1971, \$6,400,000.

Pacific Petroleum Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$29,279,000, soit \$1,38 l'action; 1971, \$23,165,000, soit \$1,09.

C. A. Pitts Engineering Construction Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$3,472,064, soit 86 cents l'action; 1971, \$3,000,558, soit 75 cents.

Popular Industries Ltd — Exercice au 31 oct. 1972, \$253,163, soit 26 cents l'action; 1971, \$96,247, soit 10 cents.

Quebecor Inc — Premier trimestre au 31 déc. 1972, \$29,900, soit 29 cents l'action; 1971, \$338,500, soit 18,4 cents.

Reader's Digest Association Canada Ltd — Semestre au 31 déc. 1972, \$1,047,000, soit \$1,10 l'action; 1971, \$735,400, soit 78,3 cents.

Scurry-Rainbow Oil Ltd — Exercice au 30 sept. 1972, \$292,365, soit 11 cents l'action; 1971, \$1,620,000, soit 33 cents.

Co of Canada Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$67,089,000, soit \$2,73 l'action; 1971, \$66,645,000, soit \$2,74.

Westcoast Transmission Co Ltd — Exercice au 31 déc. 1972, \$16,007,000, soit \$1,89 l'action; 1971, \$7,476,000, soit \$1,10.

Dividendes

Par la Presse Canadienne

British Columbia Telephone Co. — 80 cents; act. privil. à 4 1-2 p.c. \$1,13; privil. à 4 3-4 p.c. \$1,44; privil. à 7 0/4 p.c. 44 cents. Le tout payable le 1er avril. Inscription le 16 mars. Actions privil. à 4 3-4 p.c. \$1,19; privil. à 4 3-4 p.c. série 1956, \$1,19; privil. à 5 1/2 p.c. \$1,29, le tout payable le 15 avril, inscription le 30 mars. Actions privil. à 4 3-8 p.c. \$1,10; privil. à 6 p.c. \$1,50, tous deux payables le 1er mai. Inscription le 16 avril. Actions privil. à 42 1-2 cents, payables le 15 mars. Inscription, le 28 février. Domt Ltd. — 15 cents payables le 1er mai. Inscription le 2 avril. Actions privil. 25 cents payables le 2 avril. Inscription le 1er mars.

Economic Investment Trust Ltd. — Actions privil. à 5 p.c. série A, 62 1-2 cents payables le 28 février. Inscription le 9 fév.

MacIaren Power and Paper Co. — classe A, 30 cents; classe B, 30 cents, les deux payables le 29 mars. Inscription le 23 fév.

National Drug and Chemical Co of Canada Ltd. — 6 cents en augmentation d'un cent; actions privil. 15 cents, le tout payable le 1er mars. Inscription le 8 fév.

Brunswick Telephone Co. Ltd. — Actions privil. à \$1,37, 34 cents, payables le 15 mars. Inscription le 28 fév.

St. Lawrence Corp. Ltd. — 15 cents payables le 1er mai. Inscription le 2 avril; privil. à 5 p.c., série A, \$1,25, payable le 25 avril. Inscription le 26 mars.

Zenith Electric Supply Ltd. — cinq cents payables le 15 mars. Inscription le 1er mars.

Table listing various stocks: Creative Patents, Daniel Div., Dataline, etc.

Le cours des devises étrangères

Table listing exchange rates: Australie (dollar), Autriche (schilling), Bermudes (dollar), etc.

Fonds mutuels

Table listing mutual funds: Acrofund, A.G.E. Special, All-Competitive Capital, etc.



Le Conseil de la Corporation des ingénieurs du Québec vient de procéder à l'élection de ses officiers pour l'année 1973. M. YVON C. DUPUIS, ingénieur de Montréal, a été élu président de cette corporation professionnelle qui compte actuellement plus de 15,000 membres. MME DANIELLE W. ZAIKOFF, ingénieur de Montréal également, a été élue vice-présidente, tandis que M. Michel E. LETELLIER, ingénieur de Montréal lui aussi, mais représentant la région de la Vallée de Saint-Maurice, était élu secrétaire-trésorier honoraire. Monsieur Dupuis est associé de la firme Dupuis & Guertin, ingénieurs-conseils et évaluateurs; Madame Zalkoff est à l'emploi de l'Hydro-Québec, au service géologique et mécanique des sols; et Monsieur Letellier est au service de Dominion Bridge Co. Ltd.



Les obligations à court et moyen termes, ainsi que celles des sociétés étaient en grande partie inchangées, tandis que celes à long terme ont pris près de 1/8.



Les obligations à court et moyen termes, ainsi que celles des sociétés étaient en grande partie inchangées, tandis que celes à long terme ont pris près de 1/8.

Cours des denrées

MONTREAL — (P. C.). Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants 92 points, 67; 93 points, 68; Commission canadienne des produits laitiers, 63.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sac, 29 à 31 1/2 la livre, procédé par rouleur, No 1 en sac, 28 à 28 1/2; pour nourrissage, No 1 en sac, 26 à 29.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage, 23 1/2 à 24 1/2 la livre, poudre de lait, 6 à 6 1/2.

Prix des oeufs, prix moyen de grossistes aux détaillants en boîtes d'une douzaine: A-extra-gros 64.4; A-gros 61.7; A-moyens, 57.9; A-petits 47.7.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération de producteurs de Québec: A-extra gros 62; A-gros 62; A-moyens 59; A-petits 46; A-pewees, 24.

Pommes de terre: prix de gros, Nouveau Brunswick, \$2,80 à \$2,85 les 50 livres; 65 à 66 BLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de D'OUZE MILLE DOLLARS (\$12

Droits linguistiques lésés

## Pas moins de 54 ministères et services fédéraux ont été l'objet de plaintes

Par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Pas moins de 54 ministères et services fédéraux ont été l'objet de plaintes, en 1971-72, de la part de gens qui ont considéré que leurs droits linguistiques ont été lésés dans leurs rapports avec ces organismes gouvernementaux.

C'est la Société Radio-Canada qui a été la cause du plus grand nombre, soit 139 des 611 plaintes recevables en raison principalement de l'absence d'émissions de radio et de télévision en langue française hors du Québec.

Les autres organismes qui ont suscité le plus de mécontentement sont les Chemins de fer nationaux 33 plaintes, Statistiques Canada 71, les Postes 40, Air Canada 3, la Commission de la fonction publique 25, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration 20.

Dans la plupart des cas, des citoyens de langue française déplorait que les employés de tel service gouvernemental ne pouvaient leur répondre dans leur langue maternelle.

Le deuxième rapport annuel du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, a été rendu public mercredi.

En plus de l'une analyse par groupe des quelque 745 plaintes reçues en 1971-72, au sujet de la langue, M. Spicer traite également de sujets comme les unités de langue française au sein de la fonction publique fédérale, du projet de formation de districts bilingues au Canada et insiste surtout sur la nécessité, pour l'intérêt de l'unité nationale, de promouvoir le fait français, principalement au Québec.

Le commissaire aux langues, qui avoue "sa sympathie" pour l'épanouissement du français et sa prédominance dans les services fédéraux au Québec, estime que "l'institution d'unités de langue française se soie, jus-

qu'à présent du moins, par un échec.

Il ne semble pas, par ailleurs, très favorable à un découpage du Canada en districts bilingues là où 10 pour cent au moins de la population parleraient la langue de la minorité. Les plaintes ont été formulées à partir du Canada sauf dans 11 cas où elles sont parvenues de l'étranger, dont 5 des États-Unis et 2 de France. Les autres venant de citoyens se trouvant au Chili, en Autriche, au Sénégal et en Grande-Bretagne.

Chili

Par exemple, un Canadien résidant au Chili s'est plaint de ne pouvoir obtenir de services en français de l'ambassade du Canada à Santiago.

En accordant des subventions pour le développement économique régional

## Le gouvernement fédéral n'a pas cherché à s'attirer des voix au Québec

OTTAWA (PC) — Des statistiques publiées récemment indiquent que, contrairement à ce qu'avait affirmé au cours de la campagne électorale, M. David Lewis, chef du Nouveau parti démocratique, le gouvernement fédéral n'a pas cherché, en accordant des subventions pour le développement économique régional, à s'attirer des voix au Québec, en vue des élections générales du 30 octobre.

En effet, le 19 septembre, M. Lewis a accusé M. Jean Marchand, alors ministre de l'Expansion économique régionale, de vouloir "acheter des voix", en canalisant la majorité des subventions vers le Québec.

Le chef du NPD a déclaré que 79 pour cent des subventions avaient été accordées pendant les premiers mois de 1972 au Québec et que la part de cette province avait alors été gonflée, en prévision des élections.

Des statistiques du ministère publiées en mai, démontrent que le Québec a reçu 52,5 p.c. des subventions accordées entre janvier 1971 et mai 1972. Ces octrois sont destinés à la construction de nouvelles installations ou encore à la modernisation ou à l'agrandissement d'installations existantes, mais les crédits ne sont versés en fait qu'une fois les travaux terminés.

La part de 52,5 p.c. est sensiblement égale au taux de chômage qui règne dans les régions de la province éligibles aux subventions par rapport au taux national. Mais avant la publication en janvier des statistiques sur les subventions accordées après mai 1972, aucune information n'était disponible sur la part obtenue par le Québec au mois d'octobre,

est exceptionnelle. En septembre, le Québec a reçu 25,4 p.c. du montant des subventions et en août, 50,4 p.c.

Les chiffres publiés récemment se lisent comme suit: Août: \$5,6 millions sur \$11,1 millions; septembre: \$1,98 millions sur \$7,7 millions; octobre: \$10,6 millions sur \$13,5 millions.

Chiffres trompeurs

Néanmoins, les partis néo-démocrate et conservateur ont affirmé au cours de la campagne électorale que des subventions étaient versées au Québec dans une proportion beaucoup plus importante que l'année précédente.

A prime abord, les chiffres pour les mois d'août, septembre et octobre, semblent confirmer ces assertions. Le Québec a effectivement obtenu 75 des 113 subventions distribuées en août, 47 des 75 subventions de septembre et 56 des 74 subventions d'octobre. Qui plus est, le Québec a reçu en octobre, 78,3 p.c. du montant des subventions.

Mais ces chiffres sont fallacieux, puisque le montant moyen des octrois versés au Québec est moins élevé que celui des autres provinces.

De plus, la part obtenue par le Québec au mois d'octobre,

Comme pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration, M. Spicer a fait près d'une quarantaine de recommandations à Air Canada en vue de l'inciter à répondre plus adéquatement aux Canadiens des deux langues.

Au sujet des chemins de fer nationaux, principalement le Canadien national, le commissaire aux langues signale dans son rapport que son bureau a déjà fait part aux autorités qu'il entreprendrait une étude analogue.

Depuis plusieurs années, bon nombre de Canadiens, surtout de langue française, se sont élevés contre l'absence de bilinguisme, par exemple, sur les trains de passagers du CN.

Comme Air Canada, le CN est une société de la Couronne.

est exceptionnelle. En septembre, le Québec a reçu 25,4 p.c. du montant des subventions et en août, 50,4 p.c.

Les chiffres publiés récemment se lisent comme suit: Août: \$5,6 millions sur \$11,1 millions; septembre: \$1,98 millions sur \$7,7 millions; octobre: \$10,6 millions sur \$13,5 millions.

Ainsi, pour ces trois mois, le Québec a reçu \$18,1 millions sur \$32,3 millions, soit 56 p.c. du montant total.

Bien que ces subventions ne soient pas essentiellement destinées à la création d'emplois, la politique du gouvernement est de verser des octrois aux régions sous-développées et dont le taux de chômage est particulièrement élevé.

En juillet 1972, le taux de chômage au Québec était de 36,4 p.c. du taux national. Mais un grand nombre de chômeurs canadiens résident dans des régions qui ne sont pas éligibles aux subventions en vertu du programme de développement économique régional.

En tenant compte de ces données, on s'aperçoit que la part de subventions versées au Québec correspond sensiblement, toutes proportions gardées, à son niveau de population, de chômage et de prospérité économique.

## "Les Communes n'ont pas le droit de décider de la vie ou de la mort d'un citoyen"

OTTAWA (PC) — Le député libéral de Longueuil, M. Jacques Olivier, a indiqué aux Communes qu'il présentera un amendement au projet de loi actuellement à l'étude pour abolir l'abolition totale de la peine de mort au Canada.

"Le projet de loi que nous étudions actuellement ne régle pas le problème, estime-t-il, et les Communes n'ont pas le droit de décider de la vie ou de la mort d'un citoyen."

M. Olivier a ajouté qu'il s'abstiendra de voter en troisième lecture, lors de l'adoption finale ou du rejet du bill, si son amendement n'a pas été retenu.

La Chambre consacrerait hier une quatrième journée d'affilée à l'étude du projet de loi présenté par le solliciteur général, M. Warren Allmand, visant à abolir la peine de mort pour une nouvelle période d'essai de cinq ans, sauf pour ceux qui se rendent coupables de meurtre de policiers ou de gardiens de prison.

Des 31 députés qui ont participé au débat à ce jour, 16 se sont prononcés en faveur de l'abolition complète ou partielle de la peine de mort et 15 en faveur de son maintien. Parmi les abolitionnistes, se trouvent sept libéraux, cinq néo-démocrates et quatre conservateurs alors que chez ceux qui favorisent la rétention de la peine de mort, se trouvent sept conservateurs, cinq libéraux et trois créditistes.

M. Olivier a ajouté dans son intervention que "nous ne réussissons pas à protéger le public en enlevant la vie à un autre individu même si ce dernier s'est rendu coupable de meurtre."

Selon lui, la société est plus à blâmer que l'individu, point de vue que partage M. John Rodriguez NPD-Nickel Belt qui reproche au gouvernement de ne rien faire pour éliminer les causes principales du crime qui sont, selon lui, le chômage, l'alcoolisme et la drogue.

"La peine de mort n'améliore en rien les conditions de vie des citoyens", affirme-t-il.

Seul 32 députés, sur 264, étaient présents aux Communes lors du discours de M. Rodriguez.

Quant à M. Ian Arrol, PC York est, il croit que la peine de mort doit être rétablie parce qu'il y aura toujours des incorrigibles dans la société, des incorrigibles dont il faut se débarrasser.

"Si nous croyons qu'il est de notre devoir de partir en guerre contre un agresseur, dans une juste guerre, et de tuer au passage peut-être des milliers d'innocents, pour protéger la société, ainsi nous avons le droit, quand l'ennemi est au milieu de nous, quand il a été jugé et trouvé coupable, de nous protéger contre lui. Même si la peine capitale n'est pas une arme de dissuasion à toute épreuve, du moins celui qui est condamné ne répètera pas son geste."

Nouvelle méthode

M. Arrol trouve toutefois la pendaison par trop cruelle et il favorise le choix d'une nouvelle façon de liquider les criminels.

M. John Reid (L-Kenora Rainy River) a voté pour l'abo-

lition partielle en 1967, mais il avoue qu'il fait face à un dilemme actuellement.

Bien qu'il préfère l'abolition de la peine capitale, il se demande comment la Chambre peut voter en faveur de son abolition si la population canadienne, dans une grande majorité, souhaite son maintien.

"La période d'essai de 1967 à 1972 n'a pas convaincu la population qu'elle peut jouir d'une sécurité suffisante si la peine de mort n'existe pas, a-t-il déclaré, et nous avons assisté à un accroissement sensible du nombre de crimes au Canada."

M. Reid a également déploré l'échec du gouvernement dans le domaine des institutions pénitentiaires qui ne sont pas "des lieux de réhabilitation mais de véritables écoles de crime" et l'échec du système pénal qui prévoit des peines trop légères pour des offenses graves.

M. Reid a toutefois indiqué qu'il votera en faveur du projet de loi en 2e lecture, afin de permettre son examen com-

plété par les membres du comité permanent de la Justice et des questions juridiques mais il votera contre son adoption en 3e lecture si aucun amendement n'a été adopté faisant état de réhabilitation des détenus.

M. Lloyd Crouse (PC-South Shore) croit que "personne ne devrait plus être pendu au Canada" et il est d'avis que la peine capitale devrait être remplacée par une peine d'emprisonnement à vie, "c'est-à-dire jusqu'à la mort du détenu".

M. Antonio Thomas (L-Malsonneuve-Rosemont) favorise, lui, le maintien de la peine de mort et il propose un essai sérieux de cette peine au cours des cinq prochaines années, en déplorant le nombre croissant des meurtres au Canada depuis 1967.

Enfin, M. Jean-Marie Boisvert (CS-Drummond) croit que le bill soumis par M. Allmand est une loi pour la protection du criminel et il est d'avis de garder la peine de mort tout en rendant la loi de la preuve plus sévère pour éviter les erreurs judiciaires.

Drexel de MAICO

nouvel appareil avec microphone fonctionnant à la manière du

TYMPAN DE L'OREILLE HUMAINE

Ce nouvel appareil auditif vient d'apparaître sur le marché et il offre plus de pouvoir utilisable... Il assure une qualité supérieure du son, et nécessite un minimum d'entretien grâce aux dernières découvertes dans la façon de fabriquer les appareils auditifs. On l'appelle "DREX EI". Ce minuscule appareil auditif derrière l'oreille offre comme caractéristique un microphone qui simule la fonction du tympan de l'oreille humaine et résout du même coup le problème qu'on rencontre le plus fréquemment dans les appareils auditifs. Un porte-parole des laboratoires MAICO, qui fabriquent cette aide, donne un compte-rendu des avantages qu'offre ce nouveau microphone:

"La partie la plus délicate dans un appareil auditif a toujours été le minuscule "lien", plus fin qu'un cheveu, relié au diaphragme du microphone. Dans ce nouveau microphone, ce lien a été remplacé par une membrane qui pourrait être comparée au tympan de l'oreille humaine. Le manque de sensibilité du nouveau microphone aux vibrations mécaniques est un avantage important pour les usagers d'appareils auditifs. Ces appareils peuvent être ajustés à des niveaux de volume plus élevés sans enlever par la distortion ou des signaux de retour (sifflements). "DREX EI" devient donc très répété pour la clarté et la netteté des sons qu'il émet. Un ingénieur en appareils auditifs dans ses tests de comparaison entre le nouveau microphone et un circuit ordinaire décrit la différence perçue: c'est comparable à la différence qu'on trouve entre un système de haute-fidélité et un petit radio portatif ordinaire. Tous les détails concernant ce nouvel appareil peuvent être obtenus en écrivant au SERVICE AUDITIF MAICO le plus près de chez vous.

Appelez ou Postez ce coupon pour plus de détails

SERVICE AUDITIF MAICO INC.

"Le nom le plus respecté en appareils auditifs"

BUREAUX de SERVICE

815, Côte d'Abraham, Québec 4 Tél.: 529-9325  
254, rue Rivier — CHICOUTIMI Tél.: 543-3483  
21, rue Verbois — RIVIERE-DU-LOUP Tél.: 862-4971  
635, 12e Rue, ST-GEORGES (BCE) Tél.: 228-2970  
867, rue De Foix — TROIS-RIVIERES Tél.: 379-5715



### Au 22e nous ne donnons pas une arme à n'importe qui



Es-tu intéressé à devenir un spécialiste dans l'infanterie, dans l'opération des radars, dans les communications radio, en mécanique avancée? Veux-tu voyager, apprendre une technique d'avant-garde tout en gagnant un bon salaire avec un mois de vacances payées? Si tu es intéressé à apprendre un vrai métier et à faire quelque chose de ta vie, les Forces armées canadiennes s'intéressent à toi. Communique avec nous. Ça ne t'engage à rien.

**CENTRE DE RECRUTEMENT ET DE SELECTION DES FORCES CANADIENNES**  
5, est, rue St-Germain, Rimouski Tél: 723-5271  
200, est, rue Racine, Chicoutimi Tél: 543-1880  
1048, rue St-Jean, Québec, 4e Tél: 694-3636

### Les Forces armées canadiennes

Il faut être quelqu'un pour en être. DRS 72-7F

Nom .....  
Adresse .....  
Ville ..... Province .....  
Niveau scolaire .....  
Age ..... Tél: ..... (Q-19)

## A travers le pays

L'Association canadienne des consommateurs craint que le comité chargé par le gouvernement fédéral d'étudier les prix des aliments ne se limite à l'étude de la monopolisation dans la vente des produits alimentaires au détail.

Le président de l'association, M. Maryon Brecin, affirme dans un communiqué de presse que, pour être efficace, le comité devrait s'intéresser à la concurrence à tous les échelons de la production alimentaire, à l'efficacité des systèmes de distribution et à l'influence aussi bien des hausses de salaires et des dépenses gouvernementales.

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a indiqué que le Cabinet devrait prendre une décision relativement aux lignes aériennes qui seront établies entre la Chine et le Canada et entre l'Allemagne et le Canada. "Quelles seront ces décisions?" M. Marchand a affirmé qu'il n'était pas en mesure de le dire.

M. Roland Godin, CS-Portneuf avait cherché à savoir si des compagnies aériennes souhaitaient obtenir l'autorisation de transférer leur ligne de départ de Montréal à Toronto. L'an dernier, la compagnie italienne Alitalia avait obtenu cette permission.

Quant aux discussions avec la Chine, le point de départ au Canada serait Vancouver et non pas Toronto.

OTTAWA (PC) — Quelque 800 fonctionnaires des services des communications recevront une augmentation de 7 p.c. rétroactive à lundi dernier et un supplément de 6 p.c. à partir du 3 décembre 1973, annonce-t-on de la capitale fédérale. Le salaire minimum passera de \$3,175 à \$5,869 et le maximum de \$10,201 à \$11,570. La plupart de ces fonctionnaires appartiennent aux ministères de la Défense et des Affaires extérieures.

Nishga ont révisé mercredi qu'ils porteraient leur cause devant la Cour internationale de La Haye. Ils réclament 4.800 milles carrés de terrain boisé dans le nord de la Colombie-Britannique.

Mercredi, la Cour suprême du Canada, par un vote de 4-3, a rejeté l'appel des Indiens au sujet de ce terrain situé dans la vallée Nass.

PORT COLBORNE, Ont. (PC) — La revanche serait peut-être le motif de l'explosion d'une bombe qui a blessé sérieusement une veuve et son fils à leur domicile lundi.

La police a en appris que deux jours avant la puissante explosion, le fils, Larry Pulak, 20 ans, s'était battu dans un hôtel.

Selon Statistique Canada, les salaires des travailleurs au mois de novembre 1972 se sont élevés à \$4,939 millions. Ce chiffre est inférieur à ceux des deux mois précédents, mais de 11 p.c. supérieur à celui de novembre 1971.

En septembre 1972, le total a été de \$4,947 millions et, en octobre, \$4,956 millions. En novembre 1971, il était de \$4,454 millions.

Un total de 153 personnes sont mortes dans des accidents de bicyclettes en 1971, au Canada. En 1970, il y a eu 124.

Ces chiffres ont été fournis hier aux Communes, par le ministre du Commerce et de l'Industrie, en réponse à une question écrite du député néo-démocrate de Surrey-White Rock, M. Barry Mather.

Une pénurie d'ingrédients de base a provoqué, au cours des dernières semaines, une hausse des prix des engrais, a déclaré hier aux Communes, M. Eugene Whelan, ministre fédéral de l'Agriculture.

VICTORIA (PC) — Les Indiens



## UNIVERSITE D'OTTAWA FACULTE DE DROIT

Section de droit civil

Date limite des demandes d'admission: le 1er mai

La Section de droit civil de la Faculté de droit d'Ottawa est une institution reconnue par le Barreau et la Chambres des notaires du Québec, tout comme les autres facultés de droit au Québec. Les candidats détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont admissibles au même titre que les candidats détenteurs d'un baccalauréat ès arts. Les étudiants québécois qui s'y inscrivent sont éligibles aux bourses d'études offertes par le ministère de l'Éducation du Québec. L'enseignement est dispensé en français.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Madame Rachel LeSieur  
Adjoint scolaire  
Section de droit civil  
Université d'Ottawa  
Ottawa, Ont.  
K1N 6N5



Une fin de semaine importante pour le hockey junior

Par Henri BERTRAND

La fin de semaine qui vient sera de la plus haute importance pour le hockey junior tant sur le plan provincial que sur celui du Canada tout entier.

Deux importantes assemblées seront tenues samedi et dimanche. Samedi à Chicoutimi, la Ligue Junior Majeure du Québec tiendra une réunion qui pourrait avoir une grande portée sur les cadres du circuit majeur provincial, tandis que le lendemain à l'hôtel Mont-Royal de la Métropole les dirigeants des Ligues Juniors Majeures de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec se réuniront pour discuter également de questions qui concernent le hockey tout entier.

Ce qui se passera à chacun des endroits, au moins en partie, est un secret de polichinelle. On sait par exemple qu'à Chicoutimi on discutera de l'admission d'une équipe de cette

ville ou de cette région si l'on veut, dans la Ligue Junior Majeure du Québec et cela pour la saison prochaine.

À Montréal, les trois principaux circuits majeurs juniors traceront les derniers détails concernant la série pour la coupe Memorial qui se tiendra au Forum de Montréal le printemps prochain. Il sera également question du voyage que doit faire l'équipe championne en Tchécoslovaquie, mais l'on croit que le sujet le plus délicat de l'heure sera également à l'agenda.

On arrêtera la ligne de conduite à suivre dans les discussions à venir avec le hockey professionnel concernant le prochain repêchage des joueurs juniors. La délégation de la Ligue du Québec sera dirigée par Paul Dumont qui en l'occurrence remplacera le président Robert Lebel qui sera en vacances. Nul doute que le

directeur administratif des Remparts verra à faire adopter le plan qu'il a déjà soumis à ses collègues des autres districts à savoir en outre une contribution financière plus généreuse des clubs professionnels, à l'égard des organisations qui se chargent de développer le talent qui alimente les clubs majeurs. On s'entendra pour que le club professionnel contribue à la fabrication, ou si l'on veut la formation du joueur, plutôt que de payer pour le produit fini.

Pour revenir à l'assemblée de la Ligue du Québec, disons que dans certains milieux on prend pour acquis que la région de Chicoutimi sera définitivement admise dans les cadres, tandis qu'ailleurs on dit que la question sera reportée à une assemblée ultérieure. Ce sont les gouverneurs du circuit qui en décideront et il faut prévoir que l'entente parfaite

n'existe pas sur le sujet. Les récentes déclarations d'Arthur Lessard en sont une preuve.

Commentant les propos du gouverneur qui représente le National de Laval à savoir, que Paul Dumont était trop partisan d'une expansion hâtive des cadres de la ligue, ce dernier avait ce commentaire à faire. "Lessard est dans les patates, c'est du pur enfantillage. Je n'ai jamais parlé d'expansion. J'ai tout simplement dit que j'étais en faveur de l'admission de Chicoutimi et cette question sera tranchée ni par Lessard ni par moi. Ce sont les gouverneurs qui en décideront" et il a ajouté. "C'est lui qui parle d'expansion lorsqu'il mentionne les noms de Cornwall et Hull comme devant faire le sujet d'un changement de nos cadres".

Il sera de toute façon intéressant de voir ce qui se passera samedi lorsque ces deux

gouverneurs se trouveront face à face à la table des discussions.

À l'ombre des Remparts Les Remparts sont revenus sur la glace hier soir après une journée de congé et tout le monde était au poste pour la pratique. Ils ne reviendront en compétition que vendredi soir alors qu'ils se rendront à Drummondville pour rencontrer les Rangers de l'endroit. Tessier et ses hommes peuvent s'attendre à tout car on sait que les Rangers ont causé toute une surprise dimanche alors qu'ils ont vaincu les Royals de Cornwall. Cette défaite du Cornwall qui a été marquée de plusieurs altercations a eu ses répercussions hier alors que Ron Racette a été suspendu indéfiniment pour avoir frappé un officiel. Son cas sera réglé en fin de semaine lors de l'assemblée de l'AGHA. — La prochaine route locale des Remparts aura lieu mardi prochain alors que les Esperviers de Sorrel seront les visiteurs au Colisée. — Orval Tessier n'a pas voulu apporter aucun commentaire concernant l'amende de \$50.00 que devra payer Roger Bédard pour avoir frappé Richard Latulippe lors de la dernière visite du BBR à Québec. "Je n'ai pas envie de me voir punir plus que Bédard si je dis quoi que ce soit, mais j'ai mon idée personnelle sur ce sujet", a conclu Tessier. — C'est aujourd'hui à Montréal que sera choisie l'équipe tout-étoilée de la Ligue Junior Majeure du Québec qui rencontrera une formation étoilée des universités le 20 février au Forum. On s'attend à ce que plusieurs Remparts fassent partie de cette équipe.



Les responsables de l'Adventure Castor 1973. Maurice Allard de Molson-Québec, Charles Guay du Château Lac Beauport, Bill Dobson le coordinateur, Louise Taché publiciste, Jean-Jacques Côté de Molson-Québec et Fleurette Landry, présidente du club Oak-Pik. (Photo l'Action-Québec, par François Boulay)

L'Adventure Castor aura lieu le 18

(par Henri Bertrand)

Bill Dobson, l'un des pionniers du ski de fond dans notre région, a fait connaître hier les détails de l'organisation dont il est le coordinateur. La grande "Adventure Castor 1973" qui aura lieu le dimanche 18 février, sur une distance de 20 kms soit environ 12 milles. Comme par les années passées ce grand événement est commandité par Molson Québec Ltee.

Organisée dans le but de grouper tous les skieurs de fond tant compétiteurs que randonneurs pour une aventure sportive et sociale, l'Adventure Castor se déroulera encore dans nos merveilleuses Laurentides. Le départ s'effectuera au Refuge du Domaine, à St-Adolphe de Stoneham, à 11 h. 01 précises. On a cru bon de tracer une nouvelle piste pour l'aventure de cette année. Après le départ on suivra le sentier Castor puis la piste tortueuse de la rivière des Hurons pour gagner le premier relais "Chance de gueule", soit environ 6 kms. De là, après un bond sur le

col de la montagne de la Tour, les skieurs glisseront vers la vallée du lac Bleu jusqu'au 2e relais, environ 12 kms. À la suite d'un bon gueleton, ils ont le bassin de la rivière Jaune pour traverser le lac Beauport et terminer devant le Château du Lac Beauport. Le tout sera suivi d'un souper canadien et d'une danse.

Tous les skieurs de 7 à 77 ans seront éligibles pour cette épreuve qui en sera à sa quatrième édition. Dobson a rappelé qu'en 1970 il avait reçu 96 inscriptions, en 1971, 224 et l'an dernier 637. Cette année Bill a la conviction qu'il y aura plus de 1,000 participants le 18 février prochain. Le nombre d'inscription maximum que l'on peut recevoir est de 1,200. C'est donc dire que les premiers arrivés seront les premiers servis. On peut faire parvenir son inscription en s'adressant à son club pour des formules ou s'adresser à la secrétaire de l'aventure, Louise Taché, publiciste, tél.: 628-0517, soit environ 6 kms.

De là, après un bond sur le

\$3.00 et après cette date, il sera de \$4.00.

Motoneige

Ski-Doos a remporté une victoire retentissante à l'occasion des 600 milles du "Midnight Sun" en Alaska lors de la fin de semaine dernière. Six motoneigeurs du manufacturier québécois ont figuré parmi les neuf premiers à l'arrivée.

206 pilotes avaient entrepris la première manche de 300 milles par une température de 52 degrés sous zéro.

Le froid a eu vite raison des moins tenaces et seulement 44 conducteurs ont pris le départ de la deuxième manche par une température plus clémente de 0 degré.

Wade Charles, à la conduite d'une Blizzard de 797 centimètres cubes de déplacement, a été déclaré vainqueur au classement général. Il a parcouru la distance dans un temps de 11 heures, 25 minutes et 4 secondes.

Vingt-six conducteurs ont terminé cette course, la plus longue en Amérique du Nord.

Earl Ingarfield n'est pas plus chanceux que Phil Goyette

TORONTO (P.C.) — Les Maple Leafs de Toronto ont gâché les débuts de Earl Ingarfield comme instructeur d'une équipe de la Ligue nationale, hier soir, en infligeant un revers de 5-3 aux Islanders de New York devant 16,327 spectateurs, au Maple Leaf Gardens.

Garry Monahan, avec deux buts, Norm Ulman, Errol Thompson et Paul Henderson ont réussi les filets des vainqueurs.

Brian Spencer a compté deux buts pour New York et a récolté une passe sur le dernier filet de la rencontre réussi par la recrue Billy Harris.

Les Islanders, qui jouaient sans les services de leurs défenseurs réguliers Gerry Hart, Bill Nikkelsen et Richard Grenier, ont fait appel à Ron Smith, Neil Nicholson et Bob Cooke, des Nighthawks de New Haven, de la Ligue américaine. L'aïlleur droit Ed Westfall a également évolué à la ligne bleue.

Les Leafs, qui ont dirigé 36 lancers vers le filet adverse, auraient mérité une victoire plus décisive n'eût été la remarquable tenue du gardien Billy Smith.

Gord McRae, rappelé des Oilers de Tulsa, de la Ligue centrale, pour remplacer Plante et Ron Low, a bloqué 28 lancers.

SOMMAIRE Première période: 1-Islanders: Spencer 3e 2:28 (Brown, Cameron) 2-Islanders: Spencer 3e 10:15 (Crisp, Cameron) 3-Toronto: Monahan 6e 19:40 (Henderson) Aucune punition. Deuxième période: 4-Toronto: Ulman 12e 2:17 (McKenny, Henderson) 5-Toronto: Monahan 7e (Ulman, Henderson) 15:28 (Punitions: Blackburn 15 2:30, Smith 15 17:41) Troisième période: 6-Toronto: Thompson 12e (Ellis, Keon) 2:10 7-Toronto: Henderson 16e (Petki) 2:04 8-Islanders: Harris 10e (Spencer, Smith) 19:34 (Punitions: Petky 7 6:11, 16:39) Lancers par: Islanders 13 4 14-31 Toronto 12 12 16-36 Gardiens: Islanders, Smith; Toronto, McRae. Assistance: 16,327.

NEW YORK (P.A.) — La recrue Steve Vickers a préparé deux buts et en a compté un autre hier soir en conduisant les Rangers de New York à un gain de 3-1 sur les Golden Seals de la Californie.

C'était la 5e victoire successive des Rangers, qui se sont ainsi approchés à trois points des Canadiens de Montréal, installés au 1er rang dans la division Est de la LNH.

Vickers a préparé les buts de Brad Park et Robert Rousseau avant de marquer son 19e filet de la saison, soit son 16e au cours de ses 21 derniers matches.

Rousseau n'en était qu'à son premier but depuis le 18 novembre et son 5e de la saison, tandis que Park en était à son 9e de la saison.

Les Rangers ont réussi leur plus grand nombre de lancers de la saison, 58, dont 20 dans le premier engagement, où ils n'ont pu dépasser Gilles Meloche, tandis que Walt McKechnie marquait le seul filet des visiteurs.

SOMMAIRE Première période: 1-California: McKechnie 14e (J. Johnston, Stewart) 14:45 (Punitions: Marshall C 6:28, Rolfe R 10:07, McKechnie C 10:45, Smith C 15:23) Deuxième période: 2-Rangers: Park 3e (Vickers, Tkaczuk) 8:33 3-Rangers: Rousseau 5e (Vickers, Neilson) 13:08 4-Rangers: Vickers 19e (Park, Fairbairn) 19:05 (Punitions: Laframboise C 9:36, R 14:02) Troisième période: Aucune punition. Lancers par: Rangers 5 8 28-21 California 20 15 23-58 Gardiens: Meloche, Californie; Villeneuve, Rangers. Assistance: 17,500.

PITTSBURGH (P.A.) — Le défenseur Darryl Edstrand a compté deux buts, dont un pendant que son équipe jouait à court d'un homme, et a récolté une passe, hier soir, pour con-

duire les Pingouins de Pittsburgh à une victoire de 4-1 contre les Kings de Los Angeles.

SOMMAIRE Première période: 1-Pittsburgh: Edstrand 9e (Wylie, MacDonald) 3:20 2-Pittsburgh: Pronovost 11e (Edstrand) 11:06 3-Pittsburgh: Schock 9e (Punitions: Habaruk Pgt 12:26, Shuck Pgt, Konak LA, mineurs, 19:44, Hextall Pgt, mineur, majeure, Lesuk LA, majeure, 19:35) Troisième période: 4-Pittsburgh: Edstrand 10e (Schock) 1:18 5-Los Angeles: Komadoski 1er (Corrigan) 16:06

HOCKEY

HIER

Ligue NATIONALE Islanders 3, Toronto 5 (California) 1, Rangers 3 Los Angeles 1, Pittsburgh 4

Ligue JUNIOR "A" DU QUÉBEC

Cap O. Ste-Foy 7, Theford 8 Aujourd'hui Association MONDIALE Minnesota vs Québec (8 h. 05) New York vs Alberta Boston vs Houston Ottawa vs Cleveland

Ligue NATIONALE

Montreal vs St-Louis Toronto vs Boston Chicago vs Islanders New York vs Detroit Los Angeles vs Buffalo Vancouver vs Philadelphie

Ligue JUNIOR majeure du Québec

Drummondville vs Cornwall Sherbrooke vs Lével

Ligue JUNIOR "A" DU QUÉBEC

St-Foy vs Lac Mégantic Grand-Mère vs Beauport

LES CLASSEMENTS

Association MONDIALE

Table with 5 columns: G, P, N, PP, PC, Pts. Rows for N-Angleterre, Cleveland, New York, Québec, Philadelphie, Ottawa, Winnipeg, Boston, Minnesota, Los Angeles, Alberta, Chicago.

Ligue NATIONALE

Table with 5 columns: G, P, N, PP, PC, Pts. Rows for Montreal, Rangers, Boston, Buffalo, Detroit, Toronto, Vancouver, Islanders.

Ligue JUNIOR majeure du Québec

Table with 5 columns: G, P, N, PP, PC, Pts. Rows for Québec, Trois-Rivières, Shawinigan, Sherbrooke, Laval, Montréal, Trois-Rivières, Drumville.

Ligue JUNIOR "A" du Québec

Table with 5 columns: G, P, N, PP, PC, Pts. Rows for Lac Mégantic, Grand-Mère, Cap, Theford, Ste-Foy, Beauport.

Ligue PROGRESSION

Table with 5 columns: G, P, N, PP, PC, Pts. Rows for Aigles, Bulldogs, Loups, Castors.

Inter-cités

MOSQUITO HIER

Lévis-Lauron 4, Québec DSN 5 Villeneuve 8, Québec-Limoilou 3

PEE-WEE Loretteville 7, Charlebourg 7

BANTAM Lévis-Lauron 2, Québec DSN 11 Loretteville 6, Québec-Limoilou 1

MIDJET Loretteville 5, Charlebourg 2

PEE-WEE et MIDJET Québec-Limoilou vs Ste-Foy

JUNIOR B Québec DSN vs Québec-Limoilou (Victoria)

Punitions: Rupp Pgt 8:01, Brown LA 13:29, Pronovost Pgt 14:11, Berry LA 19:40. Lancers par: Los Angeles 12 6 7-25 Pittsburgh 11 12 9-32 Gardiens: Los Angeles, G. Edwards; Pittsburgh, Rutherford. Assistance: 9,048.

Sport amateur

ATHLETISME

C'est le 10 février prochain que seront disputées les finales régionales d'athlétisme de la région de Montréal, au Centre sportif de l'université de Montréal. Ces championnats se dérouleront de 18h.30 à 23h.00.

Il s'agit d'une compétition exclusive à la région de Montréal sauf pour les épreuves suivantes ouvertes aux régions avoisinantes: 50m jr et jr; 50 m haies pour jeunes-hommes; 3,000 m marche; saut en longueur, jr-sr-hommes; 1,500 m joggers.

BADMINTON

Le championnat provincial de badminton se déroulera les 9 et 10 février prochains au club M.A.A.A. de la rue Drummond. Pour la première fois en 15 ans, deux Canadiens viennent de recevoir une invitation à participer à plusieurs tournois européens de badminton. Yves Paré, de Montréal, et Jimmy Paulsen, de Vancouver, ont reçu une invitation au All England Club de participer à un tournoi de Londres, àinsi qu'à celui du Danemark et d'Allemagne.

Du 7 au 10 mars prochain, ces deux champions canadiens de double tchéron de conserver leur titre au championnat ouvert de Toronto. Yves Paré son titre de champion de double mixte en compagnie de Marge Shérié.

Cette série de tournois se terminera pour Yves Paré et Paulsen par l'omnium de la Jamaïque qui sera disputé dans la première semaine d'avril.

SOFTBALL

L'Association canadienne de softball amateur a choisi la ville de Hull, au Québec, pour la tenue de son championnat national pour hommes en 1973. Cette compétition se déroulera du 25 août prochain au 1er septembre au parc St-Rédempteur de Hull. Le championnat de Hull groupera les meilleures équipes des dix provinces du Canada et celles des deux territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le tournoi sera radio-diffusé par la Société Radio Canada.

TENNIS DE TABLE

Voici les résultats du dernier tournoi open de tennis de table de Montréal: 17 ans et moins, gagnante: Mariamne Demonkos; 15 ans et moins, gagnant: Bohdan Czurma; 13 ans et moins: Pierre Normandin. Chez les filles, catégorie Jr, la victoire est allée à Brute Plucas, 17 ans et moins. Chez les hommes, c'est Pierre A. Droll Caetano a été couronné vainqueur, pendant

Pointeurs Jr A

COMPTEURS SECTION EST

Table with 5 columns: B, A, Pts. Rows for Daniel Lecours, Luc Tardif, Nelson Hudon, Jean Thibodeau, Richard Poirier, Claude Dumas, Jocelyn Pothier, René Berrouard, André Leclerc, François Blais, René Desrosiers, Denis Robert, Serge Berreault, Yvon Beaulieu, Yves Pellerin, Pierre Tancrède, Jean Lacroix, Denis Pelletier.

COMPTEURS

Table with 3 columns: PJ, Points. Rows for Bellemare, Gauthier, Maryeski, Boivin, Paineaud, Laurin, Mercier, Gourdeau, Hartman, Savard, Lesieur, Houde, Ducloux, Roy, Grenier.

TIR A L'ARC

Voici les résultats du dernier concours de tir à l'arc qui s'est déroulé au Centre civique de St-Hilaire: Catégorie maître-senior, hommes: Raymond Côté; Catégorie maître-senior, dames: Jacqueline Viel; Catégorie senior-hommes: Paul Auclair; Catégorie senior-dames: Claudette Lemire; Catégorie hommes-archers: Réjean Laperrière; Catégorie dames-archers: Lucie Racine; Catégorie dames-non classées: Bertradette Boucher.

PLONGEON

Un camp-école pour instructeurs se tiendra les 24 et 25 février prochains au Pavillon d'éducation physique et des sports de l'université Laval, à Ste-Foy, Québec. Un premier stage a eu lieu les 27 et 28 janvier dernier. Les troisième et quatrième stages se dérouleront au même endroit les 24 et 25 mars ainsi que les 31 mars et leur avril.

CSQ

La Confédération des sports du Québec (CSQ) vient de faire l'acquisition d'un bureau à la centrale administrative d'Ottawa. Ce local sera réservé à l'usage exclusif de la CSQ et de ses fédérations membres. Ce geste a pour but de resserrer les liens entre les fédérations provinciales et canadiennes.

Le Rouge et Or reçoit les Gaiters de l'Université Bishop, demain

Le Rouge et Or de l'Université Laval a subi deux défaites lors de son dernier voyage à Montréal mais il a définitivement mieux joué et ses performances laissent prévoir un excellent match vendredi soir, à 20 heures au Pavillon de l'éducation physique et des sports de l'Université Laval alors que les Gaiters de l'Université Bishop seront les visiteurs.

Il s'agira de l'avant-dernier match local de l'équipe de Robert Descheneux qui doit être l'hôte du Vert et Or de Sherbrooke le 11 février prochain avant de terminer son calendrier à McGill le 17 février.

MICHEL BOIVIN

Même s'il a été écarté par Sir George Williams au PEPS, le Rouge et Or a donné la frousse à cette équipe samedi perdant que par la faible marge de cinq points. Il est à noter aussi le bel effort de vendredi dernier à MacDonald.

La principale raison à ce demi-succès est la tenue de l'arrière Michel Boivin qui marqua 23 points à MacDonald et 16 à Sir George Williams. Boivin, une recrue, tire bien son épingle du jeu à sa première saison.

NOTES

André Charon qui ne pourra s'aligner avec le Rouge et Or

Dog Derby de Ville Dégel

C'est sur un parcours assez montagneux que s'est déroulé en fin de semaine, soit les 27 et 28 janvier 1973, le Dog-derby de Ville Dégel, dans le comté de Temiscouata.

Le grand vainqueur de ce dog-derby est Réal Levesque de Rimouski qui a pris un temps combiné pour les deux jours de 1:58.29 sur un parcours de 12 milles par jour.

C'est Robert Garneau de St-Emile qui a remporté les honneurs de la première étape en un temps de 58.49 suivi de près par Réal Levesque avec 59.50.

Parmi les performances, il y a Réjean Dubé de St-Emile qui a remporté les honneurs de la deuxième étape avec un temps de 58.20 et se classe au 41ème rang dans cette épreuve. Il faut remarquer également la belle performance de Fernand Verret de Neufchâtel qui se classe au 7ième rang et Robert Daigle de Ste-Croix, cité Lotbinière qui tient toujours une régularité à chaque compétition, pour se classer à la 5ième position à ce dog-derby.

La participation de 25 attelages qui ont pris le départ pour

Sécurité accrue pour les skieurs

Après consultation des principaux organismes intéressés, le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec vient de faire adopter un règlement relatif à la sécurité des remontées mécaniques.

La popularité du ski continue de croître dans toutes les régions de la province et un nombre sans cesse grandissant de skieurs se rendent dans les stations pour pratiquer leur sport favori.

Devant cet envahissement des stations de ski, il devenait nécessaire d'adopter un règlement visant à assurer plus de protection aux skieurs et autres personnes qui utilisent les remontées mécaniques.

Le règlement s'adresse aux propriétaires de toute remontée mécanique et touche principalement l'installation, le fonctionnement et l'entretien.

Des inspecteurs de la Direction générale des services techniques sont chargés de veiller à l'application de ce règlement qui entre dans le cadre du programme de sécurité du ministère du Travail.

DERNIERE SORTIE DE L'EQUIPE FEMINE

Le Rouge et Or féminin de l'Université Laval entre dans sa dernière phase de préparation en vue des éliminatoires de la ligue de basketball de l'Association sportive universitaire du Québec et il disputera quatre matches d'ici le championnat les 24 et 25 février au PEPS.

Donc, les protégés de Jacques Rioux disputeront vendredi soir à 20 heures à l'Université du Québec à Montréal leur dernière partie à l'extérieur. Les trois autres rencontres auront lieu au PEPS et elles verront Loyola, Sherbrooke et Bishop visiter le Rouge et Or à tour.

NOTES

L'offensive de l'équipe a marqué en moyenne 47.8 points par partie tout en limitant l'adversaire à 32.3 points.

Le championnat universitaire Canadien de basket-ball féminin aura lieu à McGill et il semble que la lutte se fera entre Laval et Bishop.

Malgré une défaite contre Bishop plus tôt cette saison et par une marge de 20 points, le Rouge et Or sait très bien que les Gaitrettes ne sont pas hors de partie.

COMPTEURS

PJ, Points

Table with 3 columns: PJ, Points. Rows for Boivin, Anfrail, Parent, Jobidon, Tremblay, Fillion, Fortier, Amyot, Tremblay, Laperrière, Klironak, Brochu.

Au curling senior

Le champion canadien à Québec pour défendre la Pierre Seagram

Ken Weldon, qui avait fait grandement honneur au Québec en remportant le championnat canadien de curling senior en 1972, a obtenu une place dans l'élimination provinciale qui aura lieu la semaine prochaine.

des clubs Jacques-Cartier, Québec et Cambrai. L'équipe gagnante représentera le Québec au tournoi canadien de la "Pierre Seagram", à Sudbury, Ont., du 18 au 23 février 1973.

Weldon figurera dans la section "A" lors de l'élimination provinciale qui prendra fin samedi, le 3 février. Les autres participants de cette section seront: Jacques-Cartier (Pierre Greco), Pointe-Claire (Mac Thomson), Shawinigan (Phil Evans), Lorraine (George Campbell), Danville (George Brown)

et Cambrai (Fernand Lessard). Les sept équipes de la section "B" seront les suivantes: Victoria (Guy Chenail), Mont-Bruno (John Watt), Cap de la Madeleine (Maurice Aubin), Glenmore (Jim MacDonald), Sherbrooke (Dr John Hibbard), St-Hubert (Ross Smith) et Beauchâteau (Edmond Elliott).



M. David Stewart, président des tabacs Macdonald, a rendu un vibrant hommage à la mémoire de H. C. "Ren" Fortier, lors du grand banquet des curlers présidé par Jean-Paul Fortin. On reconnaît également le président du conseil de ville de Québec, Olivier Samson, et le maître de cérémonies, Ray Malfenfant.



Voilà l'équipe du club Caledonia de Montréal qui a réécrit l'histoire du curling l'an dernier en apportant à la province de Québec le championnat national senior de curling. De gauche à droite: L.E. Elliott, R.C. Hubbard, J.B. McCormick, le vice-président de Seagram, Spencer Skelton, et le skip Ken Weldon. Le rink montréalais défendra d'abord son titre provincial la semaine prochaine, alors que pour la première fois la Pierre Seagram sera disputée à Québec.

Findlay, Clark et Blanchard sont les seuls invincibles

Par Jean POULIOT

Les deux dernières équipes de Québec qui pouvaient aspirer au grand championnat du 60e bouspiel international ont été éliminées de la compétition du Lieutenant-gouverneur hier. Même si elles s'affrontent toutes deux en demi-finale du François-Jobin ce soir, elle ne peuvent plus remporter la coupe d'argent Seagram pour le "Grand Aggregate".

son troisième bouspiel de l'histoire, Nels Findlay, a poursuivi sa route victorieuse en battant Murray Pattullo 10-4. La répara-

Marc St-Hilaire ont honoré de façon spéciale neuf curlers. L'hon. Earl Caughey, Nels Findlay, Dave Aboud et le Québécois Robert Monast ont été reçus dans le club Quart de siècle pour une 25e participation au bouspiel. La médaille "honneur et mérite" a été remise à Georges Labrecque et Guy Germain, de notre ville;

à Ford Loucks, de Churchill Falls, T.-N.; au Dr Tom Foster, de St-Jean, N.-B.; et à Robert Stalling, de Halifax.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, on disputera la deuxième ronde de la compétition du Lieutenant-gouverneur qui réduira à huit le nom-

bre des aspirants au grand championnat. Ce soir, on jouera les demi-finales dans le "Château-Frontenac", le "François-Jobin", le "Dow", le "Fortier" et le "Holt Renfrew". Les activités se poursuivront dans le "Curi-Master" et débiteront dans le "Charles Fyon", le "Birks" et le "Paquet Ltee".



BOB MONAST: 25 ans dans le bouspiel.

Foreman: boxeur du mois

HONOLULU (AFP) — George Foreman, nouveau champion du monde des poids lourds, a été désigné comme le boxeur du mois par la World Boxing Association qui, en publiant ses classements mondiaux pour janvier, à Honolulu, a annoncé la prochaine organisation d'un tournoi de poids-mouches pour trouver un successeur au japonais Maso Ohba, champion du monde de la catégorie, tué dans un accident de la circulation.

Welters — Champion: Jose Napoles, Mexique. 1) Miguel de Oliveira, Brésil; 2) Oscar Alvarado, 3) Silvano Bertini, Ita; 4) Joe Do Yuh, Corée; 5) Jacques Kechelian, France; 6) Ruy Sorimachi, Japon; 7) Minh Kho, Corée; 8) Jan Kies, A.-Sud; 9) Carlo Duran, Ita; 10) M. A. Castelli, Arg.

Plume — Champion: Ernesto Marcel, Panama. 1) Jose Lera, Esp; 2) Enrique Garcia, Mex; 3) Antonio Gomez, Venezuela; 4) Bert Nabantan, Phil; 5) Arnold Taylor, A.-Sud; 6) Edou Joffre, Brésil; 7) Zensuke Niigawa, Jap; 8) Tahar Ben Hassen, Tunisie; 9) Walter Seeley, 10) Miyunkim, Corée.

CLASSEMENTS Lourds — Champion George Foreman. 1) Mohamed Ali; 2) Joe Frazier; 3) Jimmy Ellis; 4) Ron Lytle; 5) Larry Middleton; 6) Jose Luis Garcia, Venezuela; 7) Ken Norton; 8) Joe Bugner, G.-B.; 9) Joe King Roman Porto-Rico; 10) Oscar Bonavena, Arg.

Mi-lourds — Champion: Bob Foster. 1) Pierre Fourie, A.-Sud; 2) Victor Galindez, Arg; 3) Andy Kendall; 4) Mike Quarry; 5) Rudi Schmittler, RFA; 6) Chris Finnegan, G.-B.; 7) Sorel Aucamp, A.-Sud; 8) Eddie Owens; 9) Benny Sterling, G.-B.; 10) Jimmy Dupree.

Moyens — Champion: Carlos Monzon. 1) Benny Briscoe; 2) Elie Griffith; 3) Jean-Claude Bouttier, France; 4) Tony Mundine, Australie; 5) Rodrigo Valdez, Colombie; 6) Tom Bogs, Danemark; 7) George Cooper; 8) Tony Licata; 9) Bunny Sterling, G.-B.; 10) Bill Douglas.

Super-légers juniors — Champion: Antonio Cervantes, Colombie. 1) Brunarotti, Ita; 2) Alfonso Frazier, Panama; 3) Joso Henrique, Brésil; 4) Kemal Kamaci, Turquie; 5) Nicollino Locke, Arg; 6) Roger Zamir France; 7) Everardo, Costa Azevedo, Arg; 8) Chang Kil Lee.

Super-plume légers juniors — Champion: Ben Villalob, Phil. 1) Victor Etoh garray, Arg; 2) Ricardo Arredondo, Mex; 3) Alfredo Buchanan, G.-B.; 4) Antonio Puddin, Ita; 5) Pedro Carrasco, Esp; 6) Chango Carmona, Mex; 7) Ruben Navarro; 8) Percy Hayes, Jamaïque; 9) Al Ford, Canada; 10) Isamintra, Suzuki, Jap.

Mouche — Titre vacant. 1) Venice Borkosor, Thaïlande; 2) Charatnal Chionon, Thaïlande; 3) Ernesto Salazarria, Phil; 4) Fritz Chevrolet, Suisse; 5) Irlanda Amores, Panama; 6) Retulio Gonzalez, Venezuela; 7) Susumu Hanagata, Jap; 8) Osamu Haba, Jap; 9) Juan Jose Brizuela, Arg; 10) Miguel Catino, Mex.

Table with 3 columns: Location, Score, Points. Lists winners of various events like Ward, New York, Lacroix, Philadelphie, etc.

Les Inscrits à B.B.

- COULSSE NO 1: 1-Hall (V Bourgon) 9-2, 2-Loup Garou (M Gingras) 2-1, 3-Karen Mon (A Hann) 4-1, 4-Les Bouchers (S Boucher) 9-3, 5-Sydney Choe (P Robillard) 9-1, 6-Liberator Hanover (D White) 9-1, 7-Bill Speer (M Brosseau) 9-1, 8-Dean Bayel (H Côté) 10-1. COULSSE NO 2: 1-Mack Plicka (M Plead) 9-2, 2-Levington (J Foley) 9-1, 3-Highland Duches (M Lefebvre) 4-1, 4-Dancer Rainbow (Y Gauthier) 9-2, 5-Granny Dream (Y Poirier) 9-1, 6-Rose of Mir (M Giguère) 9-1, 7-Jarvis (M Brosseau) 9-1, 8-Houston (C Emson) 10-1. COULSSE NO 3: 1-Deo Herbert (J P Charron) 9-2, 2-Golden Abbie (P Gauthier) 9-1, 3-Direct Stepper (M Plead) 4-1, 4-Ermette Lobell (Y Gamache) 9-2, 5-Steady Penny (Y Poirier) 9-1, 6-Leigh Express (M Dostie) 9-1. COULSSE NO 4: 1-Vario Hanne (J P Morel) 9-2, 2-Katy Bert (J P Charron) 9-1, 3-Be Special (C Bourgeois) 4-1, 4-Francis Dillon (G Lachance) 9-2, 5-Dorthe Symbol (D St-Denis) 9-1, 6-Caper Kid (W Norris) 9-1, 7-Quintille (Y Gauthier) 9-2, 8-Kimberly Don (G Mathieu) 9-1, 9-Ezra Cousins (J Cloutier) 10-1, 10-Red Wynn Girl (R Gingras). COULSSE NO 5: 1-Welcome Luke (Y Gamache) 9-1, 2-Luffy C Bunter (J Corbin) 4-1, 3-Scott Major (S Boucher) 9-2, 4-American Pine (G Workman) 9-1, 5-Adios Amie (G Mathieu) 9-1, 6-Belle Coloniale (A Lalonde) 9-1, 7-Two Mountain Peak (R Grandmaison) 9-1. COULSSE NO 6: 1-Lila Lee (J P Morel) 9-2, 2-Versus (R Grandmaison) 4-1, 3-Belle of Campana 9-2, 4-Lucky Kink Day (Beauchemin) 9-1, 5-Sunspot O Moustique (G Paquet) 9-1, 6-Charlie W (J P Charron) 9-1, 7-John Honey (R Gingras) 9-1. COULSSE NO 7: 1-Kaboom (G Lachance) 9-2, 2-Kaboom (G Lachance) 9-2, 3-Souffler Frost (V Bourgon) 4-1, 4-Nrg Folly (J L Blain) 9-1, 5-Sweet Annie (P Morel) 9-1, 6-Portage Starr (T Miller) 9-1, 7-Ambro Henry (P Robillard) 9-1, 8-Diamond Dale (M Plead) 9-1, 9-Vivacious (S Giguère) 9-1, 10-Margie Victoria 10-1. COULSSE NO 8: 1-Quick (J P Gauthier) 9-2, 2-Sped To Burn (A Bedard) 9-1, 3-Kentucky Blend (R Ponton) 9-2, 4-Prince Ezra (K Carmichael) 9-1, 5-Katy Woodner (P Robillard) 9-1, 6-Superman Alf (B Côté) 9-1, 7-Gemini Frost 9-1. COULSSE NO 9: 1-Jongga (J P Morel) 9-2, 2-Under Mear (B Côté) 9-1, 3-An derson Bonnie 4-1, 4-No Refund (M Brosseau) 9-2, 5-Side Effects (M Plead) 9-1, 6-Dave's Star (G Workman) 9-1, 7-Beaute Coloniale (A Lalonde) 9-1, 8-Archie War (A Guitte) 9-1, 9-Cres War (A Guitte) 9-1.

Période carnavalesque chargée au badminton

L'Association de badminton de Québec aura du pain sur la planche pour les semaines à venir. C'est ainsi que le tournoi Inter-Duchés sera disputé les 27-28 février et 1 mars, sur les courts de l'Association des Employés Civils. Ce championnat est réservé aux membres

des classes B et C seulement. Les concurrents compétitionneront en double masculin et féminin et double mixte. Les inscriptions seront acceptées d'ici le 20 février 1973. L'organisation a été confiée à Denis Boucher et André Mooney. D'autre part, le championnat ouvert du Carnaval de Québec suivra le tournoi Inter-Duchés, les 2-3-4 mars 1973. Des épreuves seront disputées en simple et en double.

Hockey mineur

Un événement unique dans la région de Québec: Le grand tournoi régional atome qui aura lieu les 5, 6, 7, 8 avril prochain, à l'aréna Gilles-Tremblay de Villeneuve. A remarquer, que ce tournoi est sanctionné par l'Association du hockey mineur de la province de Québec. Par conséquent, seules les équipes affiliées de la région, auront droit d'y participer.

On attend quelques-unes des meilleures raquettes du Canada et des Etats-Unis pour la circonstance. On estime à 200 le nombre de participants à ce populaire événement. Les concurrents éliminés de la première ronde, participeront ensuite à la ronde dite consolation. Mac Tessier sera le responsable.

Les meilleurs pee-wees à l'oeuvre

Les meilleurs hockeyeurs de calibre pee-wee se sont donné rendez-vous à l'aréna Raymond-Préfontaine, les 23, 24 et 25 mars prochains. En effet, le Comité des jeunes de Rosemont de connivence avec les Jeunes sportifs d'Hochelaga, se sont fixé comme objectif, de réunir les meilleurs joueurs de calibre pee-wee, dans un tournoi qui promet des matches excitants au possible.

C'est ainsi que le premier tournoi pee-wee olympique de Montréal a pris naissance. Les huit meilleures formations de calibre "A" ainsi que les meilleures formations de calibre "A" se disputeront les honneurs de ce tournoi d'importance.

20e anniversaire

Le Comité des jeunes de Rosemont souligne par le fait même son 20e anniversaire de bénévolat à la cause du hockey mineur. M. Jean Trotter, le président fondateur du C.D.-J.R., agit à titre de coordonnateur provincial olympique de Montréal.

Montréal pénalisée?

ROME (Reuter) — Lord Killanin, président du Comité international olympique CIO, a déclaré que les villes rompant dans l'avenir leur engagement d'héberger les Jeux olympiques seraient pénalisées.

Coupe du Monde

SCHRUNS, Autriche (Reuter) — L'Autrichienne Anne-Marie Proell a remporté la descente de Schruns, comptant pour la Coupe du monde de ski.

SKI

SCHRUNS, Autriche (Reuter) — La championne autrichienne Anne-Marie Proell, est encore une fois la grande favorite pour la descente féminine de Schruns jeudi, épreuve comptant pour la Coupe du Monde.



Une école de baseball bilingue aura lieu pour la première fois au Canada l'été prochain. L'Ecole de baseball Professionnelle Enr. sera tenue au Cezep Lionel Groulx, de Ste-Thérèse, du 5 au 17 août 1973. Cette école sera administrée par Ghyslain Delage, le pilote des Castors de Sherbrooke de la Ligue Junior Maleure du Québec. Sur la photo, de gauche à droite, Pete Cianfloni, le directeur pédagogique de l'école, Robert Guindon, des Nordiques de Québec qui est aussi un instructeur à l'Ecole de hockey de Delage, et Ghyslain Delage.

SKI

SCHRUNS, Autriche (Reuter) — La championne autrichienne Anne-Marie Proell, est encore une fois la grande favorite pour la descente féminine de Schruns jeudi, épreuve comptant pour la Coupe du Monde.

On doit s'inscrire au plus tard vendredi, le 16 février 1973. Les trois ligues Québec-District débordent d'activités. Dans la classe A, très peu de changement a été apporté au classement. Hélène Richard, Hélène Blodiade, Gaétan Jean, Serge Parent dominent. Le classement de la classe B est le suivant: Centre Durocher 180 points, Paquet 168 points, Boucher 135 points, Crevier 133 points, université Laval 116 points et Kromstrom 87 points.

SKI

Harold Fisher, Marc Boulanger, Yolande Boulanger, Diane Boissonneault et Noëlla Jobin, se font la lutte pour la meilleure moyenne individuelle. Les Loisirs de Ste-Foy sont confortablement installés en tête de la classe C. Les Loisirs de Ville Vanier et les Citadelles de Québec suivent dans le classement.

Un victoire d'Anne-Marie Proell signifierait que trois autres skieuses seulement: Monika Kaserer, Jacqueline Rouver, France et Rosi Mittermaier, Allemande de l'Ouest avaient encore une chance de la rattraper. La Française est troisième avec 86 points et l'Allemande, quatrième avec 76.

Hanni Wenzel, du Liechtenstein, ne participera pas à l'épreuve: elle souffre d'un muscle froissé à la suite d'une chute en cours d'entraînement.

Denys Martin, qui a surpris les Ontariens en s'adjugeant le championnat junior invitation de badminton du Granite Club de Toronto, participera maintenant au championnat junior de Niagara Falls, vendredi, samedi et dimanche.

Le champion junior de la province de Québec sera accompagné de son partenaire de double, Jean-Claude Cloutier, Hélène Blodiade et Linda Lajeunesse. Martin espère mériter un deuxième titre d'affilée en Ontario même s'il avoue que la compétition est très forte. Si Denys Martin connaît une colossale saison, il ne faudrait

pas passer sous silence la tenue remarquable de Jean-Claude Cloutier.

Sans tambour ni trompette, Cloutier ne cesse de s'améliorer. A Toronto, il s'est avoué vaincu en demi-finale, perdant en trois sets. Cette performance a semblé lui donner confiance et il sera à surveiller à Niagara Falls. Quant à Hélène Blodiade, elle se fera remarquer par son jeu, à conclu le champion- ne juvénile de Québec.

Lors des deux tournois qu'il a disputés en Ontario, ce duo a affiché une brillante tenue. "Je pense, a dit Hélène Blodiade, que ces tournois sauront mieux nous préparer pour le titre provincial et le championnat canadien à Calgary".

"Pour moi, disait Linda Lajeunesse, la cadette du groupe, âgée de 15 ans, c'est toute une expérience que d'affronter des concurrentes plus expérimentées. C'est bien intéressant que de s'adapter à différents styles

Milburn, qui a déjà répondu négativement, a été choisi par les Rams de Los Angeles tandis que les Chargers de San Diego ont retenu Willie McGee, un sprinter, les Cowboys de Dallas ont désigné John Smith, recordman du monde du 440 verges et que les Oilers d'Houston voudraient s'assurer les services d'Edesel Garrison, un autre sprinter et spécialiste du 300 mètres.

Les clubs professionnels font part à tour de rôle de leurs choix parmi les universitaires disponibles au cours de la Traditionnelle, cérémonie annuelle de repêchage qui existe également dans tous les autres sports d'équipes professionnelles: basketball, hockey, baseball.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Quatre Québécois au tournoi junior de badminton de Niagara Falls, Ont.

Denys Martin, qui a surpris les Ontariens en s'adjugeant le championnat junior invitation de badminton du Granite Club de Toronto, participera maintenant au championnat junior de Niagara Falls, vendredi, samedi et dimanche.

Le champion junior de la province de Québec sera accompagné de son partenaire de double, Jean-Claude Cloutier, Hélène Blodiade et Linda Lajeunesse. Martin espère mériter un deuxième titre d'affilée en Ontario même s'il avoue que la compétition est très forte. Si Denys Martin connaît une colossale saison, il ne faudrait

pas passer sous silence la tenue remarquable de Jean-Claude Cloutier.

Sans tambour ni trompette, Cloutier ne cesse de s'améliorer. A Toronto, il s'est avoué vaincu en demi-finale, perdant en trois sets. Cette performance a semblé lui donner confiance et il sera à surveiller à Niagara Falls. Quant à Hélène Blodiade, elle se fera remarquer par son jeu, à conclu le champion- ne juvénile de Québec.

Lors des deux tournois qu'il a disputés en Ontario, ce duo a affiché une brillante tenue. "Je pense, a dit Hélène Blodiade, que ces tournois sauront mieux nous préparer pour le titre provincial et le championnat canadien à Calgary".

"Pour moi, disait Linda Lajeunesse, la cadette du groupe, âgée de 15 ans, c'est toute une expérience que d'affronter des concurrentes plus expérimentées. C'est bien intéressant que de s'adapter à différents styles

Milburn, qui a déjà répondu négativement, a été choisi par les Rams de Los Angeles tandis que les Chargers de San Diego ont retenu Willie McGee, un sprinter, les Cowboys de Dallas ont désigné John Smith, recordman du monde du 440 verges et que les Oilers d'Houston voudraient s'assurer les services d'Edesel Garrison, un autre sprinter et spécialiste du 300 mètres.

Les clubs professionnels font part à tour de rôle de leurs choix parmi les universitaires disponibles au cours de la Traditionnelle, cérémonie annuelle de repêchage qui existe également dans tous les autres sports d'équipes professionnelles: basketball, hockey, baseball.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

de jeu", a conclu le champion- ne juvénile de Québec.

Lors des deux tournois qu'il a disputés en Ontario, ce duo a affiché une brillante tenue. "Je pense, a dit Hélène Blodiade, que ces tournois sauront mieux nous préparer pour le titre provincial et le championnat canadien à Calgary".

"Pour moi, disait Linda Lajeunesse, la cadette du groupe, âgée de 15 ans, c'est toute une expérience que d'affronter des concurrentes plus expérimentées. C'est bien intéressant que de s'adapter à différents styles

Milburn, qui a déjà répondu négativement, a été choisi par les Rams de Los Angeles tandis que les Chargers de San Diego ont retenu Willie McGee, un sprinter, les Cowboys de Dallas ont désigné John Smith, recordman du monde du 440 verges et que les Oilers d'Houston voudraient s'assurer les services d'Edesel Garrison, un autre sprinter et spécialiste du 300 mètres.

Les clubs professionnels font part à tour de rôle de leurs choix parmi les universitaires disponibles au cours de la Traditionnelle, cérémonie annuelle de repêchage qui existe également dans tous les autres sports d'équipes professionnelles: basketball, hockey, baseball.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Lors des deux tournois qu'il a disputés en Ontario, ce duo a affiché une brillante tenue. "Je pense, a dit Hélène Blodiade, que ces tournois sauront mieux nous préparer pour le titre provincial et le championnat canadien à Calgary".

"Pour moi, disait Linda Lajeunesse, la cadette du groupe, âgée de 15 ans, c'est toute une expérience que d'affronter des concurrentes plus expérimentées. C'est bien intéressant que de s'adapter à différents styles

Milburn, qui a déjà répondu négativement, a été choisi par les Rams de Los Angeles tandis que les Chargers de San Diego ont retenu Willie McGee, un sprinter, les Cowboys de Dallas ont désigné John Smith, recordman du monde du 440 verges et que les Oilers d'Houston voudraient s'assurer les services d'Edesel Garrison, un autre sprinter et spécialiste du 300 mètres.

Les clubs professionnels font part à tour de rôle de leurs choix parmi les universitaires disponibles au cours de la Traditionnelle, cérémonie annuelle de repêchage qui existe également dans tous les autres sports d'équipes professionnelles: basketball, hockey, baseball.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

Le joueur ainsi choisi par un club n'est pas obligé de signer un contrat, mais il ne peut alors et durant toute la saison passer professionnel sans aucune autre équipe que celle qui l'a repêché.

## Index Rubriques annonces classées

<b>FINANCE (100)</b>	340 Logements à louer (Banlieues)
<b>COMMERCES — INDUSTRIES</b>	341 Logements à louer
105 Argent à prêter	342 Logements meublés à louer
110 Argent demandé	343 Logements demandés
115 Associés demandés	344 Logements à partager
120 Hypothèques	345 Appareils à louer
123 Occasions d'affaires	346 Maisons à vendre
128 Immeubles	347 Maisons à louer
130 Bureaux à louer	348 Maisons demandées
140 Bureaux demandés	349 Terrains à louer
145 Commerces à louer	351 Terrains à vendre
150 Commerces à vendre	352 Terrains demandés
155 Commerces demandés	358 Terres à vendre
160 Entrepôts à louer	359 Terres demandées
165 Entrepôts à vendre	
170 Entrepôts demandés	
175 Locaux à louer	
180 Locaux demandés	
<b>SERVICES (200)</b>	
203 Agences matrimoniales	405 Accessoires de bureau
205 Arbres et parterres	408 Animaux
209 Assurances	411 Antiquités
211 Cartes professionnelles	412 Appareils électriques
213 Cours	417 Appareils photo
217 Déménagement Transport	420 Articles de sport
219 Entrepôts	422 Avis divers
223 Entrepreneurs	426 Bicyclettes
226 Extinction (vermine)	429 Camping
228 Garderies	432 Clavigraphes
232 Imprimerie	435 Divers à vendre
235 Infirmeries	438 Divers à louer
237 Médicins	440 Divers demandés
238 Photographie	442 Embarcations
241 Plomberie Chauffage	446 Entrepôts, tentes-remises
244 Rembourrage	448 Machines à coudre
247 Réparation entretien	452 Matériaux de construction
250 Réceptions - restaurants	453 Meubles
253 Salons de beauté	454 Meubles et tapis
256 Services divers	455 Meubles et tapis
<b>LOGIS (300)</b>	456 Meubles et tapis
305 Chalets à vendre	457 Meubles et tapis
308 Chalets à louer	458 Meubles et tapis
309 Chalets demandés	459 Meubles et tapis
310 Chambres à louer	460 Meubles et tapis
311 Chambres à louer (Champlain)	461 Meubles et tapis
312 Chambres à louer (Montcalm)	462 Meubles et tapis
313 Chambres à louer	463 Meubles et tapis
314 Chambres à louer (St-Roch)	464 Meubles et tapis
315 Chambres à louer (St-Sauveur)	465 Meubles et tapis
316 Chambres à louer (Les Saules, Duberger, Neuchâtel)	466 Meubles et tapis
317 Chambres à louer (Charlebourg)	467 Meubles et tapis
318 Chambres à louer (Rive-Sud)	468 Meubles et tapis
319 Chambres à louer (Sillery, Ste-Foy)	469 Meubles et tapis
320 Chambres à louer (Banlieue)	470 Meubles et tapis
321 Chambres demandées	471 Meubles et tapis
322 Chambres et pension	472 Meubles et tapis
326 Logements à louer (Champlain)	473 Meubles et tapis
330 Logements à louer (Limoulin)	474 Meubles et tapis
332 Logements à louer (Montcalm)	475 Meubles et tapis
333 Logements à louer	476 Meubles et tapis
334 Logements à louer (St-Roch)	477 Meubles et tapis
335 Logements à louer (St-Sauveur)	478 Meubles et tapis
336 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neuchâtel)	479 Meubles et tapis
337 Logements à louer (Charlebourg)	480 Meubles et tapis
338 Logements à louer (Rive-Sud)	481 Meubles et tapis
339 Logements à louer (Sillery, Ste-Foy)	482 Meubles et tapis

## Commerces — Industries

### 105 Argent à prêter

Argent à prêter en 2ème hypothèque avec ou sans remboursement. — Tél.: 663-6806. 1 3414 22-1 (24 fs) 105

### ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles dans la Cité de Québec et banlieue. Bailleur, Carrier & Laforte, notaires, 38, Desjardins, Québec. Tél.: 522-3813. 1-33904 6-1 (24 fs) 105

Nous pouvons vous aider pour vos demandes d'hypothèques 1ère et 2ème hypothèques. Escompte de chèques, prêts personnels. Service rapide. Prêt P.M. du Québec, courtiers, 1406, St-Cyrille ouest — 6688-1624, soir 626-1513.

### 130 Immeubles

Vous devez vendre votre propriété, commerce ou terrain. Consultez-nous. 5 personnes entièrement à votre service. Immeubles Canadiens Enr. "Courtiers". Tél.: 529-6178. 1 33958 9-1 (24 fs) 130

### 135 Bureaux à louer

**Nouvel Agrandissement DE PLAZA LAVAL**  
2750, CHEMIN STE-FOY

12,000' CA. DE BUREAU A LOUER OCCUPATION IMMEDIATE EN PARTIES DE 500' ET PLUS AVEC SERVICE D'ENTRETIEN CHAUFFAGE ELECTRIQUE CLIMATISATION 475 STATIONNEMENTS 50 INTERIEURS RESERVES AU BUREAU 1er ARRIVE, 1er SERVI POUR INFORMATIONS: DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 A 5 HEURES TEL.: 653-9931

1 33915 9-1 (24 fs) 135

### SERVICES (200)

### 226 Extinction (vermine)

MAHEU & MAHEU INC. EXTINCTION insectes, parasites, rongeurs nuisibles. Sanitation. Vente d'insecticides, véterinaires. 319, St-Pierre, Québec. Tél.: 529-4758. Succursale 505, Place Bégin, Rimouski, 723-6630. 1 34065 16-1 (24 fs) 226

### 247 Réparation, Entretien

QUEBEC SERVICE DE LAVESUS INC. SERVICE A PIECES  
Lavesus, sècheuses, poêles et réfrigérateurs. Réparations, pièces, accessoires. 213, 3e Avenue, Québec. Tél.: 529-8479. 1 34215 25-1 (mar.j.s. au 2-3) 247

### 250 Réceptions - restaurants

AUBERGE Nouvelle Orléans, cuisine française et canadienne, bar-salon et discothèque. Boul. Laurier, soit LeVigier. Tél.: 33951 13-1 (24 fs) 250

### 256 Services divers

Pour MERES célibataires, service social professionnel, consultation, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur du Service Social aux parents non mariés. 43, d'Autouville, Québec, C.P. 125, Haute Ville. Tél.: 524-3181. 1-33903 6-1 (Mar.J.S. au 1-2) 256

### LOGIS (300)

### 331 Logements à louer (Limoulin)

Limoulin — 380, 9ème Rue, 2e étage, 5 pièces, système de chauffage électrique, planchers bois dur, entrée sèche. \$75.00. Libre 1er mai. — Tél.: 663-3707. 3 34290 1-2 (3 fs) 331

### 336 Logements à louer (Les Saules, Duberger, Neuchâtel)

Logements neufs à louer, Ville Vanier 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces. Tél.: 683-4807. 1 34161 23-1 (24 fs) 336

### 1 1/2 A 5 1/2 (PIECES)

Chauffés, électricité, tous services compris, tapis mur à mur, à partir de \$95.00

### PLACE BONAVENTURE (UN MOIS GRATUIT) PLACE VANIER

500 LOGEMENTS  
Tél.: 681-6257, 688-0573  
Logements neufs  
1 34227 25-1 (24 fs) 336

## NOUVEAU PROJET

### face université angle chemin Ste-Foy et rue Belmont

Ouvert aux visiteurs de 7h. a.m. à 9h.30 p.m. Samedi, dimanche de 2 à 4h.30 heures, 1 1/2, 2 1/2, 3 et 4, meublés ou non, chauffés électricité, eau chaude, stationnement intérieur, service de concierge, buanderie incluse, libres immédiatement.

POUR INFORMATION  
**681-3025**  
1 33916 16-1 (24 fs) 339

### PLACE DE LA CONCORDE 3 - 3 1/2 - 4 - 5

☆ Piscine intérieure - Saunas  
☆ Jardin - Terrasse - S.B.Q.  
☆ Ascenseur - Incinérateur  
☆ Intercom - Télécabine  
☆ Stationnement et garage  
☆ Buanderie sur chaque étage

### 337 Logements à louer (Charlebourg)

EN VACANCES  
12 MOIS SUR 12

### PLACE CHARLEBOURG

6800, 1ère AVENUE  
Piscine intérieure, terrasse, sauna, confort, tranquillité, télécabine, tapis, toute électricité, double sur demande.  
JOUR 681-9221 - SOIR 626-0397  
1 34146 20-1 (mar.j.s. au 15-3) 337

### 340 Logements à louer (Banlieues)

St-Rédempteur — Logement neuf, 4 1/2 pièces plus salle de lavage, tapis. Appelez le soir. Tél.: 832-0031. 3 34282 31-1 (6 fs) 340

### LORETTEVILLE NEUFS PRETS MAINTENANT

3 1/2, 4 1/2 RANG ST-JACQUES 3 1/2, 4 1/2 FEVRIER, MARS, AVRIL MEUBLES OU NON PRIX RAISONNABLE  
TEL.: 842-0024  
1 34154 26-1 (24 fs) 340

### NEUFCHATEL

4 PIECES CHAUFFEES  
EAU CHAUDE FOURNIE  
STATIONNEMENT  
\$120 PAR MOIS  
**842-9659**  
1 34138 19-1 (l.v.s. au 15-3) 340

### MANOIR BEAUPORT

301, RUE DELAGE - BEAUPORT  
Studio 1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2 EN BETON — INSONORISE  
INCLUS  
EAU CHAUDE - CHAUFFAGE - PISCINE  
ASCENSEUR - LESSIVEUSE - INTERCOM - TAPIS  
INFORMATION ENTRE 11.00 A.M. à 8.00 P.M.  
**667-1183 ou 667-5874**  
1 34209 27-1 (mar.j.s. au 22-3) 340

### 241 Plomberie - chauffage

### HUILE A CHAUFFAGE

HUILE A FOURNAISE HUILE A POELE  
Livraison et service 24 heures par jour  
1re qualité - Service rapide - Prime gratuite  
VENTE ET INSTALLATION COMPLETE DE BRULEURS, FOURNAISES-POT, AJUSTEMENT DE CARBURATEUR.  
**Eug. Desroches Fils Ltée**  
569 ouest, St-Vallier - Tél.: 525-8141  
1 33876 2-1 (L.J. au 29-1) 241

## DIVERS (400)

### 423 Avis divers

BRACELETS "MAGNETIC" BOITE POSTALE 1058, MONTREAL 101, POUR HOMMES \$9.00 — DAMES \$7.00 PLUS TAXES. EXPEDITION SUR RECEPTION. 3 34166 24-1 (24 fs) 423

### 432 Clavigraphes

MEILLEURES MACHINES AUX MEILLEURES CONDITIONS. A.B. MACHINES INC., 485 BOUL. L'ANGELIER. TEL.: 522-1539. 1 34066 16-1 (24 fs) 432

### UNDERWOOD

CLEMENT CLEMENT, 555 boulevard Charest Est, Québec, 529-9244. Location, vente et réparation des machines à écrire et additionner. Aménagement de bureau. 1-33999 6-1 (24 fs) 432

### 435 Divers à vendre

Phentex (en gros), accessoires de tricots de toutes sortes. Magasin Enr. 217, 51e Rue ouest, St-Roch. Tél.: 628-0420. 1 33902 6-1 (24 fs) 435

### A BAS PRIX

AMEUBLEMENT et équipement usagés de restaurant, poêle à pâtes, frites, etc. Les Entreprises L-Laurent, 1194, rue Ste-Jean, Québec 4. 3 33905 8-1 (24 fs) 435

### 456 Matériaux de construction

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'usine. 77, Modern, Plywood Ltd., 74 BOUL. PIE-XI, Ville Belair. Tél.: 842-1911. 1 33896 5-1 (24 fs) 456

### 459 Meubles

VENTE DE RENOVATION CROTEAU LTEE 175 EST ST-JOSEPH  
LE ROI DU MEUBLE A QUEBEC 525-8155, 525-9426, 529-4223

### 540 Hommes demandés

Travail domestique — Pour plus de 256 informations, faire parvenir 0.25 dans enveloppe affranchie à votre nom à M. Marcel Donati, 119, des Tulleries, Ancienne-Lorette, Québec. (P.S. en anglais seulement). 3 34240 29-1 (6 fs) 540

### 590 Service domestique

Servante demandée, logée, nourrie, salaire à discuter, au 228, 3ème Avenue, Québec. Tél.: 523-3261. 2 34205 24-1 (6 fs) 590

### 710 Autos à louer

Canadienne Datsun Inc. Louez une Datsun pour aussi peu que \$5.00 par jour et \$0.05 du mille. Aussi, l'one term. Prix variant selon modèles. — Tél.: 522-5205 — Roger St-Amour, Tél.: 667-0500. 1 34217 31-1 (24 fs) 710

### 711 Autos à vendre

Alouette Autos Inc.  
Datsun Vente-Service, 332 avenue St-Sacrement, Québec. Tél.: 693-2967. 1 33897 6-1 (24 fs) 711

### VENTE MAZDA SERVICE GARAGE Gosselin INC.

185, avenue St-Sacrement, Qué. 681-0525  
1 34216 25-1 (24 fs) 711

### Turmel Automobiles LA MAISON VOLVO A QUEBEC

Démonstrateurs  
1972 Chevy Nova 6,000 milles. 1972 VOLVO "164-E" automatique. 1972 Toyota Corolla "1600". 1970 Toyota Mark II automatique. 1969 Volvo 122-S. 1969 Volvo "145-S" station. 1969 Volvo "142-S". 1968 Volvo "142-S". 1968 Chrysler Newport Custom. 1966 Volvo (1800) Sport. — Quelques voitures en bas de \$500. Informez-vous sur la nouvelle garantie sur Volvo automobile. 1969 à 1972 usagées. — 1385, Dorchester Nord, Québec. 10 minutes du Pont LeMay. Tél.: 522-2793. — Nouveau service de 5 h. 30 p.m. à 9 h. p.m., depuis bientôt 15 ans au service de 34163 23-1 (24 fs) 711

## HENRI TURCOTTE LTEE JOURS D'AUBAINES

Rabais général sur tous les meubles et appareils ménagers neufs en magasin, tels que: mobiliers de chambre, chaises, terrasses, divans et sofas, fauteuils de repas, mobiliers de cuisine et de détente, cuisiniers électriques pour couvrir 110 ou 220 volts, réfrigérateurs, congélateurs, lessiveuses et sècheuses automatiques, lessiveuses-reuseuses, mini-sècheuses pour couvrir 110, lave-vaisselle, radios-stéréos, téléviseurs en noir et blanc ou en couleur. Bas prix garantis. Invitation spéciale aux futurs mariés. Prix spéciaux pour aménagement complet. Facilités de paiements — jusqu'à 36 mois pour payer si désiré. — Henri Turcotte Ltée, 330, de la Couronne, Québec. Tél.: 529-3365. 3 34299 1-2 (12 fs) 459

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

### 471 Radios - T.V. - Stéréos

PHILISHAVE  
COUTEAUX  
CORDES  
toutes les pièces  
RÉPARATION  
DROLET  
RADIO D'AUTO  
202 est. St-Vallier - 529-0301  
En arrière de la Gare Centrale d'Autobus  
1 33898 8-1 (L.J. au 1-2) 471

## RINFRET AUTO VENDEUR VOLKSWAGEN

1972 Volkswagen Super \$2,150, 1971 Volkswagen \$1,350, 1971 Toyota \$1,550, 1971 Renault R-8 \$950, 1969 Austin "1900" \$1,050, 1969 Envoy \$750, 1968 Volkswagen \$950, 1967 Volkswagen \$700. — 50 rue Delisle, Rond Point, Lévis. — TEL.: 833-2133. 1 33936 15-1 (24 fs) 711

### 780 Moto-neiges

SNO-JET  
CHAPARRAL  
BENOIT BILODEAU INC.  
Neuves, usagées, vente, service, pièces, réparations. Rond Point, Lévis. Tél.: 833-3686. 1 33657 21-12 (mar.j.s. au 13-2) 780

### MOTO SKI

Neuves, usagées, vente, service, pièces, CC. Moteur et sport, 141 boul. de l'Entente, Lévis. Tél.: 837-7512. de 1 33952 15-1 (l.v.s. au 9-3) 760

A recruter Yamaha "433" 1972 (Grand Prix) 1970, Moto-Ski "Grand Prix" 1970; Ski-doo et Snow-Cruiser 1969. Tél.: 923-5352 ou 525-5008. 1-33901 6-1 (24 fs) 788

### 785 Service d'autos

A. DROLET  
AUTO ELECTRIQUE ENR. — SPECIALITE: BATTERIE — STARTER — REGULATEUR — ALTERNATEUR ET TUNE-UP — 2414, Notre-Dame Ancienne-Lorette. Tél.: 872-2643. 1 34208 25-1 (l.v.s. au 22-3) 781

## Petite annonce fera grand bruit dans nos annonces classées

# Le grand roque

### Championnat de la ville

Le championnat de la ville pour l'année 1973 comptera parmi les plus forts de ces dernières années. En lice, on remarque le champion actuel, Roger Pagueau, les ex-champions, Serge Lacroix, Jacques Faillie et Lévis Turgeon, le groupe étant complété par des joueurs qui ont fait leurs preuves dans divers tournois antérieurs. Mais il est fort probable que le jeune Jean Hébert, âgé de 14 ans seulement, champion junior de la ville et du Québec, prendra bientôt la vedette pour la gar-

der jusqu'à la fin du tournoi. Les résultats de première ronde ont été les suivants: Pagueau 0, Lacroix 1; Rompré 0, Lavioie 1; J. Hébert 1, Auger 0; Fleury 0, Angers 1; Fergani 1, Turgeon 0; Faillie 1, André Hébert 0; Beaulieu 0, Masson 1. Ce soir, 2e ronde, le programme est le suivant: Lacroix-Turgeon, Angers-Fergani; A. Hébert-Fleury; Masson-Faillie; Lavioie-J. Hébert et Pagueau-Rompré. Les parties se jouent au club d'échecs de l'université Laval, Pavillon Parent, Cité universitaire. Les amateurs sont les bienvenus. N.300173 PHN

### Mots croisés

Problème No 2319

HORIZONTAL

- Nom vulgaire de diverses faveuses.
- Salle où, dans certains établissements on reçoit les visiteurs — Vase ornemental.
- Fille de Cadmus — Fleuve de France — Avant-midi.
- Ancien instrument de musique à cordes pincées — Câbles d'une charrette.
- Prince troyen — Où travaillaient des artistes.
- Soulever.
- Cours d'eau français — Manches de pinneau.
- 365 jours — Choisie — Mammifère carnivore.
- Masse de pierre très dure — Crochet de fer.
- Riv. de France — Larme.
- Donner de l'air — Personne bavarde — Coupe de baguette.

VERTICAL

- Lettre en vers sur des sujets variés — Fil un pari.
- Petit drapeau (pl) — Observation écrite.
- Produit un frotement — Instrument à vent.
- Symb. chim. — Vraie Nég.
- Fleur — Pron. pers.

Solution du problème No 2318

1	C	O	L	C	H	O	I	R	7
2	O	R	L	E	N	S	A	R	8
3	T	A	M	I	S	E	A	7	
4	T	I	V	E	R	E	T	9	
5	F	S	T	E	T	E	L	5	
6	O	N	T						

La météo

Table with weather forecasts for various cities including Toronto, Vancouver, and Edmonton.

L'horoscope

VENDREDI, 2 FEVRIER 1973

- 21 mars au 20 avril (Bélier) — Personne ne viendra à bout de votre détermination.
21 avril au 21 mai (Taureau) — Préparez-vous à faire des changements, même s'ils vous en coûtent.

L'économie canadienne continuerait sa recrudescence au cours de 1973

MONTREAL (P.C.) — La Banque de Montréal, dans sa revue d'affaires annuelle et ses prévisions économiques pour 1973, déclare que l'économie canadienne, qui a connu une recrudescence spectaculaire à la fin de 1972, continuera dans la même veine en 1973 et conduira le Canada vers l'une des années les plus prospères de la décennie.

Calendrier

JEUDI, 1er FEVRIER 1973
S. Ignace, évêque et martyr
Les marées, Jeudi, 1er février
Basses: 12.35 a.m. — 12.20 p.m.

Offres et demandes d'emploi

- ON RECHERCHE:
CHEZ LES HOMMES:
Un représentant des ventes pour un fabricant d'enseignes.
On recherche des hommes pour apprendre le métier de cuisinier d'hôtel et restaurant.

Nécrologie

AUDET (Roméo) A St-Jean-Christophe, le 31 janvier 1973, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Roméo Audet, employé du C.N. à sa retraite (R.N.B.), époux de Mme Marie Plante. Il demeurait 133 rue Commerciale, St-Jean-Christophe.

Les "Martine" se marient

BANGUI (Reuter) — Bangui se prépare pour célébrer mardi dans l'allégresse le mariage de deux filles — toutes deux dénommées Martine — du général Bokassa président à vie de la République centrafricaine.

Fortes augmentations des exportations canadiennes de costumes pour hommes aux Etats-Unis

Couronnant une tendance qui se fait sentir aux Etats-Unis depuis quelques années, la vogue de costumes pour hommes de fabrication canadienne dépasse maintenant celle des importations européennes et pour le volume et pour le prestige.

PARENT (Gédéon) A l'hôpital

St-Charles-Borromée, Montréal, 89 30 janvier 1973, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Gédéon Parent, époux de Mme Bernadette Caix. Il demeurait à St-Maxime de Scott.

RODRIGUE (Lionel) A Québec

le 31 janvier 1973, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Lionel Rodrigue, époux de Mme Rachel Bouchard. Il demeurait au 2317 avenue Boulet, Courville.

MARTEL (Alfred) A Loretteville

le 31 janvier 1973, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Alfred Martel, époux en premières noces de feu Mme Marguerite Cormier et en secondes noces de feu Mme Adèle Trudel. Il demeurait au 41 rue Martel, Loretteville.

Le Spécialiste du Style
"ARTICLES de BUREAUX"
St-Roch Place Laurier
340 boul. Charest Est 523-7307 - 523-5223 651-4316

Centre de Main-d'œuvre du Canada
Canada Manpower Centre
Main-d'œuvre et Immigration Bryce Mackasay, Ministre
Manpower and Immigration Bryce Mackasay, Ministre

LE FANTOME
Jetez vos armes ou je vous écrase comme un insecte.
Une voix comme un tonnerre... La passe de Kaluga.

Par Lee Falk et Sy Barry
Je veux vérifier votre armure et voir si les récils sont véritables.
C'est vrai, ils son-dissent comme des cailloux.

PHILOMENE
SOURIEZ Un petit sourire ne vous fera jamais mal.
SOURIEZ UN PETIT SOURIRE NE VOUS FERA JAMAIS MAL.

Par Ernie Bushmiller
CELUI-LA M'A FAIT MAL...
Souriez un petit sourire ne vous fera jamais mal.

LA FAMILLE TETEBECHÉ
Le mari de Marie Le-brun lui a acheté un nouveau manteau de fourrure.
Pourquoi ne pourrais-je pas en avoir un.

par Chic Young
Je suis d'accord, chérie.
S'il en a les moyens, j'ai le moyen de l'en offrir un.

MALOUIN (Marie-Anne) A L'Évêque, le 30 janvier 1973, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Marie-Anne Demers, épouse de M. J.-Eloi Malouin. Elle demeurait au 40, St-Antoine, Lévis.

LE PELLETIER (Eliane) A St-Rédempteur, le 30 janvier 1973, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Eliane Béland, épouse de M. Hervé Pelletier. Elle demeurait au 93, 12ième Rue, St-Rédempteur.

LES SALAIRES AUGMENTENT PLUS VITE QUE LE PRIX DES ALIMENTS
TORONTO (P.C.) — Selon la Grocery Products Manufacturers of Canada, les salaires dans les industries de fabrication ont augmenté plus de deux fois plus rapidement que les prix des aliments, entre janvier 1967 et août 1972.

OS ROBITAILLE
COUVRURES
VENTE - REPARATION
TRANSFORMATION
ENTREPOSAGE
700, RICHELIEU 522 3288
1 33880 3-1 (24 ts) S.S.

Tarif de publication
Avis de décès, Services anniversaire: Formulaire régulier: (sans photo): \$3.50

Officieusement :

## Bilan du tremblement de terre à Mexico: 30 morts, 200 blessés et \$14 millions de dommages

MEXICO (Reuter) — Selon un bilan officiel, le tremblement de terre qui a ébranlé, mardi, le centre du Mexique a fait 30 morts, 200 blessés et pour \$14 millions de dégâts.

Le séisme a été ressenti à Mexico et dans les provinces voisines à l'heure du déjeuner. Il a coïncidé avec l'éruption du volcan Colina, situé dans la province du même nom sur la côte du Pacifique.

L'éruption a duré deux heures, dégageant des rocs et de la lave en fusion et faisant pleuvoir des cendres sur une large superficie. Une colonne de fumée se dégageait encore mercredi du volcan, qui se trouve à environ 260 milles à l'ouest de Mexico.

La secousse a atteint l'intensité 7.5 sur l'échelle de Richter à dix degrés. Des huttes se sont effondrées dans les Etats de Colina et

de Jalisco, où le plus grand nombre de victimes ont été enregistrées.

### Dégâts

La secousse a provoqué la panique dans les rues de Mexico, perturbé l'alimentation en électricité et en eau, et endommagé des routes et des ponts dans la périphérie de la capitale mexicaine, qui compte huit millions d'habitants.

L'évaluation des dégâts

est basée sur des informations émanant des autorités, des journaux locaux et de radios amateurs dans les Etats de Colina, Jalisco, Michoacan, Guerrero, Nayarit, Aguascalientes, Guanajuato, Zacatecas et San Luis Potosi. La moitié des maisons du petit village de Tecoman, Etat de Colina ont été détruites et on compte dans ce village cinq morts et des dizaines de blessés.

La ville de Gomez Farias,

dans l'Etat de Jalisco, a été également sérieusement touchée : trois enfants ont été tués, et environ 200 bâtiments, dont un séminaire, se sont effondrés.

Le président Luis Echeverria a mobilisé l'armée et les organisations de secours, pour aider les victimes du tremblement de terre. Des camions chargés de vivres, de médicaments et d'eau potable ont été envoyés dans les régions touchées. ■

## Les forces de Saigon perdent du terrain

SAIGON (Reuter) — Le gros des combats qui se poursuivent au Sud-Vietnam tend à se porter de la région de Saigon, vers le nord du pays.

De source militaire, à Saigon, on précise que les forces nord-vietnamiennes appuyées par de l'artillerie lourde ont lancé un violent assaut hier soir, contre la tête de pont établie par les gouvernementaux sur le fleuve

Cua Viet, au sud de la zone démilitarisée.

Selon les premiers rapports, les forces de Saigon perdent du terrain.

L'attaque nord-vietnamienne fait suite à quatre jours de harcèlement contre une zone dont les gouvernementaux s'étaient emparés à la veille du cessez-le-feu.

Au cours d'un autre affrontement qui a éclaté à 10 milles

de Hue, les forces sud-vietnamiennes ont délogé hier les forces communistes qui s'étaient emparées dimanche, du hameau de Nam Pho Can.

Selon le haut commandement, la bataille a duré une journée et fait 93 tués communistes contre 12 tués et 75 blessés du côté gouvernemental.

Les communistes avaient auparavant vainement attaqué

trois positions au sud de l'ancienne capitale impériale au prix de 20 tués.

Alors que les deux camps continuent à s'affronter pour gagner du terrain, la Commission internationale de contrôle et de surveillance, CICS, attend, impuissante, à Saigon. Elle souffre notamment d'une absence de directives de la part de la commission militaire quadripartite, chargée d'assi-

gner des secteurs d'opération à la CICS.

Le dernier bilan fourni par Saigon fait état de 2,726 combattants tués et 116 prisonniers dans les rangs communistes, contre 485 tués, 1,959 blessés et 180 disparus gouvernementaux depuis la proclamation du cessez-le-feu, samedi, à 24:00 h. GMT.

En outre, le cessez-le-feu a été violé à 1,134 occasions. ■

## "Popeye est sur le point de manquer d'épinards"

WASHINGTON (P.C.) — "Popeye est sur le point de manquer d'épinards". Cette boutade de l'ancien secrétaire au Commerce des Etats-Unis, M. Peter Peterson, décrit assez bien l'épuisement des réserves domestiques de pétrole et de gaz naturel à un moment où : — la demande d'énergie double tous les 15 ans aux Etats-Unis;

— les importations de pétrole et de gaz en provenance de pays comme le Canada et le Venezuela ne peuvent satisfaire aux besoins américains à cause des besoins croissants de ces mêmes pays;

— l'inquiétude grandissante du public à l'égard de l'environnement a restreint l'exploitation des réserves de charbon dont le pays dispose encore pour 500 ans à venir, fausse les calendriers de construction des centrales nucléaires et de forage sur le littoral, et entraîne l'abandon de nombreux programmes d'installation de raffineries, d'usines hydroélectriques, de pipelines et de lignes de transmission;

— les sources d'énergie moins accessibles, comme le soleil, les marées, la chaleur interne de la terre, la fusion thermonucléaire, le schisme bitumineux et les combustibles synthétiques ne peuvent être produits en quantité avant au moins dix ans.

### Solutions complexes

Il n'existe aucune solution simple au problème de la pénurie des ressources énergétiques mais quiconque se penche sur le problème qui confronte les Etats-Unis est frappé par certains éléments tels que le man-

que de planification, le gaspillage, une promotion irresponsable de la consommation d'énergie et des structures de prix irrationnelles.

L'une des cibles les plus fréquemment visées par les critiques est le gouvernement américain lui-même. Soixante-quatre départements et agences fédérales se partagent la responsabilité du secteur de l'énergie, sans aucune coordination globale.

"Notre politique actuelle invite à une consommation massive d'énergie à des prix minimes. Tout le rêve américain est enveloppé dans une couverture électrique", déclarait dernièrement M. Monte Canfield, coordonnateur d'une étude privée sur l'énergie.

Toutefois, le président Nixon travaille actuellement à la mise au point d'une nouvelle politique en matière d'énergie et le Congrès prépare de son côté un ensemble de solutions de rechange à la suite des audiences tenues par le sénateur démocrate Henry Jackson de l'Etat de Washington.

Il s'agit de décider des moyens à prendre pour amortir les conséquences des pénuries domestiques et des importations accrues qui seront inévitables au cours de cette décennie, et de déterminer les combustibles de remplacement à développer le plus vigoureusement pour répondre aux besoins futurs. L'économie nationale devra également être à même de permettre l'investissement des crédits importants qui seront exigés à ces fins.

### Le gaspillage

Si l'expérience acquise constitue une base d'extrapolation

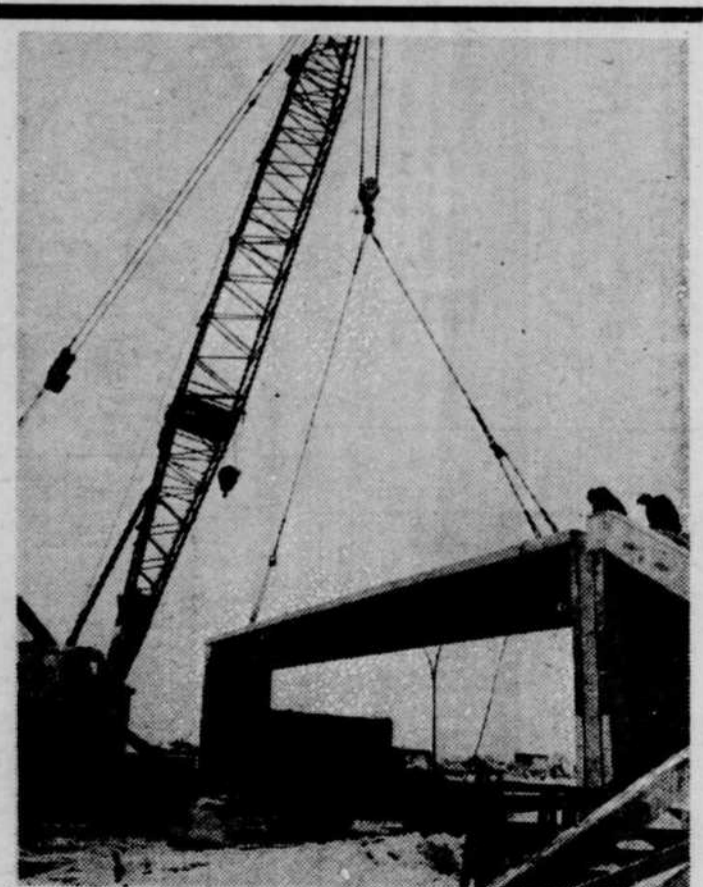
pour l'avenir, il faut craindre cependant que les nouvelles politiques n'aient qu'un égard symbolique pour la conservation de l'énergie et l'élimination du gaspillage. L'administration actuelle semble continuer de croire qu'une croissance soutenue ne peut être qu'un signe de santé pour le pays. L'industrie du gaz et du pétrole est d'autant plus sympathique à ce point de vue que ses marges de bénéfices sont en jeu.

Et pourtant, certains experts estiment que plus de la moitié de l'énergie produite est gaspillée d'une manière ou d'une autre.

A titre d'exemples, l'énergie électrique des Etats-Unis provient en majeure partie de la combustion du pétrole, du charbon ou du gaz. Ce procédé consomme 25 pour cent des ressources énergétiques du pays — et entraîne le gaspillage de 70 p.c. des combustibles au niveau de la conversion et de la transmission. Mais 25 p.c. des nouveaux immeubles n'en seront pas moins chauffés et climatisés à l'électricité.

L'automobile parcourt toujours quelque 12 milles au gallon, comme il y a 50 ans. Il y a aujourd'hui 100 millions de voitures aux Etats-Unis et elles consomment 13 p.c. des ressources énergétiques. Mais l'inefficacité du moteur à combustion interne entraîne un gaspillage pouvant atteindre 87 p.c. de l'énergie fournie.

Et tout cela pour qu'un véhicule de 4,000 livres transporte une ménagère de 115 livres sur une distance de cinq milles, à une épicerie d'où elle rapportera un paquet de dix livres. ■



Après peut-être un an de discussion, on a enfin commencé la construction de la passerelle pour piétons au-dessus du boulevard Henri IV. On se rappelle que l'été dernier, un protocole d'entente avait été conclu entre le ministère de la Voirie et la ville de Ste-Foy pour la construction d'une telle passerelle.

(Photo l'Action-Québec, par François Boulay) ■

## Froidure et prévoyance



18° sous zéro et la météo prévoit de la pluie pour demain. Ce sage ne sera pas pris par surprise.

(Photo l'Action-Québec, par François Boulay) ■



Même doté d'un épiderme de nordique et chaudement vêtu par surcroît le piéton québécois en a pris pour son rhume avec le froid sibérien des deux derniers jours. C'est par ce froid vif que la caméra de notre photographe en a croqué un sur le vif ce matin, dans une rue de la capitale.

(Photo l'Action-Québec, par François Boulay) ■

# l'Action Québec

66e année, No 429  
Jeudi, 1er février 1973

15'

## Charbonneau et Pepin en prison demain

Les chefs syndicaux du Front commun, à l'exception de M. Louis Laberge, présentement en vacances hors du pays, seront emprisonnés demain à Orsainville.

La nouvelle a été annoncée ce midi par un porte-parole du ministère de la Justice.

— (Autres nouvelles en page 1)



### Ne lisez pas ces lignes

Pourquoi ont-ils été mis au monde... ces pauvres petits êtres sans défense... ou presque? A-t-on le droit de les laisser souffrir? Sans mère ni père, ce p'tit vietnamien et sa soeur transportent, de peine et de misère, cet énorme poche contenant tous leurs biens. Ils ont dû abandonner leur village au plus fort des bombardements des derniers jours. Malgré tout, ils tiennent mordicus à la vie. On ne peut sûrement pas leur en vouloir. N'ont-ils pas droit à la même vie "normale" que nos enfants... au même nombre de repas, aux mêmes jouets. La justice... c'est pour qui... pour nous seuls... c'est injuste. ■

**LOTO  
PERFECTA**

Ne manquez pas  
l'émission spéciale  
ce soir à  
**10 heures 15**  
à CFCM-TV (Canal 4)